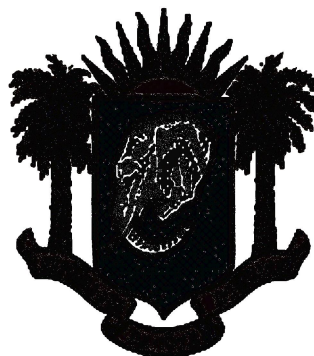


OFFRE PUBLIQUE DE VENTE PAR CESSION D' ACTIONS SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE NOTE D' INFORMATION



Société Ivoirienne
de Banque



<p>Nombre d'actions à céder : 2 000 000 Valeur nominale : 1 000 FCFA Montant global de l'opération : 26 146 000 000 FCFA Prix de cession :</p>	
<p>Catégorie 1* <small>* Personnel de la Société Ivoirienne de Banque</small></p>	<p>7 820 FCFA</p>
<p>Catégorie 2** <small>** Toute personne physique résidente ou non dans la zone UEMOA</small></p>	<p>14 000 FCFA</p>
<p>Catégorie 3*** <small>*** Toute personne morale résidente ou non dans la zone UEMOA ainsi que les investisseurs institutionnels des pays membres de l'UEMOA et hors UEMOA</small></p>	<p>14 000 FCFA</p>

Période de Souscription du 18 juillet au 29 juillet 2016

CONSEILLER FINANCIER	CONSORTIUM ET CO-CHEFS DE FILE DU SYNDICAT DE PLACEMENT		SYNDICAT DE PLACEMENT
 Attijarivafa bank <small>CORPORATE FINANCE</small>	 <small>Africaine de Bourse</small> <small>Société de Gestion et d'Intermédiation</small>	 <small>FILIALE DU GROUPE BNI</small>	<small>BOA CAPITAL SECURITIES, AFRICABOURSE, BIBE FINANCES & SECURITIES, SGI-BENIN, SBIF, CORIS BOURSE, AFRICAINE DE BOURSE, ATLANTIQUE FINANCE, BICI BOURSE, BNI FINANCES, CSWA, EDC INVESTMENT CORPORATION, EVEREST FINANCES, HUDSON & CIE, NSIA FINANCES, PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT, SOGEBOURSE, SGI MALL, SGI NIGER, CGF BOURSE, IMPAXIS SECURITIES et SGI TOGO</small>

L'original de la présente Note d'Information a été visé par le CREPMF sous le numéro OA/16-001 en date du 1^{er} juillet 2016.



SOMMAIRE

Abréviations et définitions	4
Avertissement du CREPMF	6
Conditions de diffusion et de mise à disposition de la Note d'Information	7
Résumé des caractéristiques de l'Offre Publique de Vente.....	8
Partie I. Décisions des instances et attestations.....	9
I.1 Décisions des instances habilitées ayant autorisé l'opération	10
I.2 Attestation du responsable de la Note d'Information.....	11
I.3 Attestation du Conseiller Juridique	13
I.4 Les Commissaires aux comptes.....	14
I.5 Responsable de la politique d'information.....	16
Partie II. Présentation générale de la SIB.....	17
II.1 Renseignements à caractère général concernant la SIB	18
II.2 Renseignements sur le capital social de la SIB	20
II.3 Politique de distribution de dividendes	24
II.4 Gouvernance d'entreprise.....	25
II.5 Représentation légale de la SIB.....	28
Partie III. Activité de la SIB	29
III.1 Historique de la Société Ivoirienne de Banque	30
III.2 Appartenance au Groupe Attijariwafa bank	30
III.3 Présentation du secteur bancaire en Côte d'Ivoire	37
III.4 Activités de la SIB.....	47
III.5 Capital humain	52
III.6 Déontologie, Conformité et Contrôle Permanent.....	54
Partie IV. Présentation de l'opération.....	56
IV.1 Cadre de l'opération	57
IV.2 Actionnariat avant et après l'opération.....	57
IV.3 Caractéristiques des titres offerts.....	58
IV.4 Structure de l'offre	58
IV.5 Eléments d'appréciation du prix de cession	60
IV.6 Calendrier indicatif de l'opération.....	65
IV.7 Modalités de souscription.....	65
IV.8 Descriptif de l'offre réservée aux salariés.....	67
IV.9 Conditions de souscription	68
IV.10 Modalités de traitement des ordres.....	71



IV.11	Procédure de contrôle	73
IV.12	Modalités de règlement et livraison des titres	74
IV.13	Compte rendu des résultats de l'opération	74
IV.14	Cotation en Bourse	75
IV.15	Régime fiscal	75
IV.16	Juridiction compétente.....	75
Partie V.	Situation Financière de la SIB	76
V.1	Analyse du compte de résultat.....	77
V.2	Analyse du bilan.....	84
V.3	Maitrise des risques - Ratio de solvabilité.....	90
V.4	Analyse du hors-bilan.....	92
V.5	Analyse de la situation intermédiaire au 31 mars 2016.....	93
V.6	Commentaires des rapports de contrôle externe.....	98
Partie VI.	Perspectives et prévisions.....	105
VI.1	Orientations stratégiques et perspectives.....	106
VI.2	Comptes de résultat prévisionnels.....	108
Partie VII.	Facteurs de risques et faits exceptionnels.....	113
VII.1	Facteurs de risques	114
VII.2	Faits exceptionnels	118
Partie VIII.	Litiges et affaires contentieuses.....	119
VIII.1	Affaires civiles	121
VIII.2	Affaires saisies	122
Partie IX.	Annexes.....	123
IX.1	Décret n° 2015-229 autorisant la cession de la participation de 39% détenue par l'Etat dans le capital de la SIB.....	124
IX.2	Décret n° 2016-243 autorisant la cession de 5% de la participation détenue par l'Etat dans le capital de la SIB	127
IX.3	Courrier interministériel du 1 ^{er} juillet 2016.....	130
IX.4	PV de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la SIB du 3 juin 2016.....	132
IX.5	Attestation du Conseil Juridique	144

ABREVIATIONS ET DEFINITIONS

AWB	Attijariwafa bank
APBEF - CI	Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers de Côte d'Ivoire
BACI	Banque Atlantique de Côte d'Ivoire
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BFI	Banque de Financement et d'Investissement
BICICI	Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de la Côte d'Ivoire
BNI	Banque Nationale d'Investissement
BOA-CI	Bank of Africa- Côte d'Ivoire
BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CCJA	Cour Commune de Justice et d'Arbitrage
CEDEAO	Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest
CI	Capital Intelligence
CREPMF	Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
DAB	Distributeurs automatiques de Banque
DAMI	Direction des Activités de Marché à l'International
DGGR	Direction de la Gestion Globale des Risques
Dh	Dirham marocain
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FIPME	Fédération Ivoirienne des PME
FMI	Fonds Monétaire International
GAB	Guichets automatiques de Banque
GGR	Gestion Globale des Risques
IRVM	Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OPCVM	Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
MAD	Dirham Marocain
Mdh	Million de dirhams
PNB	Produit Net Bancaire
PND	Plan national de développement
PPTTE	Pays Pauvres Très Endettés
SAFA	Solidarité Africaine d'Assurance
SFD	Systèmes Financiers Décentralisés
SGBCI	Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire
SGI	Société de Gestion et d'Intermédiation
SGO	Société de Gestion et d'OPCVM
SIB	Société Ivoirienne de Banque
SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable



UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA	Union Monétaire Ouest Africaine
XOF	Franc CFA Ouest Africain



AVERTISSEMENT DU CREPMF

En application des dispositions des articles 113 et suivants du Règlement Général relatif à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle du Marché Financier Régional, le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) a autorisé cette opération sous le visa n° OA/16-001 en date du 1^{er} juillet 2016.

L'octroi par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers de son visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés, ni garantie ou certification de l'information diffusée.

La Note d'Information donnant lieu à visa est établie sous la seule responsabilité de la Société Ivoirienne de Banque et le visa n'est attribué qu'après vérification que cette Note d'Information est complète et compréhensible et que les informations qu'elle contient sont pertinentes et cohérentes dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.



CONDITIONS DE DIFFUSION ET DE MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION

La Note d'Information sera remise ou adressée sans frais à toute personne qui en fait la demande. Elle sera tenue au siège social de la SIB et auprès des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation chargées de recueillir les souscriptions.

Elle sera par ailleurs disponible sur le site internet de la SIB www.sib.ci et celui du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) à l'adresse www.crepmf.org.



RESUME DES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE PUBLIQUE DE VENTE

Emetteur	Société Ivoirienne de Banque
Cédant	Etat de Côte d'Ivoire
Capital social	10 000 000 000 FCFA
Valeur nominale de l'action	1 000 FCFA
Nombre d'actions	10 000 000 actions
Nombre d'actions à céder	2 000 000 actions (dont 300 000 actions réservées au personnel de la SIB)
Montant nominal de l'Offre Publique de Vente	2 000 000 000 FCFA
Montant total de l'opération	26 146 000 000 FCFA
Personnes concernées	Toutes personnes physiques ou morales appartenant à l'une des catégories ci-dessous : <u>Type d'ordre I</u> : Salariés de la Société Ivoirienne de Banque ; Les actions allouées aux salariés doivent être détenues selon le calendrier défini au IV.8.5 <u>Type d'ordre II</u> : Toute personne physique résidente ou non dans la zone UEMOA ; <u>Type d'ordre III</u> : Toute personne morale résidente ou non dans la zone UEMOA ainsi que les investisseurs institutionnels des pays membres de l'UEMOA et hors UEMOA.
Prix de Cession	7 820 FCFA pour le type d'ordre I 14 000 FCFA pour le type d'ordre II 14 000 FCFA pour le type d'ordre III
Forme des titres	Les actions de la SIB seront entièrement dématérialisées
Nature des titres	Actions de la SIB, toutes de même catégorie
Négociabilité des titres	Les actions offertes sont librement négociables, Aucune clause statutaire ne restreint la libre négociation des actions composant le capital de la SIB Sauf pour les actions réservées aux salariés dont la cession devra respecter les conditions fixées dans le cadre de la présente note d'information.
Date de jouissance	01/01/2016 Les souscripteurs à la présente OPV ne bénéficieront pas des dividendes payés au titre de l'exercice 2015.
Période de souscription	Du 18 juillet au 29 juillet 2016 inclus avec possibilité de clôture anticipée dès le 19 juillet 2016
Conseil Financier	Attijari Finances Corp.
Co-Chef de file du syndicat de placement	Africaine de Bourse
Co-Chef de file du syndicat de placement	BNI Finances
Membres du syndicat de placement	Toutes les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation agréées sur le marché financier régional de l'UMOA



PARTIE I. DECISIONS DES INSTANCES ET ATTESTATIONS

I.1 Décisions des instances habilitées ayant autorisé l'opération¹

Par contrat signé en date du 1^{er} juin 2015, l'Etat ivoirien a cédé 39% du capital de la SIB à Attijari Ivoire Holding Offshore SA dont 15% en portage à céder dans un délai de deux (2) ans comme suit :

- cession de 12% à travers la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières ;
- cession de 3% en faveur des salariés de la SIB.

Le décret Présidentiel n°2016-243 du 27 avril 2016 a autorisé la cession à travers la BRVM de 5% supplémentaires portant à 20% la part proposée à l'offre.

Le Conseil d'administration de la Société Ivoirienne de Banque tenu en date du 18 mai 2016 a autorisé le principe d'admission des actions de la Société au premier compartiment de la BRVM, par voie de cession de 2 000 000 actions détenues conjointement directement par l'Etat Ivoirien pour 500 000 actions et en portage par Attijari Ivoire Holding Offshore SA pour 1 500 000 et représentant 20% du capital social et des droits de vote dans la Société.

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Ivoirienne de Banque tenue en date du 03/06/2016, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration a décidé l'introduction des actions de la Société Ivoirienne de Banque à la cote de la BRVM et a autorisé la cession d'actions à travers une Offre Publique de Vente. Celle-ci sera réalisée selon les modalités ci après :

- nombre d'actions à céder : 2 000 000 actions, dont :
 - ✓ 1 700 000 actions offertes au grand public ;
 - ✓ 300 000 actions offertes au Personnel de la SIB. Dans l'hypothèse où les 300 000 actions dédiées au Personnel de la SIB ne seraient pas souscrites en totalité, les actions non souscrites seront offertes au public, selon les conditions fixées pour cette catégorie d'investisseurs.
- montant nominal de l'OPV : 2 000 000 000 FCFA ;
- valeur nominale des actions : 1 000 FCFA ;
- forme des titres : Actions dématérialisées ;
- date d'ouverture de la souscription : Elle sera déterminée en fonction de la date de délivrance du visa du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers « CREPMF ».

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les modalités liées à la structuration de l'Offre Publique de Vente (OPV) de 20%, soit 1 700 000 actions offertes au Grand Public 300 000 actions offertes au Personnel de la Société Ivoirienne de Banque.

L'Assemblée Générale Ordinaire a ainsi donné tous pouvoirs :

- à M. Daouda COULIBALY, Directeur Général de la SIB à l'effet :
 - ✓ d'effectuer toutes déclarations et formalités auprès du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) et de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières de l'UMOA (BRVM) et tout autre organisme compétent ;
 - ✓ de conclure tous accords, signer tous ordres ;
 - ✓ et de manière générale, suivre toutes les procédures nécessaires à cette introduction en bourse et d'en constater sa réalisation définitive ;
 - ✓ de rendre compte au Conseil d'Administration des opérations réalisées en application de la présente autorisation.

¹ En annexe l'ensemble de la documentation signé

Ces actes devront être effectués conformément au Contrat de Cession et d'Acquisition d'Actions de la Société Ivoirienne de Banque (SIB) passé entre l'Etat de Côte d'Ivoire et Attijariwafa bank au nom et pour compte de sa filiale, la Société Attijari Ivoire Holding Offshore SA, signé le 1^{er} juin 2015.

Conformément aux prescriptions légales et statutaires et aux décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2016, le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 21 juin 2016 a fixé les modalités de l'Opération ci après :

- Nombre d'actions à céder : 2 000 000 actions, dont :
 - ✓ 1 700 000 actions offertes au grand public, composé de 2 tranches : la 1^{ère} réservée aux personnes physiques pour un total de 1 140 000 actions et la seconde aux personnes morales et institutionnelles pour un total de 560 000 actions.
 - ✓ 300 000 actions offertes au personnel de la SIB. Dans l'hypothèse où les 300 000 actions dédiées au personnel de la SIB ne seraient pas souscrites en totalité, les actions non souscrites seront offertes au public, selon les conditions fixées pour cette catégorie d'investisseurs.
- Montant nominal de l'OPV : 2 000 000 000 FCFA ;
- Valeur nominale des actions : 1 000 FCFA ;
- Forme des titres : Actions dématérialisées ;
- Date d'ouverture de la souscription : elle sera déterminée en fonction de la date de délivrance du visa du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

Par ailleurs, les prix de l'Opération ont été définis comme suit :

- Cession au grand public :

Le Conseil d'Administration a pris acte de la décision de l'Etat de Côte d'Ivoire de fixer le prix de cession au grand public à 14 000 FCFA.

Les autres modalités ont été fixées comme suit :

- ✓ réservation de 57% des actions de l'OPV soit 1 140 000 actions aux personnes physiques (hors effectif SIB);
- ✓ réservation de 28% des actions de l'OPV soit 560 000 actions aux personnes morales et institutionnelles.
- Cession aux salariés de la SIB :

Conformément aux stipulations du Contrat de Cession, le prix de cession aux salariés de la SIB est fixé à 7 819,9 FCFA arrondi à 7 820 FCFA.

Les actions allouées dans le cadre de l'Offre Publique de Vente doivent être détenues par les salariés selon le calendrier suivant :

- ✓ détention de la totalité des actions allouées pendant une durée minimum de 2 ans et ce, à compter de la date de règlement/livraison ;
- ✓ détention des deux tiers (2/3) des actions allouées pendant une durée minimum de 3 ans et ce, à compter de la date de règlement/livraison ;
- ✓ détention du tiers (1/3) des actions allouées pendant une durée minimum de 4 ans et ce, à compter de la date de règlement/livraison.

I.2 Attestation du responsable de la Note d'Information



Je, soussigné, Monsieur **Daouda COULIBALY**, Directeur Général de la Société Ivoirienne de Banque (SIB), atteste que, les données contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats, les risques et les perspectives de la SIB ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Fait à Abidjan, le 16 juin 2016

Daouda COULIBALY

Directeur Général de la SIB

SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE BANQUE
Le Directeur Général,

Daouda COULIBALY

I.3 Attestation du Conseiller Juridique

La présente opinion a pour objet de se prononcer sur la conformité et la légalité de l'Opération Publique de Vente portant sur 20% du capital social et des droits de vote de la Société Ivoirienne de Banque (SIB) représentant 2 000 000 d'actions.

Nous avons, à cet effet, examiné :

- Les dispositions des articles 81 à 96 de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique ;
- Les dispositions relatives à la loi bancaire UMOA ;
- Les dispositions relatives à l'Appel Public à l'Epargne (APE) ;
- Les dispositions relatives au Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) et ;
- Les dispositions relatives à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

Nous avons passé en revue les documents suivants :

- Le contrat de cession et d'acquisition d'actions de la Société Ivoirienne de Banque ;
- Le projet de note d'information relatif à l'opération susvisée ;
- Le mandat donné à la BNI Finances par l'Etat de Côte d'Ivoire ;
- Les mandats des commissaires aux comptes ;
- Le contrat de l'agence conseil de communication ;
- Le contrat de conseil d'Attijari Ivoire Holding Offshore SA et Attijari Finances Corp. ;
- Le contrat entre la SIB et les SGI Co-Arrangeurs.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2016 est intervenue en conformité de la loi et des règlements et l'opération, objet de la Note d'Information, est conforme aux résolutions qui y ont été régulièrement adoptées.

Par ailleurs, nous avons procédé à l'analyse des documents juridiques inhérents à l'activité de l'émetteur en examinant notamment les contrats et engagements que nous avons estimé avoir une incidence significative sur l'avenir dudit émetteur.

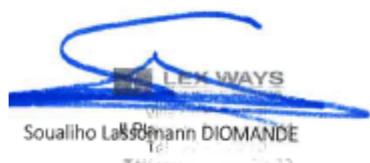
Cette analyse a fait l'objet d'un rapport qui a été remis à l'émetteur, à son Conseil Juridique et au CREPMF.

En foi de quoi, nous délivrons la présente attestation pour faire et valoir ce que de droit.

Cabinet Lexways

Soualiho L DIOMANDE

Avocats Associés



Fait à Abidjan, le 15 juin 2016

I.4 Les Commissaires aux comptes

I.4.1. Identité

Dénomination ou Raison social	Deloitte Côte d'Ivoire	Ernst & Young SA
Représentant	Marc WABI	Jean-François ALBRECHT
Adresse	Associé Rue Gourcas - Plateau Immeuble Alpha 2000 - 14ème et 18ème étage 01 BP 224 Abidjan 01	Associé 5, avenue Marchand 01 BP 2715 - Abidjan 01
Numéro de téléphone	+225 20 25 02 50	+225 20 21 11 15
Numéro de fax	+225 20 25 02 60/70	+225 20 21 12 59
Adresse électronique	www.deloitte.ci	www.ey.com
Date d'entrée en fonction	AGO 31 octobre 2011	AGO 14 mai 2013
Date du dernier renouvellement du mandat	17 Septembre 2015	1 ^{er} Mandat
Date d'expiration	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2017	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2018
Suppléant	Cabinet EBUR FIDUCIAIRE représenté par Olivier Brou KOUADIO	Cabinet SIGECO représenté par Bernard Bilé Kroah N'DABIAN
Adresse	Siège Social Abidjan, Cocody Cité des Arts 01 BP 658 Abidjan 01 - Côte d'Ivoire	5 avenue Marchand – 01 BP 2715 – Abidjan 01
Date d'expiration	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2017	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2018

I.4.2. Attestation

Attestation des commissaires aux comptes relative aux comptes de la Société Ivoirienne de Banque pour les exercices clos aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Société Ivoirienne de Banque « SIB », nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente Note d'Information établie à l'occasion de l'Offre Publique de Vente de 2 000 000 actions de la SIB, en effectuant les diligences nécessaires conformément aux normes professionnelles et aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nos diligences ont essentiellement consisté à nous assurer de la concordance des informations historiques avec les états financiers de synthèse audités. Les rapports d'opinions au titre des exercices clos les 31 décembre 2013, 31 décembre 2014 et 31 décembre 2015, sont intégralement repris dans la présente Note d'Information.

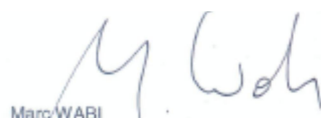
S'agissant des données prévisionnelles présentes dans cette Note d'Information au chapitre VI.2 couvrant les exercices allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020, elles ont été établies sous la responsabilité de la Direction Générale de la SIB.

Nous rappelons que ces informations prévisionnelles présentant par nature un caractère incertain, les réalisations pourraient, parfois de manière significative, différer des informations prévisionnelles présentées dans le cadre de cette opération. Nos diligences sur les données prévisionnelles de nature comptable et financière ont consisté à apprécier si les hypothèses retenues et décrites dans la Note d'Information constituent une base acceptable à l'établissement de ces données et à vérifier la correcte traduction chiffrée de ces hypothèses.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières données dans la présente Note d'Information.

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE CÔTE D'IVOIRE



Marc WABI
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Marc Wabi
Associé

Fait à Abidjan, le 30 mai 2016

ERNST & YOUNG



ERNST & YOUNG
Jean-François ALBRECHT

Jean-François Albrecht
Associé



I.5 Responsable de la politique d'information

La politique d'information de la SIB est assurée par :

Prénom et Nom	M. Daouda COULIBALY	Mme Mariam CISSE ELLOGNE
Fonction	Directeur Général	Responsable Communication & Marketing Stratégique
Adresse	34, Boulevard de la République, Immeuble Alpha 2000 01-BP 1300-Abidjan 01.	
Numéro de téléphone	+225 20 20 00 00	
Numéro de Fax	+ 225 20 20 01 19	
Adresse électronique	info@sib.ci	
Site internet	www.sib.ci	



PARTIE II. PRESENTATION GENERALE DE LA SIB



II.1 Renseignements à caractère général concernant la SIB

Dénomination sociale	Société Ivoirienne de Banque « SIB »
Forme juridique	Société Anonyme de droit ivoirien avec Conseil d'Administration
Siège social	34, Boulevard de la République, Immeuble Alpha 2000 01 BP 1300 Abidjan 01
Téléphone	+225 20 20 00 00
Fax	+ 225 20 20 01 19
Site Internet	www.sib.ci
SWIFT	SIVBCIABXXX
Registre du Commerce et du Crédit Mobilier	CI- ABJ- 1962- B 956.
N° Agrément bancaire	A 0007 C obtenu par arrêté n° 11/MEFP du 5 janvier 1996 du Ministre de l'Economie et des Finances
N° de Compte de Contribuable	5003410V
Date de constitution	18 juin 1962
Durée de vie	99 ans
Capital social au 31/12/2015	10 000 000 000 FCFA
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre



Objet social

Selon l'article 2 des statuts, la SIB a pour objet en tout pays, notamment dans les Etats parties du Traité OHADA, et plus particulièrement de Côte d'Ivoire, la pratique des opérations commerciales de banque et notamment de faire, pour son compte, pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, mobilières, immobilières et généralement toutes opérations et entreprises pouvant intéresser la banque, notamment les opérations suivantes dont la liste n'a pas un caractère limitatif :

- recevoir du public des dépôts de fonds, en compte ou autrement, productifs d'intérêts ou non, remboursable à vue, à préavis ou à terme ;
- ouvrir à toute personne physique ou morale des crédits d'escompte et, en conséquence, escompter tous effets de commerce, lettres de change, billets à ordre, chèques, warrants, effets, bons et valeur émis par le Trésor Public ou par les collectivités publiques ou semi-publiques et en général toutes sortes d'engagements résultant d'opérations faites par toute administration publique, négociier ou réescompter les valeurs ci-dessus, fournir et accepter tous mandants, lettres de change, billets à ordre, chèques, etc. ;
- faire des avances ou ouvrir des crédits, sous formes quelconques, en vue de financement d'opérations intéressant, le commerce ou l'industrie – ces avances ou crédits devant être définis quant à leur montant, leur objet et leur échéance et la durée de leur validité ne devant en aucun cas dépasser la durée de l'opération à financer – faire des avances mobilisables par escompte de valeur émises par les sociétés agricoles, industrielles, commerciales ou financières, ivoiriennes ou étrangères ;
- recevoir tous titres, valeurs et dépôts, accepter ou effectuer tous paiements et recouvrements de lettre de change, billets à ordre, chèques, warrants, coupons d'intérêts ou de dividendes, servir d'intermédiaire pour l'achat ou la vente de toute espèce de fonds publics, d'actions, d'obligations ou de parts bénéficiaires ;
- accepter ou conférer à l'occasion de prêts ou d'emprunts toutes affectations hypothécaires, ou toutes autres garanties, souscrire tous engagements de garantie, cautions ou avals, opérer toutes acquisitions, ventes mobilières et immobilières et toutes prises de bail ou locations d'immeubles ;
- procéder ou participer à l'émission, au placement, à la négociation de tous titres de collectivités, acquérir ou aliéner tous titres, effets publics, actions, parts, obligations, bons ou effets de toutes nature de ces collectivités. Assurer la constitution de sociétés et accepter tout mandat ou pouvoir, prendre éventuellement une part dans le capital de ces sociétés ;
- traiter pour le compte de tiers et les représenter dans toutes opérations sans exception se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou permettant d'en assurer le développement.

La société pourra se procurer les fonds nécessaires à la réalisation de ces opérations, en outre des capitaux déposés par sa clientèle, au moyen de l'émission de billets à ordre, ou bons à court ou long terme et au moyen de réescompte des avances qui pourront éventuellement lui être accordées à cet effet par tous établissements publics ou privés

Consultation des documents juridiques

Les documents juridiques relatifs à la Société (les statuts, les procès-verbaux des Assemblées générales, etc.) ainsi que les rapports des commissaires aux comptes sont disponibles pour consultation auprès des Responsables de la Note d'Information, au siège de la Banque.

II.1.1. Textes légaux et réglementaires régissant l'activité bancaire et financière

La SIB, comme toute banque de l'UMOA, est régie par :

- la loi portant réglementation bancaire et ses textes d'application ;
- la Convention portant création de la Commission Bancaire de l'UMOA et son annexe ;
- le dispositif prudentiel applicable aux banques et établissements financiers de l'UMOA ainsi que les instructions de la BCEAO et les circulaires de la Commission Bancaire de l'UMOA ;
- le plan comptable bancaire de l'UMOA ;
- les Règlements et Directives de la Commission de l'UEMOA, notamment ceux relatifs aux relations financières extérieures des Etats de l'UEMOA et aux systèmes et moyens de paiement, et les textes d'application ;
- les Actes Uniformes de l'OHADA ;
- la réglementation de l'appel public à l'épargne et du marché financier ;
- ses statuts.

II.2 Renseignements sur le capital social de la SIB

II.2.1. Renseignements à caractère général

A fin 2015, le capital social de la SIB s'élève à 10 000 000 000 FCFA et divisé en 10 000 000 actions de 1 000 FCFA chacune, numérotées de 1 à 10 000 000, toutes entièrement libérées.

Le 08 Décembre 2015, l'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur le fractionnement de la valeur nominale des actions de la Société Ivoirienne de Banque, a décidé de procéder à un fractionnement par 10 de la valeur nominale de chaque action existante qui porte ainsi le capital social de la Société Ivoirienne de Banque à 10 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 000 FCFA en remplacement des 1 000 000 existantes d'une valeur nominale de 10 000 FCFA.

Les actions sont nominatives. Chaque action donne droit à une part proportionnelle au nombre d'actions émises dans la propriété de l'actif social et dans les bénéfices attribués aux actions.

La possession d'une action emporte, de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement prises par l'Assemblée Générale.



II.2.2. Structure du capital et de l'actionariat

II.2.2.1. Evolution du capital social

Depuis sa création, le capital social de la SIB a évolué comme suit :

DATE	Nature de l'opération	Montant global en MFCFA	Capital en MFCFA	Nombre d'actions	Montant nominal en FCFA
mars-62	Création de la SIB - Apport initial	250	250	25 000	10 000
fév-65	Augmentation de capital	250	500	50 000	10 000
mars-69	Augmentation de capital	250	750	75 000	10 000
août-71	Augmentation de capital	250	1 000	100 000	10 000
janv-75	Augmentation de capital	500	1 500	150 000	10 000
fév-78	Augmentation de capital	1 500	3 000	300 000	10 000
juil-83	Augmentation de capital	3 000	6 000	600 000	10 000
déc-91	Réduction de capital suivie d'une augmentation de capital	400	4 000	400 000	10 000
déc-99	Modification de la valeur nominale		4 000	4 000 000	1 000
juin-10	Modification de la valeur nominale		4 000	400 000	10 000
juin-10	Incorporation des réserves	6 000	10 000	1 000 000	10 000
déc-15	Fractionnement de la valeur nominale		10 000	10 000 000	1 000

Source : Société Ivoirienne de Banque

II.2.2.2. Historique de l'actionariat

L'actionariat de la SIB a évolué de la manière suivante entre 2013 et 2015 :

Actionnaire	31/12/2013		31/12/2014		31/12/2015	
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital
Attijariwafa bank	509 997	51,0%	509 997	51,0%	5 099 970	51,0%
Etat de Côte d'Ivoire	490 000	49,0%	490 000	49,0%	1 000 000	10,0%
Attijari Ivoire Holding Offshore SA		0,0%		0,0%	3 900 000	39,0%
Divers ²	3	0,0%	3	0,0%	30	0,0%
Total	1 000 000	100,0%	1 000 000	100,0%	10 000 000	100,0%

Source : Société Ivoirienne de Banque

Le Groupe Attijariwafa bank, à travers sa filiale Attijari Ivoire Holding Offshore SA, a réalisé le 8 Septembre 2015 l'acquisition de 39% du capital de la Société Ivoirienne de Banque auprès de l'Etat de Côte d'Ivoire. Cette transaction s'est déroulée dans le cadre de l'accord signé en Côte d'Ivoire le 1^{er} Juin 2015 entre les deux parties.

² Il s'agit de : M. Boubker JAI, M. Ismaïl DOUIRI et M. Jamal AHIZOUNE



II.2.3. Renseignements relatifs aux principaux actionnaires

II.2.3.1. Présentation de Attijariwafa bank

Dénomination sociale	Attijariwafa bank
Siège social	2, boulevard Moulay Youssef - Casablanca 20 000 / Maroc
Activité	Groupe bancaire
Capital social en 2015	2 035 272 260 Dh entièrement libéré, composé de 203 527 226 actions d'une valeur nominale de 10 Dh.
Forme juridique	Société anonyme à Conseil d'Administration
PNB consolidé 2015	18 997 millions de dirhams
RNPG 2015	4 502 millions de dirhams
Total bilan 2015	411 079 millions de dirhams

Source : Attijariwafa bank

Attijariwafa bank est le Groupe bancaire numéro 1 à l'échelle du Maghreb et de la région UEMOA (Union Économique et Monétaire Ouest Africaine) et un acteur de référence au sein de la CEMAC (Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale). Avec 17 223 collaborateurs en 2015, le groupe Attijariwafa bank est présent dans 23 pays et compte 7,9 millions de clients. Il dispose du réseau de distribution le plus large au Maroc et le plus dense en Afrique avec 3 534 agences.

Leader incontesté du secteur bancaire et financier au Maroc, Attijariwafa bank occupe la 1^{ère} place à l'échelle marocaine dans le financement de l'économie. Le Groupe est également le 1^{er} acteur dans les métiers de la banque d'investissement et des activités de marché au Maroc.

II.2.3.2. Présentation de Attijari Ivoire Holding Offshore

Dénomination sociale	Attijari Ivoire Holding Offshore
Siège social	7, rue de Belgique, Tanger, Maroc
Activité	Holding de participations
Actionnariat	99,99% Attijariwafa bank
Capital social au 31.12.2015	32 450 000 Euros
Forme juridique	Société anonyme
Date de constitution	21 juillet 2015

Source : Attijariwafa bank

Attijari Ivoire Holding Offshore est une holding créée en juillet 2015 détenant 39% de la Société Ivoirienne de Banque avant l'opération d'introduction en bourse.

Attijari Ivoire Holding Offshore est détenue à 99,99% par Attijariwafa bank.

II.2.3.3. Présentation de l'Etat de Côte d'Ivoire

Avec une population de 22 millions d'habitants répartie sur 320 000 km², la Côte d'Ivoire est un pays d'Afrique de l'Ouest ayant 3 110 km de frontière avec cinq pays : le Libéria, la Guinée, le Mali, le Burkina Faso et le Ghana. Abidjan est sa capitale économique et Yamoussoukro sa capitale politique.

Selon le Ministère de l'Economie et des Finances de la Côte d'Ivoire, le pays présente l'un des taux de croissance les plus élevés de l'Afrique subsaharienne, soit 9% en moyenne entre 2012 et 2015. Depuis la fin de crise, la Côte d'Ivoire a consolidé sa place de première puissance économique de l'espace de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

L'économie de la Côte d'Ivoire repose principalement sur l'agriculture. Le secteur primaire emploie plus de 2/3 de la population active et compte pour près de 1/4 du PIB en 2015. A l'échelle mondiale, le pays demeure le premier producteur mondial de cacao (1,7 million de tonnes sur la campagne 2014/2015), 1^{er} producteur mondial d'anacarde (700 milles tonnes en 2014/2015) et 3^{ème} producteur

de café Robusta (environ 126 milles tonnes en 2014-2015). La Côte d'Ivoire est aussi un important exportateur d'huile de palme brute (400 milles tonnes/an) et de latex.³

Outre l'agriculture, le secteur minier procure au pays des ressources assez appréciables. En effet, le chiffre d'affaires du secteur minier ivoirien a crû de 24% en 2015 à 479 milliards de FCFA, en raison notamment de la hausse de la production aurifère (23,5 tonnes d'Or). En 2015, les exportations de lots de diamants portent sur 13 936 carats. L'industrie minière représente environ 6 600 emplois directs et 18 000 emplois indirects créés pour 77 milliards de FCFA d'investissements réalisés dans l'exploration et l'exploitation. Les secteurs secondaire et tertiaire contribuent respectivement à 22,3% et 55,4% du Produit Intérieur Brut (PIB).⁴

Estimations des performances économiques

Aux termes du Plan National de Développement (PND) 2012 - 2015, l'économie nationale ivoirienne, devrait maintenir sa dynamique de croissance entamée ces dernières années pour s'afficher à 9,5%. Au vu de l'évolution de la conjoncture à fin juin 2015, cette croissance reposerait essentiellement sur les points suivants :

- le dynamisme des secteurs secondaire et tertiaire traduit par la bonne santé des services financiers, des assurances et de l'immobilier.
- le secteur primaire dont la valeur ajoutée évoluerait de 7,4% en bénéficiant de la consolidation de l'agriculture d'exportation, notamment avec la progression des droits et taxes nets de subventions estimées à 11% grâce à une meilleure politique de recouvrement des recettes fiscales.
- les éléments de la demande intérieure qui devraient contribuer fortement à la hausse du PIB réel. Il s'agit notamment de la consommation intérieure et de l'investissement projeté respectivement à 10,6% et 26,5%. La hausse des importations (+11,3%) devrait confirmer la dynamique de la demande intérieure surtout au regard des besoins croissants en biens d'équipements et intermédiaires pour soutenir les importants investissements et la production des biens finaux.
- des choix clairement spécifiés en matière de finances publiques qui conduiraient à porter le déficit budgétaire à 3,6% du PIB en rationalisant les dépenses publiques et en privilégiant les dépenses d'investissement qui représenterait environ 30% de l'ensemble des dépenses en 2015.
- les recettes et dons de l'Etat de Côte d'Ivoire estimés à 3 903,5 milliards de FCFA (20,7% du PIB) contre des dépenses de 4 579,8 milliards de FCFA (24,3% du PIB). Ces recettes sont principalement tirées à la hausse par le bon niveau de recouvrement des recettes fiscales qui passeraient de 2 573,3 milliards de FCFA en 2014 à 2 934, 4 milliards de FCFA en 2015 soit un taux de pression fiscale de 15,5%.⁵

Perspectives économiques en 2016

En entamant son second PND 2016–2020 estimé à 30 000 milliards de FCFA, La Côte d'Ivoire compte bien continuer sa croissance et se projette à 9,8% en 2016. L'expansion du secteur secondaire, la hausse de la demande intérieure et des exportations restent au centre des composantes qui devraient permettre au pays d'atteindre l'émergence en 2020.

Le budget 2016 de la Côte d'Ivoire devrait être de 5 813 milliards de FCFA, en progression de 11,9% par rapport à celui de 2015. Il serait composé des recettes globales (3 685,8 milliards de FCFA), des nouvelles émissions de titres publics (1 191,8 milliards de FCFA) et des ressources extérieures brutes (935,9 milliards de FCFA). L'investissement demeurera une priorité et le déficit budgétaire devrait

³ Source : Ministère de l'Agriculture de la Côte d'Ivoire

⁴ Source : Ministère des mines et de l'industrie de la Côte d'Ivoire

⁵ Source : Note d'Information relative à l'émission étatique (6% 2016/2028)



rester stable (3,5% du PIB contre 3,6% en 2015). Une forte priorité sera donnée à l'enseignement primaire et aux infrastructures routières.

Au niveau sectoriel, la croissance économique devrait être tirée par le secteur secondaire (+15,7%) et le secteur des services (9,5%), plus particulièrement la production de gaz (+45%), le BTP (+25%) et les transports (+13%). La croissance du commerce et des télécommunications s'établirait respectivement à 8,4% et 7,3%. Le secteur primaire connaîtrait une évolution de +5,2%, contre +7,4% en 2015, en raison du recul attendu de la production de cacao et café (-6%). La croissance continuerait à être soutenue par les investissements (+16,7%) et la consommation intérieure (+8,6%).⁶

II.3 Politique de distribution de dividendes

II.3.1. Dispositions statutaires

Les statuts de la SIB prévoient que sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 15% pour constituer la Réserve spéciale prévue par l'article 27 de la loi bancaire en vigueur dans l'UMOA. Cette dotation se substitue à celle de la dotation à la réserve légale prévue par l'article 546 de l'Acte Uniforme conformément aux dispositions de la loi bancaire.

Sur le solde disponible, l'Assemblée Générale a le droit de prélever toutes sommes qu'elle juge convenables de fixer soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être versées à un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires, généraux ou spéciaux, dont elle règle l'affectation ou l'emploi.

Ce ou ces fonds de réserve peuvent être distribués aux actionnaires ou affectés soit au rachat ou à l'annulation d'actions de la société, soit à l'amortissement total ou partiel de ces actions.

L'ensemble de ces prélèvements effectués, le surplus des bénéfices est attribué aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions à titre de superdividende.

L'époque, le lieu et le mode de paiement des dividendes sont fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, qui peut déléguer ce droit au Directeur Général. Toutefois, la mise en paiement doit intervenir dans un délai de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation accordée par le Président de la juridiction compétente.

⁶ Source : Site Direction Générale du Trésor de France : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/cote-divoire/situation-economique-et-financiere>

II.3.2. Dividendes distribués au cours des cinq dernières années

Sur les cinq dernières années, la distribution de dividendes de la SIB a été en moyenne de 51% des résultats nets après impôt de la Banque, le solde des bénéfices réalisés ayant été mis en réserves.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Résultat de l'exercice (en Millions FCFA)	6 091	6 309	8 663	10 522	8 452	14 812
Dividende (en Millions FCFA)	2 600	2 700	4 200	6 123	6 123	10 070
Pourcentage de résultat distribué	43%	43%	48%	58%	72%	68%
Résultat net par action (FCFA) ⁷	609,1	630,9	866,3	1 052,2	845,2	1 481
Dividende net par action (FCFA)	260,0	270,0	420,0	612,3	612,3	1 007,0

Source : Société Ivoirienne de Banque

II.4 Gouvernance d'entreprise

II.4.1. Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour déterminer les orientations de l'activité de la banque et veiller à leur mise en œuvre. Il veille à la maîtrise des principaux risques encourus par la SIB et s'assure de la fiabilité du système de contrôle interne de la Banque, dans le respect des normes les plus élevées en matière de responsabilité, d'intégrité et de conformité, à toutes les lois et réglementations applicables.

Au 31 décembre 2015, le Conseil d'Administration compte six membres permanents :

Membres :	Fonction :
L'Etat de Côte d'Ivoire Représenté par M. Georges N'DIA COFFI	Président du Conseil d'Administration
Attijariwafa bank Représentée par M. Mohamed EL KETTANI	Administrateur
M. Boubker JAÏ	Administrateur
M. Ismaïl DOURI	Administrateur
M. Omar BOUNJOU	Administrateur
M. Jamal AHIZOUNE	Administrateur

Source : Société Ivoirienne de Banque

Leur mandat respectif, d'une durée de 6 ans arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2017.

II.4.2. Comité de Direction

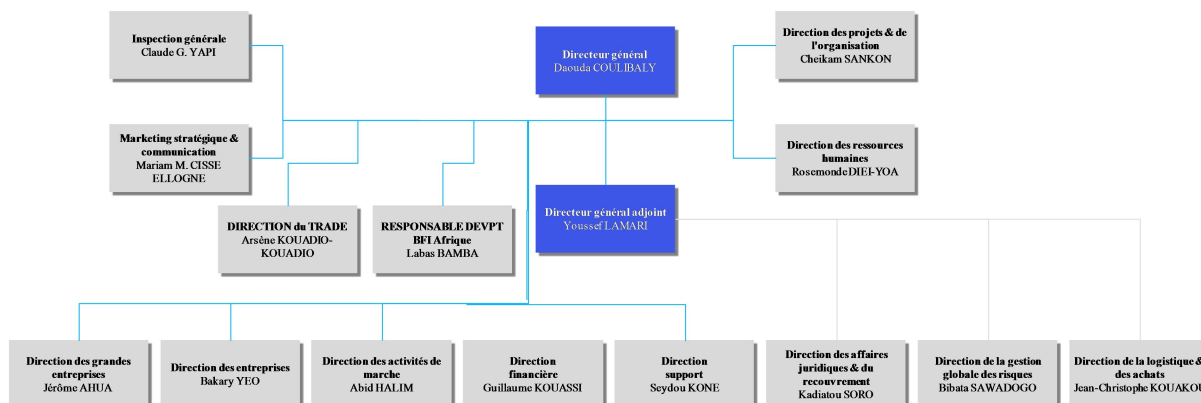
II.4.2.1. Présentation

Le Comité de Direction se réunit chaque semaine. Il est le lieu d'échange et de réflexion sur la stratégie de la Société Ivoirienne de Banque. Il assure, sous la responsabilité du Directeur Général, la conduite opérationnelle des activités de la Banque.

⁷ Sur la base de 10 000 000 actions

Le Comité de Direction compte seize membres permanents.

Comité de Direction de la SIB à décembre 2015



Source : Société Ivoirienne de Banque

Le comité de Direction est présidé par le Directeur Général, Monsieur Daouda COULIBALY, qui a pris ses fonctions en février 2012. Le Directeur Général représente la Direction Générale de la société et la représente dans ses rapports avec les tiers.

En tant que Directeur Général de la Banque, il est investi des pouvoirs les plus étendus qu'il exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués aux Assemblées Générales ou spécialement réservés au Conseil d'Administration par des dispositions légales ou statutaires.

II.4.2.2. CV des principaux dirigeants

Monsieur Daouda COULIBALY occupe le poste de Directeur Général de la SIB depuis février 2012. Parallèlement, il est Président du Conseil d'Administration de Wafa Assurance Côte d'Ivoire, Présidant du Conseil d'Administration de Wafa Assurance Vie Côte d'Ivoire, Administrateur de la SGI Africaine de Bourse, Administrateur de Brink's West Africa et enfin Administrateur de la Bourse Régionales des Valeurs Mobilières et du Dépositaire Central/ Banque de Règlement.

Avant d'occuper le poste de Directeur Général, M. Coulibaly a occupé différents postes au sein de la SIB, notamment Directeur Financier Adjoint (2001 - 2005), puis Directeur Central Finances (2008), enfin Directeur Général Adjoint (2009 - 2012).

Monsieur Coulibaly est titulaire d'une licence des sciences de gestion obtenue en 1993 à la faculté des Sciences Economiques de l'Université de Cocody (actuel Université Félix Houphouët Boigny) et diplômé de l'école supérieure de commerce HEC Paris en 1996.

Monsieur Youssef LAMARI occupe le poste de Directeur Général Adjoint au sein de la SIB depuis février 2012.

M. LAMARI a débuté sa carrière au sein de Attijariwafa bank et dispose d'une vue globale sur tous les métiers et compartiments de la banque. En effet, en 2000, il intègre le Groupe Wafabank en tant qu'adjoint du centre d'affaire Hassan II (Casablanca, Maroc). Entre 2002 et 2009, il occupe le poste de senior banker dans la Direction Grandes Entreprises. Dès avril 2010, il quitte le Maroc pour le Cameroun en tant qu'Observateur au sein de la Société Commerciale de Banque Cameroun. Enfin, de juillet 2011 à février 2012, il est de retour au Maroc et occupe le poste de responsable du Coverage de la Banque de Détail à l'International.

Youssef LAMARI est diplômé de l'école supérieure de commerce Sup de Co Marrakech en 1992.

Monsieur Guillaume KOUASSI occupe le poste de Directeur Financier au sein de la SIB depuis mai 2009.

M. KOUASSI a rejoint la SIB en septembre 2004 en tant que responsable adjoint du contrôle de gestion avant d'en devenir responsable en mars 2005. Avant d'intégrer la SIB, il occupe le poste de consultant senior en audit chez Auditeurs Associés en Afrique entre septembre 1999 et Août 2002, date à laquelle il devient consultant senior expérimenté au sein de KPMG Côte d'Ivoire jusqu'en Août 2004.

Guillaume KOUASSI est diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce d'Abidjan (ESCA) et de l'Institut des Techniques Bancaires du CFPB (Paris). Il a également obtenu le Certificat d'Enseignement Supérieur des Affaires (CESA) de HEC Paris.

Monsieur Seydou KONE occupe le poste de Directeur Support au sein de la SIB depuis mai 2014.

M. KONE a intégré la SIB en 1983 en tant qu'analyste programmeur au secteur « Etudes et Développements Informatiques » de la Direction de l'Organisation et de l'Informatique avant de devenir en 1989 responsable adjoint du secteur « Ingénierie Systèmes IBM 4381 » du Centre des Opérations Bancaires (COB). En 2000, il rejoint la Direction de l'Informatique et de l'Organisation en tant que Responsable du secteur « Systèmes, Micros, Communications & Réseaux », poste qu'il occupera jusqu'en juillet 2004, date à laquelle il en devient Directeur.

Seydou KONE est diplômé de l'Institut National Supérieur de l'Enseignement Technique Abidjan en 1983.

Madame Bibata SAWADOGO occupe le poste de Directrice de la gestion globale des risques au sein de la SIB depuis mai 2012.

Mme SAWADOGO a intégré la SIB en 1986 en tant que gestionnaire de comptes particuliers. Entre 1986 et 2001, elle occupe les postes de gestionnaire PME, Gestionnaire de clients Grandes entreprises et adjointe au responsable du département Risque de Crédits. En 2002, Mme SAWADOGO rejoint le Crédit Lyonnais Congo (Groupe Crédit Agricole) au poste de Directrice des Engagements. Dès août 2005, elle réintègre la SIB en tant que responsable du département Risque de Crédits, puis directrice des Risques et Contrôles Permanent en 2009 avant d'occuper son poste actuel.

Bibata SAWADOGO est diplômée de l'Ecole Supérieur de Gestion à Paris en 1985 et de l'Institut des techniques bancaires en 1993.

Monsieur Jérôme AHUA occupe le poste de Directeur des Grandes Entreprises au sein de la SIB depuis avril 2012.

M.AHUA a rejoint la SIB en juillet 2006 en tant que responsable de la filière agro industrielle. M.AHUA a débuté sa carrière en Finance en tant qu'analyste financier des dossiers de crédits entreprises en décembre 1998 avant d'occuper le poste d'assistant chargé d'affaires entreprises cellule produits Café/Cacao au sein de la BICICI en juillet 2000. En Mars 2003, il devient responsable de cette même cellule jusqu'en Avril 2005 où il rejoint Ecobank Cote D'Ivoire en tant que responsable service produits, poste qu'il quittera en juillet 2006 pour rejoindre la SIB.

Jérôme AHUA est diplômé de Faculté des sciences économiques et de gestion d'Abidjan en 1997 et de la MDE BUSINESS SCHOOL (IHA -AFRIQUE) en Novembre 2013.

Monsieur Bakary YEO occupe le poste de Directeur des Entreprises au sein de la SIB depuis Mai 2012.

M. YEO a intégré la SIB en 2002 en tant que gestionnaire de compte PME. En janvier 2004, il occupe la fonction de chargé d'affaires entreprises jusqu'à sa nomination en juillet 2008 au poste de responsable Département Entreprises (SIB), puis en 2012 au poste de Directeur du département.

Bakary YEO est diplômé de la faculté des sciences économiques de l'Université de Cocody- Abidjan en 2000, de l'université de l'Atlantique en 2002, de l'Institut des techniques bancaires de Paris en 2006 et CESA en management des activités bancaires de HEC Paris en 2014..

Monsieur Claude G. YAPI occupe le poste de Directeur de l'Inspection Générale au sein de la SIB depuis juin 2011.

M.YAPI a rejoint la SIB en juin 2001 en tant que Contrôleur Interne à la Direction Centrale de la Production et de l'Administration. Depuis il a occupé de nombreux postes au sein de la SIB, notamment Responsable du Département Contrôle Interne à l'Inspection Générale (2003-2005), Responsable Sécurité de Domaine (2005), Directeur Adjoint de l'Inspection Générale (2005-2008), puis Directeur de la Direction des Projets et de l'Organisation (2008-2011). Avant d'intégrer la SIB, M.YAPI a occupé le poste d'auditeur au sein du cabinet d'Audit ECR International de 1998 à, 2000.

Claude G. YAPI est diplômé de Faculté des Sciences Economiques - Université de Cocody-Abidjan en 1997.

II.4.3.Comité d'Audit et des Comptes

Le comité d'Audit et des Comptes assiste le Conseil d'Administration dans le contrôle de l'intégrité des comptes et du respect par la SIB, des obligations légales et réglementaires. Par ailleurs, il examine le programme d'intervention des commissaires aux comptes et s'assure de l'efficacité du contrôle des risques et des services d'audit interne et externe.

Le Comité d'Audit et des Comptes se compose deux membres permanents.

Membres	Fonction
M. Boubker JAÏ	Administrateur représentant Attijariwafa bank
M. Ismaïl DOURI	Administrateur représentant Attijariwafa bank

Source : Société Ivoirienne de Banque

NB. Conformément à la charte du comité d'audit des comptes les membres permanents sont au nombre de trois, deux membres représentants le groupe Attijariwafa bank et un membre représentant l'Etat ivoirien. Ce dernier n'a pas encore été nommé.

II.5 Représentation légale de la SIB

Conformément aux dispositions légales, le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Les actes engageant la Société vis-à-vis des tiers doivent porter sa signature ou celle d'un mandataire spécial.



PARTIE III. ACTIVITE DE LA SIB

III.1 Historique de la Société Ivoirienne de Banque

La Société Ivoirienne de Banque (SIB) a été créée le 18 juin 1962 en vertu d'un protocole signé entre l'Etat Ivoirien, le crédit Lyonnais, la Deutsche Bank, la Banca Commerciale Italiana et la Morgan Guaranty Banking Corporation.

La SIB est une banque de premier plan en Côte d'Ivoire qui a toujours manifesté sa vocation de banque universelle en offrant ses services et ses produits à plusieurs centaines de milliers de clients : particuliers, professionnels, PME et Grandes Entreprises.

Dans le cadre de l'accord conclu avec le groupe Crédit Agricole SA (France) portant sur l'acquisition par Attijariwafa bank, de la totalité des participations du Groupe Crédit Agricole S.A. dans son réseau de filiales d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale, la Société Ivoirienne de Banque est devenue, en 2009, filiale du Groupe AWB à hauteur de 51%.

Depuis 2010, la Société Ivoirienne a entamé des projets de développement notamment à travers :

- l'extension du réseau ;
- l'enrichissement et l'approfondissement des fonds de commerces, tous secteurs confondus ;
- la formation du personnel ;
- l'élargissement de la gamme de produits et services.

En 2013, la SIB a basculé sur un nouveau système d'information « Amplitude » avec pour objectif le développement de nouveaux produits et services aux bénéfices de ses clients.

En Septembre 2015, le Groupe Attijariwafa Bank, à travers sa filiale Attijari Ivoire Holding Offshore SA, a procédé à l'acquisition de 39% du capital de la Société Ivoirienne de Banque (SIB) détenus par l'Etat de la Côte d'Ivoire.

III.2 Appartenance au Groupe Attijariwafa bank

III.2.1. Historique

Le groupe Attijariwafa bank est le premier groupe bancaire en Afrique⁸. Cet acteur incontournable de l'économie marocaine est issu de la fusion opérée en janvier 2005 entre deux banques de renom (la Banque Commerciale du Maroc et la Wafabank) ayant toutes les deux accompagné le Maroc dans son développement économique et social depuis plus d'un siècle.

Banque Commerciale du Maroc : La Banque Commerciale du Maroc a été fondée en 1911 à travers l'implantation de la Banque Transatlantique à Tanger, puis est devenue par la suite une filiale du groupe CIC.

En 1988, le Groupe ONA fait son entrée dans le tour de table de la banque, suivi en 1989 du Banco Central (devenu Grupo Santander), constituant ainsi les deux actionnaires de référence de la Banque Commerciale du Maroc. La décennie 90 s'est caractérisée par la création de filiales spécialisées dans les métiers de banque d'affaires et dans les activités para-bancaires donnant lieu à une diversification des métiers.

En janvier 2003, une nouvelle stratégie a été mise en œuvre avec pour objectif la création d'un champion national de la banque et de la finance. Elle s'est concrétisée en novembre 2003 par la prise de contrôle de Wafabank.

⁸ Hors Afrique du Sud, source ; Jeune Afrique 2015



Wafabank : Wafabank a été créé en 1904 sous le nom de « Compagnie Algérienne de Crédit et de Banque ». En 1959, elle constitue la première banque du pays en terme de réseau, et en 1968, un important groupe privé marocain en prend le contrôle.

A partir de la fin des années 70, la banque s'est engagée dans une nouvelle dynamique de développement avec le lancement de produits innovants, la réorganisation par réseau, ainsi que le changement de dénomination sociale et la promotion de la nouvelle marque, Wafa. Depuis lors, Wafabank crée, à partir d'une dizaine de filiales nouvelles, un groupe financier et para financier d'envergure. Dès le début des années 90, le groupe Wafabank a adopté une approche par segment de clientèle, et s'est investi dans le marché des capitaux avec la création de plusieurs filiales spécialisées.

La Banque Commerciale du Maroc a acquis en mai 2004, la quasi-totalité du capital de Wafabank, à travers le lancement d'une offre publique d'achat et d'une offre publique d'échange.

Le groupe Attijariwafa bank représente la deuxième capitalisation de la Bourse de Casablanca et la première dans le secteur bancaire.

III.2.2. Structure de l'actionariat

A fin mars 2016, le capital d'Attijariwafa bank s'élève à 2 035 272 260 dirhams, réparti en 203 527 226 actions d'une valeur nominale de 10 dirhams chacune. La répartition du capital se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre de titres détenus	% du capital	% des droits de vote
1- Actionnaires nationaux	157 041 206	77,16%	77,16%
1-1- Groupe SNI	97 433 137	47,87%	47,87%
1-2- Compagnies d'assurances	33 289 107	16,36%	16,36%
1-3- Autres institutionnels	26 318 962	12,93%	12,93%
2- Actionnaires Etrangers	10 715 614	5,26%	5,26%
3- Flottant	35 770 406	17,58%	17,58%
OPCVM et autres	30 700 535	15,08%	15,08%
Personnel de la banque	5 069 871	2,49%	2,49%
Total	203 527 226	100,00%	100,00%

Source : Attijariwafa bank - * Non applicable

Le Groupe SNI (Société Nationale d'Investissement) est le principal actionnaire de Attijariwafa bank, avec une participation dans le capital à hauteur de 47,87%.

Le Groupe SNI est un holding de portefeuille investissant sur le long terme dans des entreprises leaders et des projets structurants pour l'économie marocaine.

III.2.3.Organe d'administration

Au 31 décembre 2015, Attijariwafa bank est administrée par un Conseil d'Administration composé de 11 membres et présidé par Monsieur Mohamed EL KETTANI.

Administrateurs	Fonction
M. Mohamed EL KETTANI	Président du Conseil d'Administration
M. Antonio ESCAMEZ TORRES Conseiller Directeur Général	Vice-président
SIGER Représentée par M. Mounir EL MAJIDI	Administrateur
SNI Représentée par M. Hassan OURIAGLI	Administrateur
M. José REIG Directeur Général Adjoint Santusa Holding	Administrateur
M. Abed YACOUBI SOUSSANE Président MAMDA-MCMA	Administrateur
M. Aldo OLCESE SANTONJA Santander Représenté par M. Jose Manuel VARELA	Administrateur indépendant
M. Abdelmjid TAZLAOUI	Administrateur
M. Aymane TAUD	Administrateur
Mme Wafaa GUESSOUS Secrétaire du Conseil	Administrateur

Source : Attijariwafa bank

Le Conseil d'Administration prévoit, dans sa composition, la présence d'administrateurs indépendants. En outre, un règlement intérieur définit les missions ainsi que les modalités d'organisation et de tenue des réunions. Il précise également les missions et les modalités de travail des comités spécialisés.

La charte de l'administrateur regroupe l'ensemble des droits et obligations liés à la fonction d'administrateur, notamment sur le plan de la confidentialité des informations, de la gestion des conflits d'intérêts et des opérations portant sur la valeur de la banque.

III.2.4.Activités de Attijariwafa bank

Le groupe Attijariwafa bank est structuré autour de deux pôles opérationnels correspondant aux principales activités du groupe. Des fonctions support viennent aussi consolider l'organisation de la banque.

Les deux pôles opérationnels d'Attijariwafa bank se présentent comme suit :

- pôle Banque de Détail, réunissant le Marché de l'Entreprise, le Marché des Particuliers et Professionnels, la Banque Privée et Attijariwafa bank Europe ;
- pôle Banque de Financement & Investissement, de Marchés des Capitaux et Filiales Financières, qui regroupe la « Banque de Financement et d'Investissement », la « Banque de Marchés des Capitaux », la « Banque de Détail à l'International » et les « Sociétés de Financement Spécialisées ».

III.2.5. Filiales de Attijariwafa bank

III.2.5.1. Filiales spécialisées au Maroc

Attijariwafa bank dispose d'un réseau de filiales financières spécialisées, figurant parmi les leaders du marché au Maroc. Les principales filiales se présentent comme suit :

- Wafasalaf : Société de crédit à la consommation multi-produits (Prêt Personnel, Crédit renouvelable, Cartes de crédit, Crédit automobile, Location avec Option d'Achat (LOA), Equipement des ménages et Crédit voyages).
- Wafa Assurance : Société d'assurance spécialisée dans les métiers de l'assurance dommages et vie.
- Wafa Immobilier : Société de distribution de crédit pour l'acquisition, la construction et l'aménagement de logements, et pour le financement de la promotion immobilière.
- Wafa Gestion : Société de gestion d'OPCVM couvrant l'ensemble des classes d'actifs, pour le compte d'investisseurs institutionnels, de grandes entreprises et de particuliers.
- Wafa Cash : Société de services financiers spécialisée dans les transferts d'argent instantanés nationaux et internationaux et dans le change manuel.
- Wafabail : Société de financement spécialisée dans le métier de crédit-bail.
- Wafa LLD : Société de financement spécialisée dans la location de voiture longue durée.
- Attijari Intermédiation : Société de Bourse spécialisée dans les activités de recherche, trading et courtage en actions cotées.
- Attijari Finances Corp. : Banque d'affaires spécialisée dans les activités de conseil en fusion et acquisition, en origination de dette privée ainsi qu'en opérations sur le marché primaire et secondaire Actions.

III.2.5.2. Filiales à l'international

Attijariwafa bank a amorcé son développement à l'international, cherchant à acquérir une position forte au Maghreb et en Afrique subsaharienne, dans le but de faire émerger un groupe bancaire et financier de référence dans la région.

S'appuyant sur l'édification réussie d'un modèle duplicable à l'international, l'approche stratégique du groupe Attijariwafa bank vise à transférer les meilleures pratiques professionnelles acquises au Maroc, tout en respectant les spécificités de chaque zone d'implantation. Le groupe entend ainsi participer à l'accroissement des échanges régionaux et à la dynamisation de la coopération économique au sein de l'espace euro-méditerranéen.

Trois zones prioritaires de développement ont été identifiées en Afrique : le Maghreb, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale, tant les complémentarités économiques entre ces trois régions sont fortes.

Le développement ainsi que les acquisitions d'Attijariwafa bank au cours des dernières années se présentent comme suit :

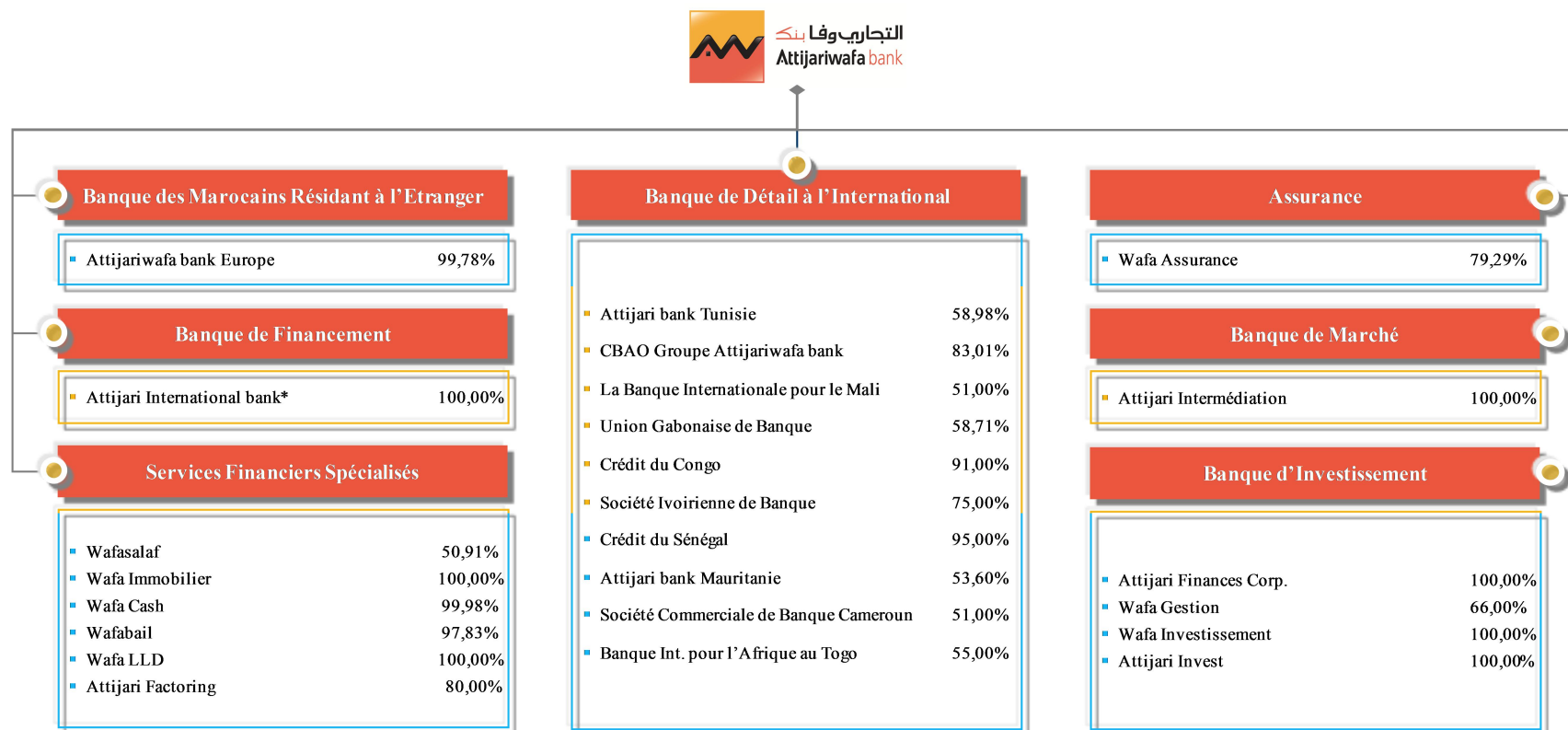
- en Tunisie, Attijariwafa bank, en consortium avec Grupo Santander, a acquis, en 2005, 53,54% du capital de la Banque du Sud, devenue depuis, Attijari bank Tunisie ;
- au Sénégal, Attijariwafa bank a développé un greenfield, en juillet 2006, et a procédé à l'ouverture de 4 agences à Dakar, marquant ainsi la première étape d'un vaste projet d'implantation du Groupe en Afrique subsaharienne. En janvier 2007, Attijariwafa bank a acquis 66,70% du capital

de la Banque Sénégal-Tunisienne et a fusionné les deux entités sénégalaises, donnant naissance à Attijari bank Sénégal ;

- en novembre 2007, Attijariwafa bank a acquis 79,15% du capital de CBAO (Compagnie Bancaire d’Afrique Occidentale) ;
- au Mali, Attijariwafa bank, accompagné par ses actionnaires de référence (ONA, SNI), a été déclarée, en juillet 2008, adjudicataire de 51,00% du capital de la Banque Internationale pour le Mali (BIM) dans le cadre de sa privatisation. L’acquisition de BIM a été conclue en 2009 ;
- en novembre 2008, Attijariwafa bank a accéléré le déploiement de son plan de développement régional en concluant un accord avec le Crédit Agricole pour l’acquisition de ses participations majoritaires dans ses filiales au Cameroun (SCB Cameroun), au Gabon (Union Gabonaise de Banque), en Côte d’Ivoire (Société Ivoirienne de Banque), au Sénégal (Crédit du Sénégal) et au Congo (Crédit du Congo) ;
- en décembre 2008, la fusion entre la CBAO et Attijari bank Sénégal a donné naissance à CBAO Groupe Attijariwafa bank ;
- en 2009, Attijariwafa bank a finalisé l’acquisition des parts majoritaires du Crédit Agricole dans Crédit du Congo (91%), l’Union Gabonaise de Banque (58,7%), Crédit du Sénégal (95%) et la Société Ivoirienne de Banque (51%) ;
- Au cours de cette même année, le Groupe a procédé à l’inauguration d’un bureau de représentation à Tripoli (Libye) ;
- en 2010, le Groupe Attijariwafa bank a poursuivi la consolidation de sa position d’acteur régional de premier plan au Maghreb ainsi qu’en Afrique subsaharienne et ce à travers :
 - ✓ l’ouverture d’une succursale de CBAO au Burkina Faso (CBAO Burkina Faso) ;
 - ✓ la finalisation de l’acquisition de 80% du capital de BNP Paribas Mauritanie, devenue Attijari bank Mauritanie, par un consortium contrôlé à hauteur de 67% par Attijariwafa bank et à 33% par Banque Centrale Populaire ;
- en avril 2011, Attijariwafa bank a finalisé l’acquisition auprès de Crédit Agricole de 51% du Capital de la Société Commerciale de banque Cameroun (SCB Cameroun) ;
- en 2011, le groupe a consolidé sa participation dans sa filiale tunisienne Attijari bank Tunisie, à travers l’acquisition des parts du groupe Santander dans Andalucarthage (holding de détention d’Attijari bank Tunisie). A l’issue de cette opération, Attijariwafa bank détenait 54,56% du capital d’Attijari bank Tunisie. Au 31 décembre 2012, la participation Attijariwafa bank dans le capital d’Attijari bank Tunisie s’élève à 58,98% ;
- en septembre 2013, Attijariwafa bank a finalisé l’acquisition de 55,0% du capital de la Banque Internationale pour l’Afrique au Togo auprès de l’Etat Togolais ;
- l’année 2013 a également connu l’ouverture de la succursale de CBAO au Niger ;
- En septembre 2015, Attijariwafa bank a finalisé l’acquisition de 39% du capital de la Société Ivoirienne de la Banque (SIB) détenus par l’Etat de la Côte d’Ivoire. Attijariwafa bank a ainsi porté sa participation dans le capital de la SIB à 90% à la suite de cette opération.

L'organigramme ci-dessous présente les filiales du groupe Attijariwafa bank :

Filiales du Groupe AWB à fin 2015



Source : Attijariwafa bank

* L'AGE du 29 mars 2012 a approuvé le projet de traité de fusion-absorption d'Attijari International bank par Attijariwafa bank

III.2.6. Chiffres clés des comptes consolidés IFRS

Le Groupe Attijariwafa bank a enregistré ces dernières années une croissance importante de son activité et une amélioration significative de ses ratios de profitabilité lui permettant de se hisser au niveau des meilleurs standards internationaux en la matière.

Les principaux agrégats consolidés du Groupe Attijariwafa bank sur les trois derniers exercices se présentent comme suit :

En millions de dirhams	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var.15/14
Produit net bancaire	17 877	19 450	18 997	8,80%	-2,33%
Résultat net	5 066	5 140	5 300	1,46%	3,12%
Résultat net part du groupe	4 141	4 355	4 502	5,17%	3,37%
Créances sur la clientèle	236 547	239 823	252 919	1,38%	5,46%
Dettes envers la clientèle	237 608	257 881	274 515	8,53%	6,45%
Fonds propres & assimilés	37 935	40 402	41 229	6,50%	2,05%
TOTAL BILAN	385 580	401 844	411 079	4,22%	2,30%

Source : Attijariwafa bank

III.2.7. Notations de Attijariwafa bank

La consolidation de ses fondamentaux solides ainsi que l'appui de ses actionnaires stratégiques ont permis à Attijariwafa bank d'être noté « Investment Grade » par les agences de notation internationales.

Agence de notation	Note de défaut émetteur en devises		Solidité financière	Perspective
	Court terme	Long terme		
Standard & Poors	B	BB	BB	Stable
Capital Intelligence	A3	BBB-	BBB	Stable

Source : Attijariwafa bank

III.3 Présentation du secteur bancaire en Côte d'Ivoire

Les chiffres présentés dans cette partie sont issus du rapport annuel de la Commission Bancaire et sont élaborés, en grande partie, sur la base des données provisoires au titre de l'exercice 2014. Celles –ci peuvent différer légèrement des chiffres définitifs issus de la certification des Commissaires aux Comptes.

III.3.1.Cadre réglementaire

Jusqu'en 1976, l'organisation du système bancaire ivoirien a reposé sur la loi n° 65-252 du 4 août 1965 portant réglementation du crédit et organisation de la profession bancaire et des professions qui s'y attachent. Les dispositions de l'article 2 de cette loi faisaient la distinction entre les banques commerciales, les banques de dépôts, les banques d'affaires et les banques de développement. La réforme du système bancaire de 1975 et la réglementation bancaire de 1990 ont supprimé cette distinction fondée sur le principe de la spécialisation. Sont ainsi considérés comme établissements de crédits l'ensemble des banques et établissements financiers, sans distinction de spécialisation.

Selon les dispositions de l'article 3 de la loi du 25 juillet 1990 portant réglementation bancaire de l'UMOA, les banques sont définies comme étant «les entreprises qui font profession habituelle de recevoir des fonds dont il peut être disposé par chèques ou virements et qu'elles emploient pour leur propre compte ou pour le compte d'autrui, en opérations de crédit et de placement ». Les banques ont une vocation universelle et leurs ressources proviennent des dépôts de la clientèle.

Par ailleurs, l'article 4 de la loi bancaire définit les établissements financiers comme étant « des personnes physiques ou morales, autre que les banques qui font profession habituelle d'effectuer pour leur propre compte des opérations de crédit, de vente à crédit, de financement de ventes à crédit ou de change, ou qui reçoivent habituellement des fonds qu'elles emploient pour leur propre compte en opérations de placement, ou qui servent d'intermédiaires en tant que commissionnaires, courtiers ou autrement dans tout ou partie de ces opérations. ».

Les établissements bancaires sont placés sous le contrôle et la supervision des autorités de tutelle suivantes :

- le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), chargé de fixer le cadre légal et réglementaire applicable à l'activité de crédit ;
- la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), chargée de définir la réglementation applicable aux banques et aux établissements financiers et d'exercer à leur égard des fonctions de surveillance à travers la Commission Bancaire ;
- la Commission Bancaire, organe créé le 24 avril 1990 et présidé par le Gouverneur de la BCEAO, ayant pour mission de veiller à l'organisation et au contrôle du système bancaire dans l'ensemble des pays de la zone UMOA. Le champ de compétence de la Commission Bancaire, qui découle de ces pouvoirs, s'étend du contrôle des établissements de crédit à la prise de mesures administratives et de sanctions disciplinaires en cas d'infraction à la réglementation bancaire, en passant par l'émission et le retrait d'agrément des établissements de crédit.

Outre le droit commun applicable aux sociétés commerciales, les principaux textes ci-après réglementent l'activité des établissements de crédit et des systèmes financiers décentralisés et fondent l'action de la Commission Bancaire de l'UMOA :

- le Traité de l'UMOA du 20 janvier 2007 ;
- la Convention du 6 avril 2007 régissant la Commission Bancaire ;
- la loi uniforme portant réglementation bancaire ;

- la loi uniforme portant réglementation des systèmes financiers décentralisés ;
- le dispositif prudentiel, qui fixe notamment les exigences en matière d'adéquation des fonds propres, en rapport avec les risques portés par les établissements de crédit ;
- les instructions prises par la BCEAO en application des dispositions de la loi portant réglementation des systèmes financiers décentralisés de l'UMOA ;
- le Plan Comptable Bancaire de l'UMOA (PCB), qui revêt un caractère uniforme et obligatoire ;
- le règlement communautaire sur les relations financières extérieures ;
- la loi uniforme portant définition et répression de l'usure ;
- la loi uniforme sur les instruments de paiement ;
- le règlement communautaire relatif aux systèmes de paiement ;
- la loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux ;
- la loi uniforme relative à la lutte contre le financement du terrorisme ;
- les instructions, circulaires et avis pris en application des textes de base ;
- le Référentiel Comptable Spécifique des SFD (RCSFD) de l'UMOA ;
- le Décret d'application de la loi portant réglementation des SFD de l'UMOA.

La surveillance macro-prudentielle consiste à mesurer, évaluer et limiter le risque systémique, c'est-à-dire le risque d'une défaillance majeure de la fourniture de services financiers ayant des conséquences sérieuses sur l'économie réelle.

Dans ce sens, les réformes engagées ces dernières années ont permis d'améliorer le cadre de suivi des risques de nature systémique en vue du renforcement de la résilience du système financier de l'UMOA.

La création du Comité de Stabilité Financière dans l'Union (CSF-UMOA), le 20 mai 2010, s'inscrit dans cette dynamique. Cette instance, qui regroupe les superviseurs de chacune des composantes du système financier (banque, assurances, prévoyance sociale et marchés financiers), a pour mandat d'assurer un suivi des risques de nature systémique et d'émettre des avis et recommandations visant à renforcer la résilience du système financier de l'Union à des chocs internes et externes.

Pour ce qui concerne spécifiquement le secteur bancaire de l'UMOA, le dispositif actuel de surveillance du risque systémique repose notamment sur :

- les indicateurs de solidité financière (ISF) du secteur bancaire, qui sont des ratios caractéristiques de la santé et la solidité du système bancaire. L'établissement de ces indicateurs par le Fonds Monétaire International est la résultante de diverses crises bancaires et financières et des besoins de renforcement des dispositifs de surveillance macro-prudentielle dans les Etats. Dans le cadre de la préservation de la stabilité financière de l'Union, la BCEAO procède à l'élaboration et au suivi des indicateurs de solidité financière du secteur bancaire ;
- les stress tests ou tests de résistance bancaires, qui permettent d'évaluer la capacité d'un établissement de crédit ou d'un système bancaire à faire face à des chocs sévères, simulés à travers des scénarii extrêmes mais susceptibles de se produire. La BCEAO procède également à l'évaluation de la capacité de résilience du secteur bancaire à travers la mise en œuvre de cet outil.

Plusieurs réformes sont également en cours pour améliorer le cadre de régulation du système financier de l'UMOA. Il s'agit notamment des projets relatifs à l'adoption d'indicateurs de surveillance macro-prudentielle pour le secteur bancaire et financier, à l'identification des établissements bancaires d'importance systémique, à la supervision sur base consolidée des groupes bancaires et à la surveillance complémentaire des groupes financiers.

Sur le plan micro-prudentiel, l'UMOA dispose depuis janvier 2000, d'un cadre normatif inspiré essentiellement de l'accord de Bâle I, publié en 1988. Cet accord s'articule autour d'un outil principal : le ratio minimal de solvabilité ou ratio « Cooke » qui exige un rapport minimum de 8% entre les fonds propres dont dispose une banque et les risques qu'elle porte sur les marchés ou sous forme de crédit à la clientèle.

Aujourd'hui, eu égard aux mutations de l'environnement bancaire de l'Union, caractérisées notamment par une diversification des activités des établissements de crédit et l'émergence de groupes bancaires transfrontaliers, les autorités de régulation et de contrôle ont décidé d'engager des réformes pour une migration du cadre prudentiel actuel vers les normes de Bâle II et Bâle III.

Le tableau suivant présente les principales stipulations du dispositif prudentiel applicable aux banques et aux établissements financiers de l'UMOA :

Critères	Définition	Norme BCEAO
Représentation du capital social minimum	Le montant du capital social minimum des banques est fixé à dix milliards de FCFA.	10 milliards FCFA
Ratio de solvabilité	Rapport entre les fonds propres effectifs d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature.	$\geq 8\%$
Coefficient de liquidité	Rapport entre les actifs disponibles et réalisables ou mobilisables à court terme (3 mois maximum) et le passif exigible à court terme ou les engagements par signature susceptibles d'être exécutés à court terme (3 mois maximum).	$\geq 75\%$
Division des risques :		
a. Engagements sur une même signature	Limitation des risques des banques et établissements financiers, dans une certaine proportion, sur un même bénéficiaire ou une même signature, ainsi que sur l'ensemble des bénéficiaires dont les concours atteignent un niveau donné de leurs fonds propres effectifs.	a. $\leq 75\%$ FPE b. $\geq 8x$ FPE
b. Total des engagements supérieurs ou égaux à 25% des FPE		
Prêts consentis aux principaux actionnaires, aux dirigeants et au personnel	Limitation du montant global des concours pouvant être consenti par les banques aux personnes participant à leur direction, administration, gérance, contrôle ou fonctionnement.	$\leq 20\%$

Source : BCEAO

III.3.2. Présentation de l'activité bancaire en Côte d'Ivoire

En 2014, le paysage bancaire ivoirien compte 24 établissements de crédits agréés⁹, dont 18 filiales de groupes internationaux ou régionaux. Le taux de bancarisation en Côte d'Ivoire est passé de 13,4% en 2013 à 16,5% fin 2014. Sous la supervision de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), l'ensemble des institutions bancaires respecte le ratio d'adéquation du capital réglementaire fixé à 8% puisque le ratio de solvabilité moyen des banques ivoiriennes s'élève à 10,0% en 2014.

⁹ 23 banques et 1 établissement financier

III.3.2.1. Positionnement du secteur dans la région

Pays	Nbre Ets de crédits agréés			Guichets	GAB/DAB	Nombre decomptes bancaires	Effectifs	Total Bilan MFCFA ¹⁰	PdM ¹¹
	Banque	EF ¹²	Total						
Côte d'Ivoire	23	1	24	600	832	2 538	7 351	6 666	28,1%
Sénégal	20	2	22	381	409	1 336	4 537	4 623	19,5%
Burkina	12	4	16	244	305	1 228	2 772	3 220	13,6%
Mali	14	3	17	516	380	1 337	3 084	3 234	13,6%
Bénin	12	0	12	199	264	947	2 631	2 897	12,2%
Togo	12	2	14	200	218	787	2 108	1 766	7,4%
Niger	11	1	12	140	121	438	1 531	1 172	4,9%
Guinée-Bissau	4	0	4	26	42	77	361	157	0,7%
UMOA	108	13	121	2 306	2 571	8 687	24 375	23 734	100%

Source : Commission bancaire BCEAO

En 2014, les banques ivoiriennes occupent la 1^{ère} place en terme de parts de marché (28,1%) par rapport au total bilan de la zone UMOA. En effet, le total bilan des banques ivoiriennes a progressé de 21,6% en 2014 pour s'élever à 6 665,9 milliards de FCFA contre 5 480,2 milliards de FCFA en 2013. Cette évolution s'explique par la hausse des opérations avec la clientèle (+20,5%), des opérations sur titres et divers (+28,5%) et des opérations de trésorerie et interbancaires (+21,3%).

A noter que le groupe Attijariwafa bank se positionne à la cinquième place, avec un cumul de 7,7% des actifs de l'Union, et dispose, en décembre 2014, de cinq filiales et deux succursales. Il détient 10,6% du réseau, 9,1% des GAB/DAB, 9,4% des comptes clientèle et 9,7% des employés. Il dégage 7,0% du résultat net global provisoire enregistré par les banques.¹³

¹⁰ Données provisoires au 31/12/2014

¹¹ Par rapport au total des bilans des établissements de crédit de l'UMOA

¹² Etablissements financiers

¹³ Source : Rapport annuel de la commission bancaire 2014

III.3.3. Evolution du marché bancaire ivoirien

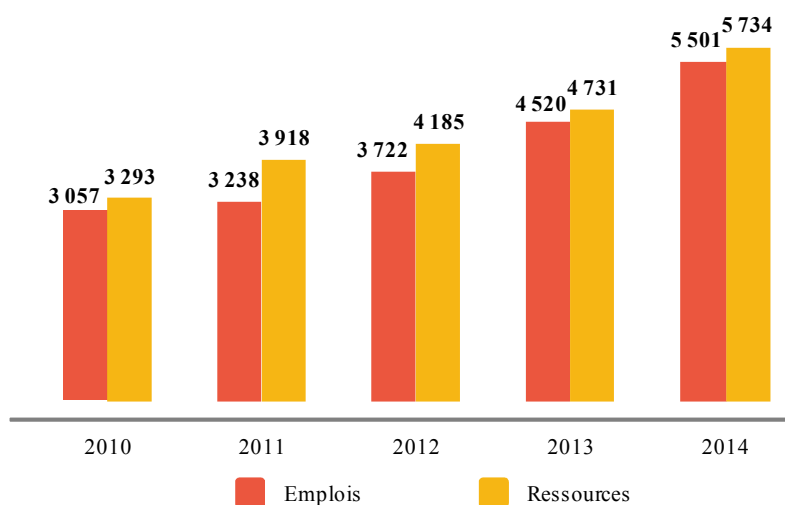
III.3.3.1. Evolution des emplois et ressources¹⁴

A fin 2014, les emplois et ressources du secteur bancaire ivoirien ont progressé respectivement de 21,7% et 21,2% par rapport à 2013 pour s'élever à 5 501,2 milliards de FCFA et 5 734,1 milliards de FCFA.

Sur la période 2010-2014, les emplois affichent une croissance annuelle moyenne de 15,8% et les ressources de 14,9%.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des emplois et ressources de l'ensemble des banques ivoiriennes sur la période 2010-2014 :

Emplois et ressources (milliards FCFA)



Source : Rapport commission bancaire BCEAO

III.3.3.2. Evolution des opérations avec la clientèle

Sur la période 2011- 2015, l'encours des dépôts clientèle a augmenté en moyenne de 15,3% par an pour atteindre 5 957,9 milliards de FCFA en 2015 contre 3 370,6 milliards de FCFA en 2011.

L'encours des crédits clientèle s'est amélioré également pour se chiffrer à 4 536,3 milliards de FCFA contre 2 134,0 milliards de FCFA en 2011, soit une croissance annuelle moyenne de 20,7% sur la période.

Le ratio de transformation des dépôts augmente sur la période 2011- 2015 pour s'établir à 76% en 2015 contre 63% en 2011.

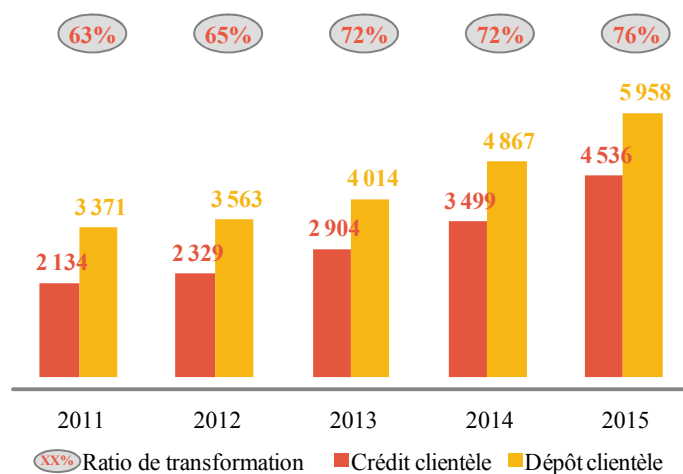
En 2014, les dépôts et crédits à la clientèle en Côte d'Ivoire représentent respectivement 30,8% et 27,9% des dépôts et crédits de la zone UMOA¹⁵.

¹⁴ Les chiffres 2014 sont des données provisoires publiées dans le rapport de la commission bancaire 2014.

¹⁵ Source : Rapport de la commission bancaire 2014

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des crédits et dépôts clientèle en Côte d'Ivoire sur la période 2011- 2015 :

Dépôts et crédits à la clientèle (milliards FCFA)



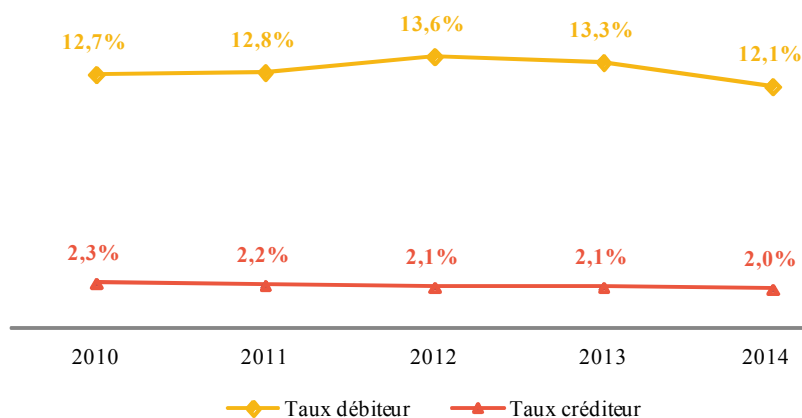
Source : APBEF - CI

Par ailleurs les taux d'intérêts ivoiriens ont reculé sur la période 2010-2014 en raison à la fois de l'assouplissement des conditions monétaires, à travers notamment la baisse du taux directeur de la BCEAO et de l'amélioration de la situation socio-politique ivoirienne :

- le taux de rémunération des dépôts clientèle¹⁶ (taux créditeur) passe de 2,3% en 2010 à 2,0% en 2014 ;
- le taux d'intérêt perçu par les banques ivoiriennes sur les crédits à la clientèle¹⁷ (taux débiteur) passe de 12,7% en 2010 à 12,1% en 2014.

L'évolution des taux d'intérêts sur la période 2010-2014 se présente comme suit :

Evolution des taux d'intérêts créditeurs et débiteurs sur la période 2010-2014



Source : Rapport commission bancaire BCEAO

¹⁶ Coût des comptes créditeurs calculé sur la base des encours moyens trimestriels de la période (AgiOS sur comptes créditeurs / Comptes créditeurs clientèle)

¹⁷ Taux des crédits à la clientèle calculé sur la base des encours moyens trimestriels de la période (AgiOS encaissés sur crédits à la clientèle / Encours des crédits à la clientèle)

Le tableau ci-dessous présente la répartition des crédits accordés à la clientèle par les banques ivoiriennes sur la période 2011- 2015 :

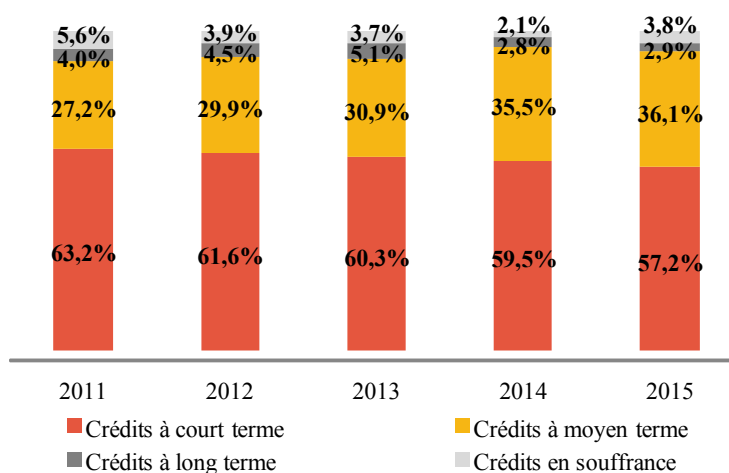
Mrds FCFA	2011	2012	2013	2014	2015	TCAM 11/15
Crédits à court terme	1 349	1 435	1 750	2 083	2 595	17,8%
Crédits à moyen terme	581	697	897	1 243	1 637	29,6%
Crédits à long terme	84	106	149	97	130	11,3%
Crédits en souffrance	120	92	108	75	174	9,8%
Total crédits	2 134	2 329	2 904	3 499	4 536	20,7%
<i>En % des emplois</i>	<i>65,9%</i>	<i>62,6%</i>	<i>64,2%</i>	<i>63,6%</i>	<i>Ns</i>	
Total Emplois	3 238	3 722	4 520	5 501	Nd	

Source : APBEF – CI, Rapport commission bancaire BCEAO

La structure des crédits à la clientèle est dominée par les crédits à court terme qui représentent 57,2% des crédits en 2015 contre 63,2% en 2011.

La structure des crédits à la clientèle sur la période 2011- 2015 est présentée par les histogrammes ci-dessous :

Structure des crédits sur la période 2011- 2015



Source : APBEF - CI

Pour leurs parts, les dépôts de la clientèle représentent 85% des ressources des banques ivoiriennes en 2014¹⁸. Ils affichent une croissance annuelle moyenne de 15,3% sur la période 2011- 2015 pour atteindre 5 958 Milliards FCFA en 2015.

¹⁸ Source : Rapport de la commission bancaire 2014

Le tableau ci-dessous présente la répartition des dépôts de la clientèle par les banques ivoiriennes sur la période 2011- 2015 :

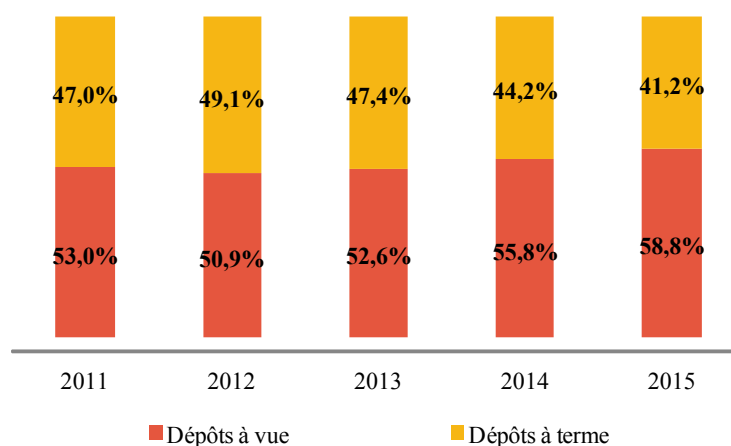
Mrds FCFA	2011	2012	2013	2014	2015	TCAM 11/15
Dépôts à vue	1 786	1 813	2 112	2 715	3 505	18,4%
Dépôts à terme	1 585	1 750	1 902	2 152	2 453	11,5%
-Dépôts à terme et bons de caisse	636	729	753	739	837	7,1%
-Comptes d'épargne à régime spécial	785	861	945	1 075	1 227	11,8%
-Autres	163	160	204	337	389	24,2%
Total dépôts	3 371	3 563	4 014	4 867	5 958	15,3%
<i>En % des ressources</i>	<i>86,0%</i>	<i>85,1%</i>	<i>84,8%</i>	<i>84,9%</i>	<i>Ns</i>	
Total Ressources	3 918	4 185	4 731	5 734	Nd	

Source : APBEF – CI, Rapport commission bancaire BCEAO

Les dépôts de la clientèle sont répartis en 2015 entre dépôts à vue (58,8%) et dépôts à terme (41,2%).

La structure des dépôts de la clientèle sur la période 2011- 2015 est présentée par les histogrammes ci-dessous :

Structure des dépôts sur la période 2011- 2015

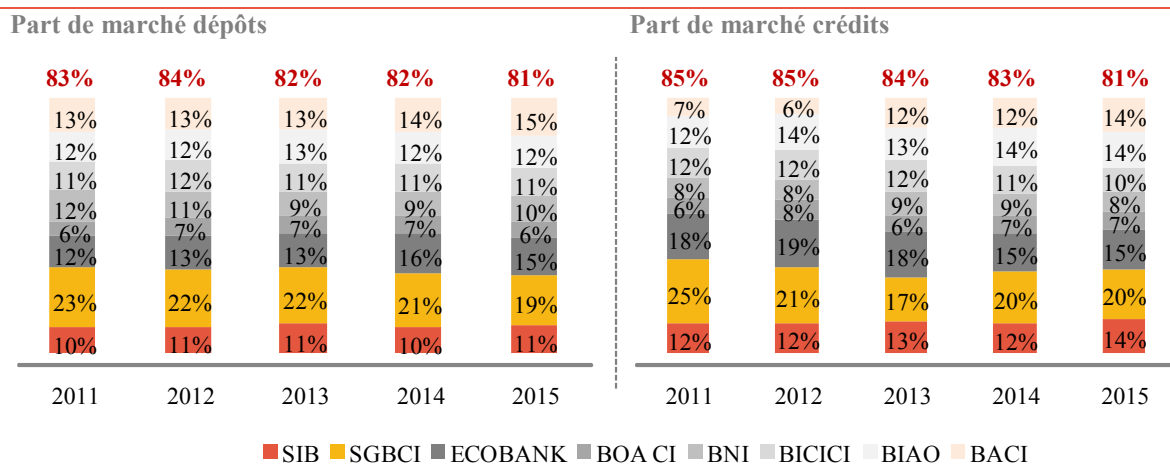


Source : APBEF - CI

III.3.3.3. Evolution des parts de marché des banques

Le paysage bancaire ivoirien est caractérisé par sa forte concentration. En 2015, 8 banques détiennent 81% des dépôts bancaires et des crédits en Côte d'Ivoire.

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution des parts de marché des principales banques ivoiriennes en termes de crédits et dépôts :



Source : APBEF - CI

III.3.3.4. Evolution des principaux ratios bancaires¹⁹

La qualité du portefeuille s'est nettement améliorée depuis 2010 : le taux brut de dégradation du portefeuille clientèle s'élève à 10,1% en 2014 contre 12,6% une année auparavant et 16,3% en 2010.

En terme de rentabilité, les banques ivoiriennes affichent un rendement moyen des capitaux propres de 18,3% en 2014 contre respectivement 12,7% et 6,5% en 2013 et 2012.

¹⁹ Les chiffres 2014 sont des données provisoires publiées dans le rapport de la commission bancaire 2014.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des principaux agrégats du secteur bancaire ivoirien :

En %	2010	2011	2012	2013	2014
Taux brut de dégradation du portefeuille clientèle <i>(Créances en souffrance brutes / Total Crédits bruts)</i>	16,3%	17,9%	16,3%	12,6%	10,1%
Taux net de dégradation du portefeuille clientèle <i>(Créances en souffrance nettes / Total Crédits nets)</i>	3,8%	4,7%	4,3%	3,7%	2,8%
Taux de provisionnement des créances en souffrance <i>(Provisions constituées / Créances en souffrance brutes)</i>	79,8%	77,7%	76,8%	73,7%	74,2%
Coût de l'ensemble des ressources <i>(Total des agios payés / (Total des capitaux empruntés+FP))</i>	4,1%	3,5%	3,7%	4,2%	4,0%
Rendement des prêts de toute nature <i>(Total des produits sur prêts / Encours des prêts de toute nature)</i>	10,3%	9,8%	10,1%	10,3%	9,7%
Marge globale <i>(Rendement des prêts - Coût des capitaux)</i>	7,8%	7,4%	7,8%	8,0%	7,6%
Coefficient net d'exploitation <i>(Frais généraux+Dotations aux amortissements) / PNB)</i>	88,4%	87,3%	81,2%	77,2%	70,0%
Effort net de provisionnement <i>(DAP / (Résultat Brut d'Exploitation + Intérêts douteux)</i>	150,9%	90,7%	41,4%	39,5%	13,9%
Taux de marge nette <i>(Résultat net / PNB)</i>	-11,0%	-5,0%	7,5%	16,0%	24,7%
Coefficient de rentabilité <i>(Résultat net / Fonds propres)</i>	-9,4%	-4,5%	6,5%	12,7%	18,3%

Source : Rapport commission bancaire BCEAO

III.4 Activités de la SIB

Avec plus de 695 collaborateurs, 253 641 clients et 52 agences à fin 2015, réparties sur l'ensemble du territoire national (14 villes), la Société Ivoirienne de Banque déploie un modèle de banque universelle et développe une stratégie commerciale de proximité à l'endroit de l'ensemble de ses segments de clientèle. La SIB propose une offre diversifiée et se place au service de ses clients Particuliers, Professionnels et Entreprises de toutes tailles.

Une gamme étendue de produits et services est proposée à sa clientèle de particuliers et d'entreprises (comptes de dépôt, comptes courants, produits d'épargne, crédits à la consommation et au logement, financements des investissements des entreprises, produits d'assurance, moyens de paiement, offre monétique, engagements par signature, opérations de commerce extérieur, services de banque à distance, etc.). La Société Ivoirienne de Banque est reconnue pour son expertise dans le conseil et l'ingénierie financière. Elle offre également des solutions qui couvrent toute la gamme des activités des Grandes Entreprises pour leurs besoins de Financement ou d'Investissement et participe au financement des campagnes agricoles notamment Café-Cacao.

La SIB développe également des services de banque en ligne qui couvrent les besoins de l'ensemble de sa clientèle d'entreprises et de particuliers.

La politique de croissance de la SIB s'est traduite par la poursuite en 2015 de l'extension du réseau (ouverture de 3 agences portant le nombre d'agences à 52 couvrant ainsi l'ensemble du territoire ivoirien) et l'enrichissement de l'offre produit. En effet, depuis 2014, la SIB a lancé l'activité « Leasing », fruit d'une Synergie avec Wafabail, filiale du Groupe Attijariwafa bank spécialisée dans le crédit-bail et leader sur son marché au Maroc, ce qui a permis à la Banque d'améliorer son accompagnement auprès de la clientèle des Entreprises notamment les PME.

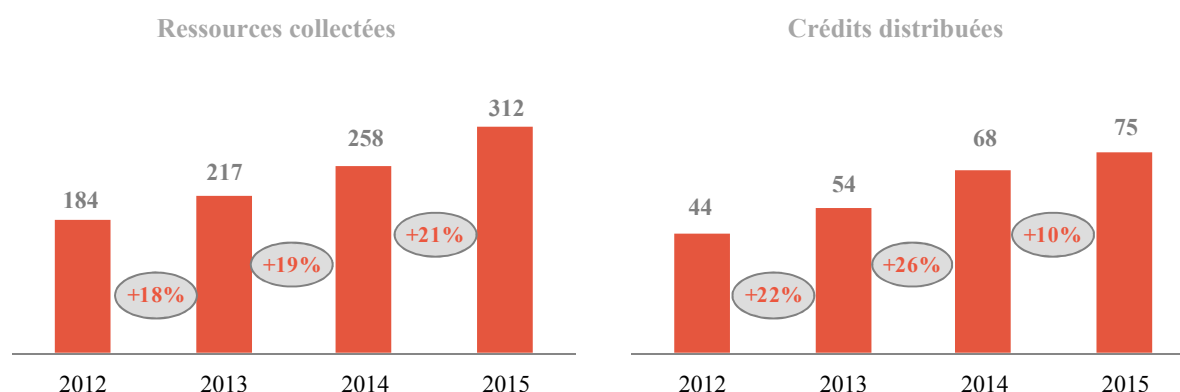
III.4.1. Banque de détail

En 2014, la Société Ivoirienne de Banque a recruté plusieurs milliers de nouveaux clients Particuliers et Professionnels renforçant ainsi sa croissance également soutenue par la fidélisation de la clientèle et la proximité d'un réseau d'agences en développement.

En 2015, cette stratégie s'est maintenue et la Banque de Détail affiche des encours de collectes et de crédits en hausse de respectivement 21% et 10%.

Les graphiques ci-dessous illustrent les crédits et ressources sur la période 2012- 2015 :

Evolution des emplois et ressources sur la période 2012-2015 (En milliards de FCFA)



Source : Société Ivoirienne de Banque

En 2015, la SIB a poursuivi son accompagnement auprès de sa clientèle Très Petites Entreprises (TPE) en lui apportant des solutions financières adaptées aux besoins immédiats en matière de trésorerie et d'investissement.

III.4.2. Banque de financement et d'investissement

III.4.2.1. Financement de projets et ingénierie

La SIB a renforcé son accompagnement envers sa clientèle Corporate, multinationales et structures étatiques en créant fin 2014 une entité Banque de Financement et d'Investissement en son sein.

La banque a amplifié ainsi son attractivité, offrant une proposition de valeur globale et intégrée adaptée au marché local et sous régional avec l'appui de la Banque de Financement et d'Investissement du Groupe Attijariwafa bank. En outre, la SIB a participé au côté de la filiale banque d'affaire du Groupe Attijari Finance Corp. à la signature de plusieurs mandats de conseils notamment : le projet de la baie de Cocody nécessitant un financement de 100 milliards FCFA, le projet autoroutier, le projet de développement des zones industrielles.

III.4.2.2. Grandes entreprises

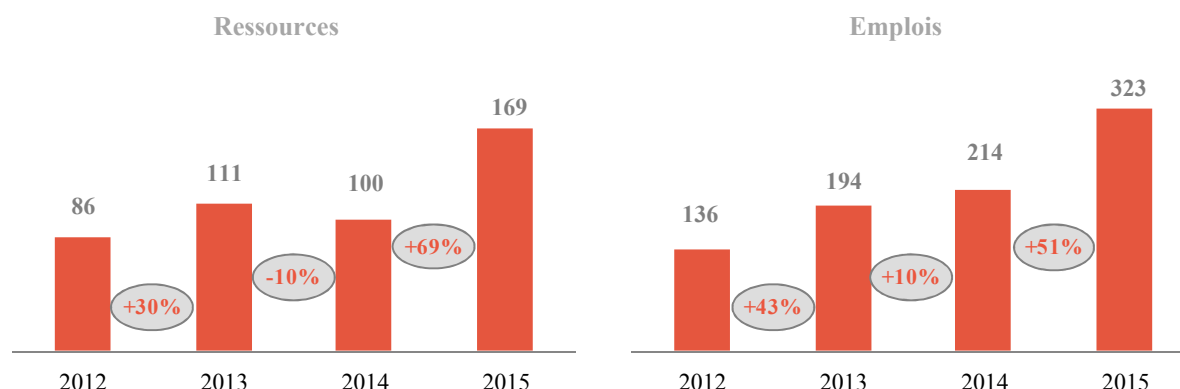
La Société Ivoirienne de Banque qui apporte son expertise dans l'ingénierie et le conseil, propose des services sur mesure à la clientèle des Grandes Entreprises pour leur besoin d'investissement et participe au financement des campagnes agricoles notamment la campagne Cacao.

En 2014, la SIB a consolidé sa position sur le segment Grandes Entreprises, enregistrant une progression de 10% des emplois sur la période, favorisée par la participation de la banque à plusieurs opérations importantes dans divers domaines parmi lesquels : les infrastructures, la construction, l'Agro Alimentaire et l'énergie.

En ce qui concerne l'exercice 2015, la banque a conforté son expertise sur ce segment en participant à plusieurs financements en direct ou en syndication. Les emplois sur ce segment ont progressé de 51% entre fin 2014 et fin 2015 et les ressources de 69% sur la même période.

Les graphiques ci-dessous illustrent les emplois et ressources sur la période 2012- 2015 :

Evolution des emplois et ressources sur la période 2012-2015 (En milliards de FCFA)



Source : Société Ivoirienne de Banque

III.4.2.3. Trade Finance

Depuis 2014, le développement de synergie avec le groupe AWB s'est notamment manifesté par le déploiement du programme Trade Finance initié par la Banque Transactionnelle Groupe. Ainsi, la création d'une Direction du Trade Finance en charge du suivi et du développement des activités du commerce international, en synergie avec les différents marchés, a permis d'affermir le positionnement de la SIB en tant qu'acteur de référence du Commerce International. En conséquence, la banque apporte une réponse adaptée aux besoins des clients jouant un rôle prépondérant dans les échanges portant sur une large palette de produits (alimentaires, biens d'équipement, métaux, produits énergétiques, agricoles, pharmaceutiques...) provenant d'origines ou allant vers des destinations diverses (Amérique, Asie, Moyen-Orient, Europe, Afrique Centrale, Maghreb, etc.).

III.4.2.4. Middle Market

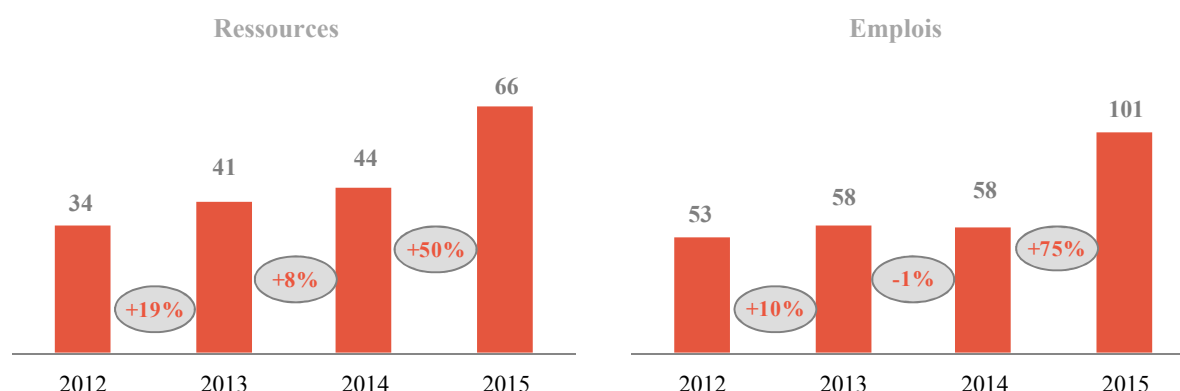
La SIB a lancé en 2013 l'offre leasing, favorisant ainsi l'accroissement du potentiel de nombreuses entreprises clientes et en parallèle, le recrutement de nouveaux clients à la recherche de financements spécifiques.

Après quatre années consécutives de forte progression sur le segment de Middle Market, la Société Ivoirienne de Banque a, au cours de l'année 2014, réadapté son dispositif de financement tenant compte du niveau de risque afin d'amorcer à terme, un développement important et plus harmonieux du portefeuille. Le niveau des crédits distribués a donc connu une baisse de 1% par rapport à 2013. En outre, la banque a conservé, voire amélioré la qualité de ses services à l'endroit de sa clientèle comme en témoigne la hausse continue des ressources s'établissant à 8%. Cette progression s'est faite sur l'ensemble de la clientèle indépendamment des secteurs d'activité.

Pour 2015, le développement de ce segment a repris. Les emplois ont progressé de 75% entre fin 2014 et 2015 et les ressources ont évolué de 50%. La banque a mis ce segment au cœur de sa stratégie, d'ailleurs, un accord a été signé avec la Fédération Ivoirienne des PME (FIPME) pour les accompagner en termes de conseil et de financement. De plus, les différents accords de partage de risque rentrent dans cette vision.

Les graphiques ci-dessous illustrent les emplois et ressources sur la période 2012- 2015 :

Evolution des emplois et ressources sur la période 2012-2015 (En milliards de FCFA)



Source : Société Ivoirienne de Banque

III.4.3. Banque de Marché des Capitaux

III.4.3.1. Activités de Marché

En 2014, la Société Ivoirienne de Banque a amorcé son développement sur le Marché des Capitaux, marqué par une croissance de plus de 36%. Une forte hausse par rapport à 2013 due en partie à la bonne dynamique des activités de change (+15%) mais également au rebond de l'activité obligataire dégageant un résultat exceptionnel avoisinant les 4,4 Mrds de FCFA soit +43%. L'année 2014 a connu également une participation très active de la SIB sur le marché de la dette primaire et secondaire régional enregistrant un volume global de transaction supérieur à 200 Mrds de FCFA soit 43%.

L'activité Marché de Capitaux a enregistré une forte progression au terme de l'exercice 2015 en raison de l'expertise dégagée sur le marché de change mais aussi d'une participation importante aux différentes émissions du Trésor. Les revenus sur ce segment ont progressé de 24%.

III.4.3.2. Conservation et Intermédiation Boursière

La Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) Africaine de Bourse est la filiale spécialisée de la Société Ivoirienne de Banque pour les activités sur les marchés de capitaux. Elle fournit à ses clients, des conseils principalement sur les services de structuration, placement, conservation de titres et courtage.

En 2014, cette activité a connu un réel essor sur l'ensemble de ses compartiments. Le portefeuille en conservation a progressé de 68%, la part de marché sur le segment des titres admis au dépositaire Central est de 3,9%. Quant au volume d'Intermédiation, il est passé de 41 à 145 milliards FCFA et le volume de courtage, de 2,4 à 12,88 milliards FCFA.

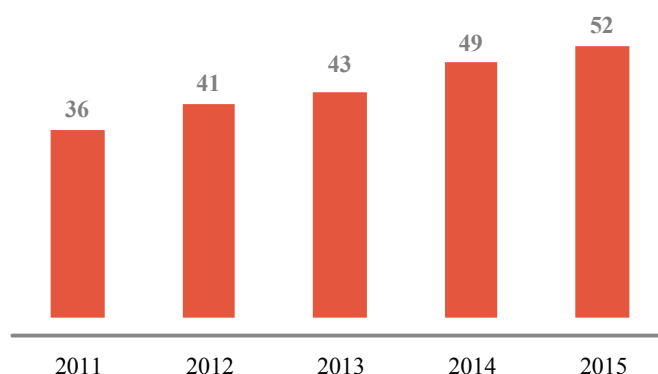
En 2015, les activités continuent de progresser à un rythme soutenu sur l'ensemble de ses métiers. Le portefeuille en conservation progresse de 20%, la part de marché sur le segment des titres admis au dépositaire Central se maintient à 3,9%. Quant au volume d'Intermédiation, il est passé de 145 milliards FCFA à 185 milliards FCFA et le volume de courtage, de 12,88 milliards FCFA à 13,11 milliards FCFA.

III.4.4. Réseau d'agences

L'organisation du réseau de distribution est fondée sur le concept de points de vente spécialisés, aménagés en espaces de vente et de conseil et privilégiant une gestion ciblée de la relation client. Ce concept prévoit un réseau réparti, d'une part, en agences dédiées à la clientèle des particuliers, professionnels et entreprises avec des équipes et une organisation spécifiques.

L'évolution du nombre d'agences depuis 2011 se présente comme suit :

Evolution du nombre d'agences



Source : Société Ivoirienne de Banque

La SIB a poursuivi la diversification et l'enrichissement du réseau de distribution assurant ainsi sa présence dans 14 villes du pays avec l'ouverture :

- en 2013 de 2 agences de province dans les villes de Ferkessedougou et d'Agnibilékro portant ainsi le nombre d'agences de 41 à 43 ;
- en 2014 de 6 agences à Abidjan : SIB Avenue Nogues Plateau, SIB Agence Diplomatique, SIB Marcory marché, SIB Palm Beach, SIB SIB Centre Commercial La Djibi, SIB Vridi Palm Beach ;
- en 2015, de 3 nouvelles agences : SIB Koumassi Pangolin, SIB COCODY Boulevard de France et SIB Yopougou 1er rond point.

III.4.5. Principales filiales et participations de la SIB

La SIB détient des participations dans des banques et établissements financiers, dans des sociétés immobilières ainsi que dans d'autres entreprises ivoiriennes.

La situation des participations sur les trois derniers exercices se présentent comme suit :

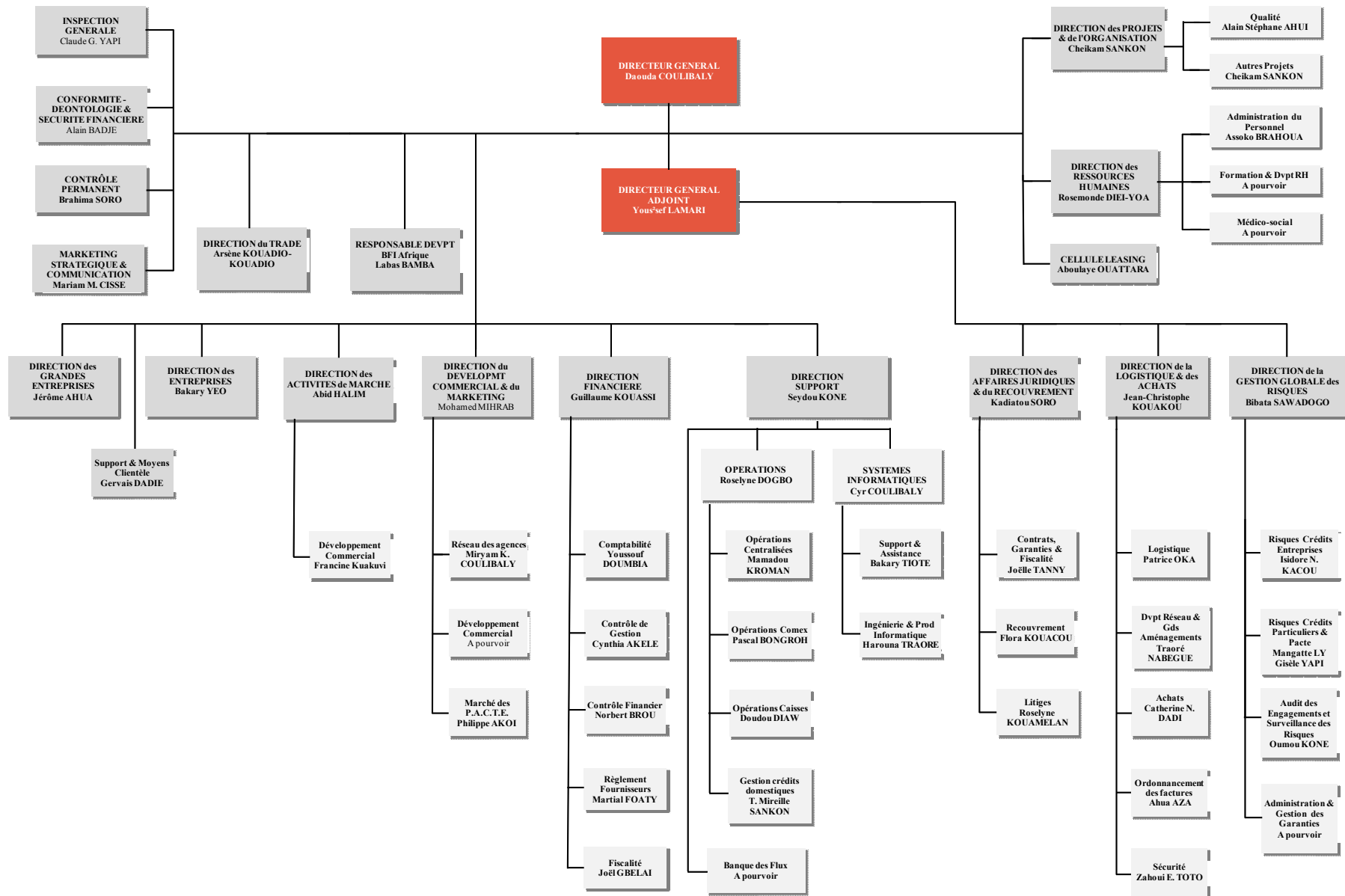
<i>En MFCFA</i>	Montant au 31/12/13	Montant au 31/12/14	Montant au 31/12/15	Capital de l'entreprise	Part SIB
Dans les banques et établissements financiers					
GARI	20	20	20	12 955	0,2%
CRRH UMOA	216	216	216		
Sous total	236	236	236	12 955	
Dans les sociétés immobilières					
SIPRIM*				1 044	33,0%
SCI LAGUNES**				815	0,0%
SICOGI	1	1	1	4 560	0,0%
Sous total	1	1	1	4 560	
Dans les autres entreprises					
AXA ASSURANCE	38	38	38	2 175	1,7%
GIM UEMOA		14	14	9 529	0,1%
SGI AFRICAINE	387	387	387	300	76,0%
BRINKS	11	11	11	150	7,3%
Sous total	436	450	450	12 154	

Source : Société Ivoirienne de Banque

III.5 Capital humain

III.5.1. Organigramme fonctionnel

L'organigramme fonctionnel actuel de la Banque se présente comme suit :



III.5.2. Capital humain

Au titre de l'exercice 2015, l'effectif global de la banque s'élève à 695 personnes dont 326 cadres et 364 gradés. L'évolution permanente de l'effectif s'explique principalement par l'extension accélérée du réseau débutée en 2010.

L'évolution des effectifs s'est poursuivie en ligne avec le chantier de développement de la mobilité interne. Des formations visant à améliorer les capacités de management des collaborateurs en situation d'encadrement ont été initiées par la banque.

En unité	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Cadres expatriés	5	2	2	2	2	3
Cadres nationaux	217	228	272	289	310	326
Gradés	230	235	251	272	314	364
Employés	1	2	2	2	2	2
Personnel non bancaire	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire	-	-	-	-	-	-
Effectif Total	453	467	527	565	628	695

Source : Société Ivoirienne de Banque

III.6 Déontologie, Conformité et Contrôle Permanent

III.6.1. Déontologie & Conformité

La Conformité a pour mission essentielle le contrôle de la conformité de la Banque avec la réglementation et les lois régissant l'exercice des activités bancaires et financières, les codes de bonne conduite et de déontologie en vigueur.

Le renforcement de la culture de contrôle et de conformité réglementaire s'est poursuivi en 2014 et ce, à travers l'élargissement de la couverture des dispositifs dédiés au contrôle et à la maîtrise des risques réglementaires, ainsi que l'intégration du conseil et de la prévention en matière du respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes professionnelles et déontologiques en vigueur, et des orientations stratégiques du Conseil d'Administration et de la Direction Générale. Cette année a été aussi marquée par le renforcement de l'intégration de la dimension Groupe au niveau des activités des missions dédiées aux différents métiers de la Conformité Groupe.

Ses actions s'articulent autour des domaines suivants : le contrôle interne, la déontologie & sécurité financière, la conformité réglementaire et la coordination des relations avec les organismes de régulation.

L'environnement dans lequel évolue la SIB lui fait obligation de maîtriser un nombre croissant de techniques et de réglementations et à mettre en œuvre une politique de maîtrise des risques toujours plus rigoureuse. En effet, on observe au cours des dernières années :

- une diversification des métiers et activités au sein de la SIB du fait de rapprochements, de partenariats ;
- un enrichissement de l'offre de produits proposés aux différentes catégories de clients ;
- une expansion géographique des implantations et des risques pris par la SIB ;
- une multiplication des agents économiques avec lesquels la SIB est amenée à traiter, du fait par exemple de l'externalisation de tâches ;
- une intensification de la concurrence entre les établissements qui se traduit par un renforcement des contraintes de rentabilité.

Au total, ce sont autant de facteurs qui ont accru les risques que peut encourir la SIB dans des cadres légaux / réglementaires en évolution. Cette tendance implique une très grande vigilance sur la conformité des opérations et engagements.

Depuis quelques années, la plus grande fréquence des affaires imputables en partie à un non-respect ou à une maîtrise insuffisante de la législation ou de la réglementation, ainsi que les coûts externes financiers et de réputation de ces événements, ont engagé la SIB dans une démarche volontaire de mise en conformité permanente de son fonctionnement au regard des mutations réglementaires et légales.

III.6.2. Contrôle Permanent

Dans un contexte de fortes exigences réglementaires, conjuguées à une volonté de renforcer et de pérenniser son dispositif de Contrôle Interne, la SIB a mis en place un système de surveillance permanente de son dispositif de Contrôle Interne.

La démarche est basée sur l'évaluation régulière des activités, des processus et des systèmes. Inspiré du modèle du Groupe, l'objectif de la démarche est d'assurer l'efficacité opérationnelle et la maîtrise des risques au sein de la Banque par l'adoption de normes communes visant à réduire les disparités organisationnelles. Pour autant, le système de contrôle retenu par les organes de gouvernance de la banque présente la particularité d'afficher une indépendance totale vis-à-vis des métiers des contrôleurs internes dédiés.

L'organe central est chargé du pilotage et de l'animation du dispositif de surveillance permanente tout en conservant les liens hiérarchiques et fonctionnels. Il lui revient également la charge d'assurer la collecte et l'analyse des pertes opérationnelles au sens des recommandations de Bâle II.

Les actions issues de cette surveillance font l'objet d'un suivi régulier par les métiers de la Banque, les comités de Contrôle Interne et d'Audit ainsi qu'à travers des reportings à destination du Contrôle Interne Groupe et de la Commission Bancaire de l'UMOA.

PARTIE IV. PRESENTATION DE L'OPERATION

IV.1 Cadre de l'opération

Le groupe Attijariwafa bank, à travers sa filiale Attijari Ivoire Holding Offshore SA, a réalisé le 8 septembre 2015 l'acquisition de 39% du capital et des droits de vote de la Société Ivoirienne de Banque auprès de l'Etat de Côte d'Ivoire. Cette transaction s'est déroulée dans le cadre de l'accord signé en Côte d'Ivoire le 1^{er} juin 2015 entre les deux parties. Pour rappel, avant cette Transaction le groupe Attijariwafa bank, détenait 51% du capital de la SIB depuis 2009.

Conformément au décret adopté par le Conseil des Ministres de la République de Côte d'Ivoire et à l'accord de cession, le groupe Attijariwafa bank s'est engagé à introduire 12% du capital de la SIB à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et à céder 3% du capital au personnel de la SIB.

Par ailleurs, le décret présidentiel n°2016-243 du 27 avril 2016, a autorisé la cession à travers la BRVM de 5% du capital de la SIB détenu par l'Etat de Côte d'Ivoire. Par cette opération, l'Etat de Côte d'Ivoire confirme sa volonté de promouvoir l'actionnariat populaire en cédant ses parts dans l'une de ses participations au public.

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Ivoirienne de Banque tenue en date du 03/06/2016, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration a décidé l'introduction des actions de la Société Ivoirienne de Banque à la cote de la BRVM et a autorisé la cession d'actions à travers une Offre Publique de Vente.

IV.2 Actionnariat avant et après l'opération

La répartition du capital avant et après l'Offre Publique de Vente est présentée ci-dessous :

Actionnaire	Avant l'OPV		Après l'OPV	
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital
Attijariwafa bank	5 099 970	51,00%	5 099 970	51,00%
Etat de Côte d'Ivoire	1 000 000	10,00%	500 000	5,00%
Attijari Ivoire Holding Offshore SA	3 900 000	39,00%	2 400 000	24,00%
Autres ²⁰	30	0,00%	30	0,00%
Autres actionnaires	0	0,00%	1 700 000	17,00%
Personnel SIB	0	0,00%	300 000	3,00%
Total	10 000 000	100,00%	10 000 000	100,00%

Source : Société Ivoirienne de Banque

²⁰ Il s'agit de : M. Boubker JAI, M. Ismaïl DOURI et M. Jamal AHIZOUNE

IV.3 Caractéristiques des titres offerts

Capital initial	10 000 000 000 FCFA
Nombre d'actions	10 000 000 actions
Nombre d'actions à céder	2 000 000 actions (dont 300 000 réservées au personnel de la SIB)
Montant nominal de l'opération	2 000 000 000 FCFA
Forme des titres	Actions dématérialisées Les titres sont inscrits en compte auprès d'une SGI agréée par le CREPMF, ou d'une banque teneur de compte et conservateur
Nature des titres	Actions de la SIB, toutes de même catégorie
Valeur nominale	1 000 FCFA
Prix de cession	7 820 FCFA pour le type d'ordre I, soit les salariés de la SIB ; 14 000 FCFA pour le type d'ordre II, soit toute personne physique ; 14 000 FCFA pour le type d'ordre III, soit toute personne morale ainsi que les investisseurs institutionnels.
Date de jouissance	01/01/2016 Les souscripteurs à la présente OPV ne bénéficieront pas des dividendes payés au titre de l'exercice 2015.

IV.4 Structure de l'offre

IV.4.1.Montant global de l'opération

Le montant global de l'Opération s'établit à 26 146 000 000 FCFA, soit une cession de 1 700 000 actions au prix de 14 000 par action et de 300 000 actions au prix de 7 820 par action et sur la base d'une valeur nominale de 1 000 FCFA par action.

IV.4.2.Place de cotation

Les actions de la SIB seront admises au 1^{er} compartiment de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) dans un délai maximum de trois mois après l'OPV.

IV.4.3.Principaux éléments de l'offre

Type d'ordre	I	II		III
		Personne physique		<ul style="list-style-type: none"> Personnes morales résidentes ou non dans la zone UEMOA ; Investisseurs institutionnels des pays membres de l'UEMOA et hors UEMOA.
Souscripteurs	Salariés de la Société Ivoirienne de Banque	Personne physique de nationalité ivoirienne, résidente ou non dans la zone UEMOA	Personne physique de nationalité autre qu'ivoirienne, résidente ou non dans la zone UEMOA.	
Nombre de titres	300 000	800 000	340 000	560 000
Montant de l'offre	2 346 000 000 FCFA	11 200 000 000 FCFA	4 760 000 000 FCFA	7 840 000 000 FCFA
En % du nombre de titres à céder	15,0%	40,0%	17,0%	28,0%
Membres du syndicat de placement	Africaine de Bourse	Tous les membres du syndicat de placement	Tous les membres du syndicat de placement	Africaine de Bourse et BNI Finances
Modalités d'allocation	Au prorata après détermination d'un nombre minimal de titres alloués à chaque souscripteur en fonction du niveau global des souscriptions.	Au prorata après détermination d'un nombre minimal de titres alloués à chaque souscripteur en fonction du niveau global des souscriptions	Au prorata après détermination d'un nombre minimal de titres alloués à chaque souscripteur en fonction du niveau global des souscriptions	Au prorata après détermination d'un nombre minimal de titres alloués à chaque souscripteur en fonction du niveau global des souscriptions
Règles de transvasement	Si le nombre d'actions est inférieur à ce qui est prévu en I, le reliquat est affecté au II, puis au III	Si le nombre d'actions est inférieur à ce qui est prévu pour les personnes physiques de nationalité ivoirienne, le reliquat est affecté aux personnes physiques de nationalité non ivoirienne puis au type d'ordre III	Si le nombre d'actions est inférieur à ce qui est prévu pour les personnes physiques de nationalité non ivoirienne, le reliquat est affecté aux personnes physiques de nationalité ivoirienne puis au type d'ordre III	Si le nombre d'actions est inférieur à ce qui est prévu en III, le reliquat est affecté au II

IV.4.4. Répartition de l'offre

L'offre est structurée en trois types d'ordres :

Type d'ordre I	Réservé aux salariés de la Société Ivoirienne de Banque ;
<hr/>	
Type d'ordre II	Réservé aux personnes physiques résidentes ou non dans la zone UEMOA. Ce Type d'ordre se répartit comme suit : <ul style="list-style-type: none">▪ 800 000 titres réservés à toute personne physique de nationalité ivoirienne, résidente ou non dans la zone UEMOA ;▪ 340 000 titres réservés à toute personne physique de nationalité autre qu'ivoirienne, résidente ou non dans la zone UEMOA.
<hr/>	
Type d'ordre III	Réservé : <ul style="list-style-type: none">▪ aux personnes morales des pays membres de l'UEMOA et hors UEMOA ;▪ aux investisseurs institutionnels des pays membres de l'UEMOA et hors UEMOA.

IV.5 Eléments d'appréciation du prix de cession

IV.5.1. Méthodes de valorisation utilisées

Dans le cadre de la détermination du prix de l'offre de la présente opération, trois approches ont été examinées pour la valorisation des titres de la SIB :

- La méthode de l'Excès de Fonds Propres ;
- La méthode des comparables boursiers ;
- La méthode des comparables transactionnels.

IV.5.1.1. Excès de Fonds Propres

IV.5.1.1.1. Description de la méthode

La méthode de l'Excès de Fonds Propres est fondée sur le principe qu'une banque ne peut exercer son activité sans remplir les conditions imposées par le régulateur. Parmi ces conditions figure le ratio de solvabilité minimal à respecter. Ainsi, la valeur de la banque est définie par sa capacité à générer des fonds propres excédentaires, potentiellement remboursables à ses actionnaires.

La méthode de l'Excès de Fonds Propres permet de valoriser les flux disponibles pour l'actionnaire induisant de facto la valeur de 100,0% des fonds propres de la SIB. L'excédent en fonds propres dégagés (ou le besoin en fonds propres) est actualisé au coût des fonds propres.

IV.5.1.1.2. Méthodologie retenue

La méthode de l'Excès de Fonds Propres utilisée pour la valorisation de la SIB a été déterminée sur la base de l'élaboration d'un plan d'affaires quinquennal de la banque. Les hypothèses relatives au plan d'affaires sont explicitées dans la partie relative aux perspectives de la SIB.

La définition de l'Excès de Fonds Propres a été déterminée sur la base du calcul d'une part des fonds propres effectifs prévisionnels, constitués des fonds propres de base et des fonds propres

complémentaires. Puis d'autres part, en déterminant le ratio des fonds propres effectifs sur les risques globaux de la Banque.

L'Excès de Fonds propres est déterminé suivant la formule suivante :

$$\text{Fonds propres effectifs} - 8,0\% * \text{Total risques de la SIB}$$

La valeur des fonds propres est estimée en actualisant les excès de fonds propres futurs et comprend :

- la valeur actualisée de l'excès de fonds propres avant distribution des dividendes calculé comme décrit précédemment, sur un horizon explicite ;
- la valeur terminale (VT) représentant la valeur des fonds propres au terme de l'horizon explicite. Elle est généralement déterminée sur la base de la méthode de Gordon Shapiro par actualisation à l'infini d'un flux normatif croissant à un taux g :

$$VT = \frac{\text{Flux normatif}}{\text{CMPC} - g}$$

Où g taux de croissance à l'infini
 CMPC taux d'actualisation

IV.5.1.1.3. Valorisation de la SIB par la méthode de l'Excès de Fonds propres

Plan d'affaires prévisionnel

La séquence prévisionnelle des excès de fonds propres sur l'horizon explicite qui se base sur le plan d'affaires prévisionnel, détaillé dans la partie « Perspectives » de la présente note, se présente comme suit :

MFCFA	2 016 ^B	2 017 ^P	2 018 ^P	2 019 ^P	2 020 ^P
FONDS PROPRES EFFECTIFS²¹	49 815	58 218	68 358	78 923	90 616
TOTAL RISQUES AU BILAN (A)	559 108	651 237	728 668	792 186	867 708
TOTAL RISQUES HORS BILAN (B)	50 303	57 182	64 790	71 673	79 152
TOTAL RISQUES (C) = (A + B)	609 411	708 419	793 458	863 859	946 860
RATIO FONDS PROPRES EFFECTIFS / RISQUES	8,2%	8,2%	8,6%	9,1%	9,6%
Excès de Fonds Propres	1 062	1 545	4 881	9 814	14 867

Source : Business Plan SIB

²¹ Les fonds propres présentés dans la partie VII Perspectives et Prévisions sont différents des fonds propres effectifs ci-dessus en raison des retraitements réglementaires opérés

Calcul du taux d'actualisation

Le coût moyen pondéré du capital (CMPC) correspond à la rentabilité exigée par l'ensemble des pourvoyeurs de fonds de l'entreprise. Le coût du capital est ainsi reconstitué à partir de l'évaluation des différents titres financiers de l'entreprise (coût des fonds propres et coût de la dette).

Dans la présente valorisation, l'actualisation des flux se base sur le coût des fonds propres et non pas sur un coût moyen du capital qui prendrait en compte d'autres moyens de financement.

Le coût des fonds propres est calculé de la manière suivante :

$$k_e = r_f + \beta_e \times r_a$$

Où :	r_f : Taux sans risque Côte d'Ivoire (dernière émission en date d'avril 2016), soit 4,24%* β_e : Beta désendetté de 1,19** r_a : Prime de risque Actions, soit 9,25%***
------	---

* Source : www.umoatitres.org

** Source : *Infinancial* – Mai 2016

*** Source : Estimation basée sur l'analyse Damodaran mise à jour en Janvier 2016

Le coût des fonds propres retenu pour l'actualisation de l'excès des fonds propres et de la valeur terminale ressort ainsi à 15,2%.

Valorisation de 100% des fonds propres

La valorisation de 100% des fonds propres de la SIB selon la méthode de l'Excès de Fonds propres se présente comme suit :

Valeur de 100% des fonds propres en millions de FCFA	90 232
Nombre d'actions	10 000 000
Valeur de l'action (FCFA)	9 023

Le prix de l'action de la SIB s'établit à 9 023 FCFA.

Les multiples induits de cette valorisation des 100% des fonds propres sont les suivants :

	Price to Book Value	Price Earning Ratio
2015 ^a	1,7x	6,1x
2016 ^b	1,5x	5,6x
2017 ^p	1,3x	5,1x

IV.5.1.2. La méthode des comparables boursiers

IV.5.1.2.1. Description et méthodologie

La méthode des comparables boursiers est une approche analogique qui consiste à appliquer aux agrégats financiers de la société à valoriser, les multiples observés sur un échantillon composé d'entreprises cotées, opérant sur le même secteur d'activité que la société à évaluer et présentant des caractéristiques opérationnelles similaires.

Dans le cadre de l'application de cette méthode, l'échantillon de banques comparables retenu est représentatif du marché bancaire dans la zone UMOA et se compose de : BICICI, BOA Sénégal, BOA Côte d'Ivoire, BOA Bénin, BOA Burkina Faso, BOA Niger et Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire.

Les multiples retenus dans le cadre de la valorisation sont le P/B et le P/E couramment utilisés dans le secteur bancaire.

Les multiples de valorisation de l'échantillon de comparables boursiers se présentent comme suit :

	Price to Book Value	Price Earning Ratio
BICICI	3,6 x	16,1 x
Bank Of Africa-Sénégal	3,1 x	24,6 x
Bank of Africa - Côte D'Ivoire	4,5 x	17,6 x
Bank of Africa-Benin	3,1 x	15,6 x
Bank of Africa - Burkina Faso	3,3 x	13,9 x
Bank of Africa - Niger	3,9 x	n.a.
Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire	4,9 x	15,2 x
Médiane	3,6x	15,8 x

Source : Capitalisations boursières au 10 mai 2016 Capital IQ pour des valeurs comptables au 31 décembre 2015

IV.5.1.2.2. Valorisation par la méthode des comparables boursiers

Eu égard aux multiples ci-dessus, la valorisation des titres de la SIB par la méthode des comparables boursiers se présente comme suit :

En MFCFA	Agrégats au 31/12/2015	Multiple retenu	Valorisation de 100% des FP	Valeur de l'action (FCFA)
Résultat net à fin 2015	14 812	15,8x	234 292	23 429
Capitaux propres à fin 2015	52 435	3,6x	189 439	18 944

La valeur des fonds propres de la SIB est obtenue par multiplication du multiple retenu par l'agrégat de la Banque qui lui correspond.

La valeur des fonds propres de la SIB sur la base des multiples médians, s'inscrit dans une fourchette comprise entre 189 439 MFCFA et 234 292 MFCFA, soit une valeur moyenne de 211 865 MFCFA.

Ainsi, le prix de l'action sur la base des comparables boursiers est compris entre 18 944 FCFA et 23 429 FCFA.

IV.5.1.3. La méthode des comparables transactionnels

IV.5.1.3.1. Description et méthodologie

La méthode d'évaluation par les comparables transactionnels reposent sur la valorisation d'une société par référence à des multiples d'un échantillon de transactions intervenues sur des sociétés opérant dans la même activité, et qui présentent des caractéristiques financières et opérationnelles comparables.

Les transactions en Afrique Sub-saharienne depuis 2010 se présentent comme suit :

Sociétés	Date de transaction	Valeur transaction (MS)	Multiple induit P/B	Multiple induit P/E
Equity Group	30-juin-15	74,6	2,7 x	9,7 x
Equity Group	24-juin-15	45,9	3,0 x	10,5 x
Ecobank Transnational	15-sept.-14	283,0	1,1 x	20,1 x
HF Group	1-juil.-14	26,2	1,6 x	8,7 x
ABC Holdings	31-mars-14	25,7	1,3 x	11,7 x
ABC Holdings	31-mars-14	105,1	1,3 x	11,6 x
ABC Holdings	29-mai-13	5,7	0,8 x	5,9 x
Family Bank	18-déc.-12	19,0	2,1 x	19,8 x
ABC Holdings	15-mars-11	93,6	2,9 x	18,3 x
Banco Angolano de Investimentos	29-déc.-10	27,7	1,5 x	4,1 x
Moyenne		70,7	1,8x	12,0x

Source : Capital IQ au 10 mai 2016

IV.5.1.3.2. Valorisation par la méthode des comparables transactionnels

Eu égard aux multiples ci-dessus, la valorisation des titres de la SIB par la méthode des comparables transactionnels se présente comme suit :

En MFCFA	Agrégats au 31/12/2015	Multiple retenu	Valorisation de 100% des FP	Valeur de l'action (FCFA)
Résultat net à fin 2015	14 812	12,0x	178 413	17 841
Capitaux propres à fin 2015	52 435	1,8x	96 171	9 617

La valeur des fonds propres de la SIB est obtenue par multiplication du multiple retenu par l'agrégat de la Banque qui lui correspondant.

La valeur des fonds propres de la SIB sur la base des multiples transactionnels moyens, s'inscrit dans une fourchette comprise entre 96 171 MFCFA et 178 413 MFCFA, soit une valeur moyenne de 137 292 MFCFA.

Ainsi, le prix de l'action sur la base des comparables transactionnels est compris entre 9 617 FCFA et 17 841 FCFA.

IV.5.2.Synthèse des méthodes de valorisation

La synthèse issue des trois méthodes de valorisations se présente comme suit :

	Excès de Fonds propres (MFCFA)	Comparables boursiers	Comparables transactionnels
Valeur de 100% des FP (en MFCFA)	90 232	[189 439 – 234 292]	[96 171 – 178 413]
Valeur par action (FCFA)	9 023	[18 944 – 23 429]	[9 617 – 17 841]

La valorisation des fonds propres de la SIB dans le cadre de la présente offre est obtenue via la moyenne arithmétique des valeurs issues des 3 méthodes, soit 146 463 MFCFA, soit un prix par action de 14 646 FCFA.

Le prix de cession des actions SIB retenu dans le cadre de l'Offre Public de Vente est de 14 000 FCFA. Il tient compte d'une décote de 4,4% par rapport au prix issu des méthodes de valorisation et offre aux investisseurs de l'action SIB un potentiel de croissance par rapport aux valorisations apportées par le marché.

IV.6 Calendrier indicatif de l'opération

Ordre	Etapes	Au plus tard	En cas de clôture anticipée*
1	Transmission par le CREPMF de la décision portant visa de l'opération	04/07/2016	-
2	Dépôt des supports de communication validés par le CREPMF	05/07/2016	-
3	Ouverture de la période de souscription	18/07/2016	18/07/2016
4	Clôture de la période de souscription	29/07/2016	19/07/2016
5	Centralisation et consolidation des souscriptions par type d'ordre par la SGI Africaine de Bourse	29/07/2016	19/07/2016 à 18h
6	Transmission par la SGI Africaine de Bourse du listing des souscripteurs au CREPMF	01/08/2016	20/07/2016 à 9h
7	Prise en compte, le cas échéant, des observations du CREPMF sur le compte-rendu de l'opération Notification des allocations au réseau placeur	05/08/2016	26/07/2016
8	Finalisation des allocations et transmission aux SGI	05/08/2016	26/07/2016
9	Transmission par la SGI Africaine de Bourse du compte rendu définitif de l'opération au CREPMF	12/08/2016	02/08/2016
10	Demande d'enregistrement des titres auprès du DC/BR	17/08/2016	05/08/2016
11	Transmission du dossier de demande de cotation à la BRVM	18/08/2016	08/08/2016
12	Règlement /livraison	25/08/2016	15/08/2016
13	Notification de l'avis d'approbation de la BRVM et transmission du calendrier indicatif de première cotation	26/08/2016	16/08/2016
14	Saisine du CREPMF par la BRVM pour l'avis de non objection (ANO)	02/09/2016	23/08/2016
15	Avis de non objection du CREPMF	16/09/2016	02/09/2016
16	Publication de l'avis de première cotation des titres de la SIB	22/09/2016	22/09/2016
17	Première Cotation des titres de la SIB	04/10/2016	04/10/2016

*Cas où la clôture anticipée intervient dès le deuxième jour de la période de souscription

IV.7 Modalités de souscription

IV.7.1.Période de souscription

Les actions de la SIB, objet de la présente note d'information, pourront être souscrites du 18 juillet au 29 juillet 2016 inclus. Toutefois, la période de souscription peut être raccourcie, prolongée ou déplacée en cas de besoin après saisine du CREPMF.

L'opération pourra être close à tout moment et sans préavis dès le constat par les SGI Africaine de Bourse et BNI Finances, co-chefs de File du syndicat de placement, de la souscription de la totalité des titres affectés à cette cession de capital.

IV.7.2.Descriptif des types d'ordre

IV.7.2.1. Type d'ordre I

Le nombre d'actions offertes à ce type d'ordre est de 300 000 actions (soit 15,0% des titres cédés).

Ce type d'ordre est réservé aux salariés de la Société Ivoirienne de Banque.

Aucun montant minimum n'est prévu pour ce type d'ordre.

Les souscriptions des salariés, en tant que salariés, doivent être réalisées auprès de la SGI Africaine de Bourse.

Les salariés ont également la possibilité de souscrire au type d'ordre II en tant que personnes physiques. Cependant, ils ne bénéficieront pas au titre des actions souscrites au type d'ordre II des avantages liés au type d'ordre I cités précédemment.

IV.7.2.2. Type d'ordre II

Le nombre d'actions offertes à ce type d'ordre est de 1 140 000 actions (soit 57,0% des titres cédés).

Ce type d'ordre est réservé aux personnes physiques résidentes ou non dans la zone UEMOA à hauteur de :

- 800 000 actions à toute personne physique de nationalité ivoirienne, résidente ou non dans la zone UEMOA ;
- 340 000 actions à toute personne physique de nationalité autre qu'ivoirienne, résidente ou non dans la zone UEMOA.

Aucun nombre de titres minimum n'est prévu pour ce type d'ordre. Les souscriptions au type d'ordre II peuvent être réalisées auprès de l'ensemble des Membres du Syndicat de Placement.

IV.7.2.3. Type d'ordre III

Le nombre d'actions offertes à ce type d'ordre est de 560 000 actions (soit 28,0% des titres cédés).

Ce type d'ordre est réservé aux :

- Personnes morales des pays membres de l'UEMOA et hors UEMOA ;
- Investisseurs institutionnels des pays membres de l'UEMOA et hors UEMOA.

Les souscriptions au type d'ordre III peuvent être réalisées auprès des co-chefs de File Africaine de Bourse et BNI Finances.

IV.8 Descriptif de l'offre réservée aux salariés

IV.8.1. Conditions d'éligibilité

La souscription à la présente offre réservée aux salariés sera ouverte à tous les salariés en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) ou en contrat à Durée Déterminée (CDD) présents au sein de la banque au 30 juin 2016 et toujours présents au premier jour de la période de souscription dans l'effectif de la SIB ou d'une filiale détenue majoritairement par la Banque.

La participation des salariés à la présente Offre Publique de Vente ne revêt pas un caractère obligatoire.

IV.8.2. Descriptif de l'offre

Le nombre d'actions offertes aux salariés dans le cadre de cette offre est de 300 000 actions (soit 15,0% des titres cédés).

Les souscriptions des salariés, en tant que salariés, doivent être réalisées auprès de la SGI Africaine de Bourse.

Les salariés ont également la possibilité de souscrire au type d'ordre II en tant que personnes physiques. Cependant, ils ne bénéficieront pas au titre des actions souscrites au type d'ordre II des avantages liés au type d'ordre I cités précédemment.

Les souscriptions de chaque salarié au type d'ordre I ne pourra se faire qu'à travers le membre du syndicat de placement habilité à collecter les souscriptions des salariés, soit la SGI Africaine de Bourse. Les souscriptions de chaque salarié au type d'ordre II peuvent être réalisées auprès de l'ensemble des Membres du Syndicat de Placement.

IV.8.3. Plafond de souscription

Aucun montant minimum n'est prévu pour la souscription des salariés.

IV.8.4. Règles d'attribution

Le nombre de titres alloués aux salariés de la SIB est de 300 000 actions, soit 15,0% des titres cédés.

1^{ère} allocation

Les actions seront allouées à raison d'un nombre minimal à déterminer en fonction du niveau global des souscriptions des salariés de manière à satisfaire le plus grand nombre de salariés.

2^{ème} allocation

Le reliquat des titres restant après la première allocation décrite ci-dessus, sera attribué au prorata en fonction des demandes de souscription.

Au cas où ce nombre de titres ne serait pas un nombre entier, il sera arrondi à l'unité inférieure.

Les rompus seront alloués par palier d'une action par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes.

IV.8.5.Période d'indisponibilité des titres

Les actions allouées dans le cadre de la présente Offre Publique de Vente doivent être détenues par les salariés selon le calendrier suivant :

- détention de la totalité des actions allouées dans le cadre du type d'ordre I pendant une durée minimum de 2 an et ce, à compter de la date de règlement/livraison ;
- détention des deux tiers des actions allouées dans le cadre du type d'ordre I pendant une durée minimum de 3 ans et ce, à compter de la date de règlement/livraison ;
- détention du tiers des actions allouées dans le cadre du type d'ordre I pendant une durée minimum de 4 ans et ce, à compter de la date de règlement/livraison.

Les souscripteurs s'engagent à garder les actions allouées suivant le calendrier décrit ci-dessus, afin de bénéficier de la décote proposée aux salariés. Les actions allouées seront indisponibles à compter de la date de règlement/livraison, et ne pourront être cédées que suivant le calendrier précité.

Toutefois, les souscripteurs ont la possibilité de céder leurs actions, par anticipation et avec l'accord de l'employeur, sans avoir à rembourser la décote, dans les cas ci-après :

- accession à la propriété principale ;
- mariage ou divorce avec garde d'enfants ;
- départ en retraite normale ou anticipée ;
- invalidité définitive et absolue du salarié ;
- décès du salarié.

IV.9 Conditions de souscription

IV.9.1.Ouverture de compte

Toute personne désirant souscrire auprès d'un membre du syndicat de placement devra obligatoirement disposer et ouvrir un compte auprès dudit membre. Le membre du syndicat de placement a l'obligation de se conformer à la législation en vigueur pour l'ouverture des comptes.

Les souscriptions du personnel de la SIB se feront exclusivement auprès de la SGI Africaine de Bourse.

IV.9.2.Modalités de souscription

- Toutes les souscriptions se font en numéraire et doivent être exprimées en nombre de titres ;
- Les souscriptions sont matérialisées par un bulletin de souscription pré-numéroté et horodaté mis à la disposition des membres du syndicat de placement. La signature du bulletin par le souscripteur entraîne l'engagement irrévocable de souscrire, dans la limite des actions disponibles. Une copie du bulletin de souscription doit être remise au souscripteur ;
- Les souscriptions peuvent être réalisées par le souscripteur lui-même ou par son mandataire dans le cadre d'un mandat discrétionnaire de gestion de portefeuille comportant une clause expresse le permettant. Dans ce cas, la société de gestion s'assure que la souscription est conforme au profil de risque du client ;
- Les bulletins de souscription doivent être signés par le souscripteur (ou son mandataire dans le cadre d'un mandat de gestion de portefeuille le permettant) et validés et horodatés par le membre du syndicat de placement ;

- Les souscriptions des salariés au type d'ordre I d'une part, et celles au type d'ordre II d'autre part, doivent être réalisées sur des bulletins de souscription différents. Les bulletins seront mis à disposition dans toutes les agences, auprès de la Direction des Ressources Humaines et auprès de la SGI Africaine de Bourse.

IV.9.3.Souscriptions pour compte de tiers

Les souscriptions pour compte de tiers sont autorisées dans les cas suivants :

- Dans le cas d'un mandat de gestion de portefeuille, le gestionnaire ne peut souscrire pour le compte du client dont il gère le portefeuille qu'en présentant une procuration dûment signée et légalisée par son mandant ou le mandat de gestion discrétionnaire si celui-ci prévoit une disposition expresse dans ce sens. Les sociétés de gestion agréées de la zone UEMOA sont dispensées de présenter ces justificatifs pour les OPCVM qu'elles gèrent. Les sociétés de gestion qui présentent des ordres dans le cadre de mandat de gestion de portefeuille doivent s'assurer que ces ordres sont compatibles avec le profil de risque de leurs clients
- Tout mandataire dans le cadre d'un mandat de gestion de portefeuille, ne peut transmettre qu'un seul ordre pour le compte d'un même tiers.

IV.9.4.Révocation des souscriptions

Les souscriptions enregistrées sont irrévocables après la clôture de la période de souscription, même en cas de clôture par anticipation.

IV.9.5.Couverture des souscriptions

Les membres du syndicat de placement doivent s'assurer, avant l'acceptation d'une souscription, que le souscripteur a la capacité financière d'honorer ses engagements. Ils sont tenus de conserver dans le dossier relatif à la souscription, les documents et pièces justificatifs qui leur ont permis de s'assurer de ladite capacité financière.

Les membres du syndicat de placement s'engagent à exiger la couverture des souscriptions à tout investisseur.

Les souscriptions doivent être couvertes à 100% par un dépôt effectif (remise de chèques ou espèces/ crédit bancaire) sur le compte du souscripteur. S'agissant des chèques, ils doivent être présentés à l'encaissement avant de valider la souscription. Les dépôts couvrant les souscriptions suivant les différents types d'ordre doivent se faire auprès du membre du syndicat de placement auprès duquel les souscriptions sont faites. Ces dépôts devront rester bloqués jusqu'à l'attribution des titres. En cas de réduction des ordres, une restitution des montants non alloués sera effectuée.

IV.9.6.Souscriptions multiples

Les souscriptions multiples sont interdites : un même souscripteur ne peut souscrire qu'une seule fois au même type d'ordre, à l'exception des salariés qui ont la possibilité de souscrire aux types d'ordre I et II.

En cas de souscriptions multiples par un même souscripteur, seule la souscription la plus élevée sera retenue.

Toutes les souscriptions ne respectant pas les conditions ci-dessus, seront frappées de nullité.

IV.9.7. Identification des souscripteurs

Les membres du syndicat de placement doivent s'assurer de l'appartenance du souscripteur à l'un des types d'ordre définis ci-dessus. A ce titre, ils doivent obtenir copie du document qui atteste de l'appartenance du souscripteur au type d'ordre.

Préalablement à l'ouverture des souscriptions des salariés, une liste détaillée du personnel de la SIB et de ses filiales, qualifié à souscrire au type d'ordre I et intégrant leur numéro de matricule, leur plafond de souscription en fonction de leur rémunération brute annuelle sera transmise par la SGI Africaine de Bourse au Secrétariat Général du CREPMF.

Par ailleurs, l'organisme en charge du placement doit s'assurer que le représentant du souscripteur bénéficie de la capacité à agir au nom du souscripteur soit en sa qualité de représentant légal soit au titre d'un mandat dont il bénéficie et collecter la documentation nécessaire pour l'identification du souscripteur et l'ouverture du compte tiers.

IV.9.8.Syndicat de placement

L'Assemblée Générale du 3 juin 2016 a mandaté les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation Africaine de Bourse et BNI Finances en vue d'assister la Société Ivoirienne de Banque (SIB) en qualité de co-arrangeurs et de co-chefs de file pour le placement des actions à céder.

Sous la direction des SGI Africaine de Bourse et BNI Finances, un syndicat de placement a été formé pour assurer le placement des actions de la Banque. Il se compose de l'ensemble des SGI agréées sur le marché financier régional de l'UMOA.

Pays	SGI	Téléphone
Côte d'Ivoire	AFRICAIN DE BOURSE, co-Chef de file	+225 20 21 98 26
	BNI FINANCES, co-Chef de file	+225 20 31 07 77
	BOA CAPITAL SECURITIES	+225 20 30 21 22 / +229 21 31 53 43
	ATLANTIQUE FINANCE	+225 20 31 59 75
	BICI-BOURSE	+225 20 20 16 68
	CSWA	+225 20 20 90 70
	EDC INVESTMENT CORPORATION	+225 20 31 92 24
	NSIA FINANCES	+225 20 20 83 26
	HUDSON & CIE	+225 20 31 55 00
	PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT	+225 20 25 75 90
	SOGEBOURSE	+225 20 20 12 65
Sénégal	CGF BOURSE	+221 33 849 03 99
	IMPAXIS SECURITIES	+221 33 869 31 40
	EVEREST FINANCES	+221 33 822 87 00
Benin	AFRICABOURSE	+229 21 31 88 36
	BIBE FINANCE & SECURITIES	+229 21 32 48 75 / 76
	SGI-BENIN	+229 21 31 15 41
Burkina Faso	CORIS BOURSE	+226 50 33 14 85
	SBIF	+226 50 33 04 91
Mali	SGI MALI	+223 20 29 29 72
Niger	SGI NIGER	+227 20 737 818
Togo	SGI TOGO	+228 22 22 30 86

Les souscriptions recueillies par les membres du syndicat de placement seront centralisées auprès des SGI Co-Chefs de File, Africaine de Bourse et BNI Finances.

IV.10 Modalités de traitement des ordres

IV.10.1.Règles d'attribution

A l'issue de la période de souscription, l'attribution des actions de la SIB offertes au public se fera de la manière décrite ci-après.

IV.10.1.1. Type d'ordre I

Cf. Partie IV.8.4

IV.10.1.2. Type d'ordre II

Le nombre de titres alloués dans le cadre de la présente opération est de 1 140 000 actions, soit 57,0% des titres cédés.

Les actions seront allouées à raison d'un nombre minimal à déterminer en fonction du niveau global de souscription. Le reliquat de cette allocation sera attribué au prorata en fonction des demandes de souscription.

Les demandes en deçà du nombre minimal à déterminer seront satisfaites en totalité.

Dans le cas où le nombre de titres calculé en rapportant le nombre de titres demandés par le souscripteur au ratio d'allocation du type d'ordre II ne serait pas un nombre entier, ce nombre de titres sera arrondi à l'unité inférieure.

Les rompus seront alloués par palier d'une action par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes.

IV.10.1.3. Type d'ordre III

Le nombre de titres alloués dans le cadre de la présente opération est de 560 000 actions, soit 28,0% des titres cédés.

Les actions seront allouées à raison d'un nombre minimal à déterminer en fonction du niveau global de souscription. Le reliquat de cette allocation sera attribué au prorata en fonction des demandes de souscription.

Les demandes en deçà du nombre minimal à déterminer seront satisfaites en totalité.

Dans le cas où le nombre de titres calculé en rapportant le nombre de titres demandés par le souscripteur au ratio d'allocation du type d'ordre III ne serait pas un nombre entier, ce nombre de titres sera arrondi à l'unité inférieure.

Les rompus seront alloués par palier d'une action par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes.

IV.10.2. Règles de transvasement

Les règles de transvasement se présentent comme suit :

- si le nombre de titres souscrits au type d'ordre I est inférieur à l'offre correspondante, le reliquat est attribué en priorité au type d'ordre II et en cas d'insuffisance au type d'ordre III ;
- pour le type d'ordre II, les règles sont les suivantes :
 - ✓ si le nombre de titres souscrits par les personnes physiques de nationalité ivoirienne est inférieur à l'offre correspondante, le reliquat est affecté aux personnes physiques de nationalité non ivoirienne puis au type d'ordre III ;
 - ✓ si le nombre de titres souscrits par les personnes physiques de nationalité non ivoirienne est inférieur à l'offre correspondante, le reliquat est affecté aux personnes physiques de nationalité ivoirienne puis au type d'ordre III.
- si le nombre de titres souscrits au type d'ordre III n'atteint pas l'offre correspondante, le reliquat est attribué au type d'ordre II.

IV.11 Procédure de contrôle

IV.11.1. Centralisation

A partir de l'ouverture de l'Offre Publique de Vente, le point des souscriptions sera transmis chaque jour, aux SGI co-Chefs de file Africaine de Bourse et BNI Finances, aux heures suivantes :

- 12H GMT
- 17H GMT

Les SGI Africaine de Bourse et BNI Finances procéderont à la consolidation des fichiers de souscription reçus des membres du syndicat de placement et transmettront un état récapitulatif des souscriptions quotidiennement (J+1) à 9h à la SIB et au CREPMF.

Le canevas de fichier à renseigner par les membres du syndicat de placement sera transmis aux dits membres.

Les fichiers renseignés par les membres du syndicat de placement devront être transmis par voie électronique aux adresses emails qui sont précisées dans le contrat de syndication. En cas de difficulté éventuelle des transmissions par email, le point des souscriptions pourra être transmis par fax aux numéros qui seront communiqués dans le contrat de syndication, en attendant la réception électronique du document, la transmission par fax ne remplaçant pas la transmission électronique du document.

Toutes les colonnes du canevas qui seront marquées comme obligatoires devront être impérativement renseignées.

Les fonds de souscription doivent être libérés au moment de la signature du bulletin de souscription. En cas de réduction des ordres, une restitution du montant non alloué sera effectuée.

A la fin de période de souscription, sur la base des allocations qui leur seront communiquées après observations par le CREPMF, les membres du syndicat de placement devront virer, au plus tard trois (3) jours ouvrables après la réception desdites allocations, les fonds correspondants au compte de centralisation indiqué dans le contrat de syndication.

Passé ce délai, les SGI Africaine de Bourse et la BNI Finances se réservent le droit d'annuler tout ou partie des souscriptions enregistrées par les membres du syndicat de placement en défaut de règlement.

IV.11.2.Cas de rejets des souscriptions²²

Cas de figure	Dispositions
Salarié ayant souscrit au type d'ordre I et plus d'une fois au type d'ordre II	Seule la plus élevée des souscriptions sera retenue
Personne physique ayant souscrit au type d'ordre II, plus d'une fois chez un ou plusieurs membre du syndicat de placement	Seule la plus élevée des souscriptions sera retenue
Informations d'identification incomplètes ou incohérentes d'un souscripteur	Les souscriptions concernées seront rejetées
La provision de couverture aux souscriptions est insuffisante	Les souscriptions concernées seront rejetées
Client non listé à la clôture de l'opération	Les souscriptions concernées seront rejetées

IV.12 Modalités de règlement et livraison des titres

IV.12.1.Règlement et livraison des titres

Le règlement et la livraison des titres interviendront le 18/08/2016 selon les procédures en vigueur, sauf dans le cas d'une clôture anticipée où le règlement/livraison interviendra plus tôt.

La SIB a par ailleurs désigné la SGI Africaine de Bourse comme centralisatrice dépositaire exclusif des titres SIB mis en vente dans le cadre de la présente opération.

IV.12.2.Restitution du reliquat

Les membres du syndicat de placement s'engagent à rembourser aux clients dans un délai n'excédant pas 3 jours ouvrés à compter de la date de remise des allocations des titres aux membres du syndicat de placement, les reliquats espèces issus de la différence entre le montant net versé par leurs clients à la souscription, et le montant net correspondant à leurs allocations réelles.

Le remboursement du reliquat doit être effectué soit par virement sur un compte bancaire ou postal, soit par remise d'un chèque, et sous réserve de l'encaissement effectif par l'intermédiaire du montant déposé pour la souscription.

IV.13 Compte rendu des résultats de l'opération

Un compte rendu sera adressé au Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers dans les 8 jours ouvrés suivant la clôture de l'opération.

Les formalités légales (ie. actes notariés, formalité d'enregistrement au greffe, etc.) préconisées par le traité de l'OHADA seront accomplies par les soins du Notaire de la Banque, en collaboration avec les SGI Africaine de Bourse et BNI Finances.

²² ou toute autre raison légale par les co-chefs de File

IV.14 Cotation en Bourse

IV.14.1.Place de cotation

Les actions, objet de la présente opération, seront cotées au 1^{er} compartiment de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières.

IV.14.2.Procédure de première cotation

Le schéma de cession des titres prévoit qu'à l'issue de l'OPV des actions de la SIB, la société sera admise à la côte de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine. Conformément au calendrier indicatif de l'opération, la date de première cotation des titres est fixée au plus tard au 04 Octobre 2016.

IV.15 Régime fiscal

Les dividendes liés à la détention des actions de la Société Ivoirienne des Banques seront assujettis au prélèvement à la source de l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) applicable en Côte d'Ivoire et à tout autre impôt dans le pays de chaque actionnaire au moment des paiements.

IV.16 Juridiction compétente

La présente opération est régie par la réglementation en vigueur sur le Marché Financier Régional de l'UMOA et la réglementation de l'OHADA. La Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA sera la seule compétente pour statuer sur tout litige pouvant survenir dans le cadre de cette opération.

PARTIE V. SITUATION FINANCIERE DE LA SIB

V.1 Analyse du compte de résultat

Les comptes de produits et charges de la Société Ivoirienne de Banques sur la période annuelle 2013/2015 se présentent comme suit

En MFCFA	2013	2014	2015	Var 13/14	Var 14/15
PRODUITS					
Intérêts et produits assimilés	23 682	25 214	28 050	6,5%	11,2%
Sur dettes Interbancaires	79	132	101	66,5%	-23,5%
Sur créances à l'égard de la clientèle	23 582	25 055	27 949	6,2%	11,6%
Sur Titre d'Investissement	0	0	0	Ns	Ns
Autres Intérêts et produits assimilés	20	27	0	35,5%	-100,0%
Produits sur Crédit-bail et Opérations assimilés	0	713	3 552	Ns	>100%
Commissions	13 578	12 725	13 218	-6,3%	3,9%
Produits sur Opérations Financières	4 165	7 076	9 912	69,9%	40,1%
Titres de Placement et d'investissement	3 112	5 009	6 180	60,9%	23,4%
Dividendes et produits assimilés	73	89	104	21,3%	16,9%
Opérations de change	610	1 195	2 818	95,8%	>100%
Opérations de Hors Bilan	368	783	809	>100%	3,3%
Produits diverses d'exploitation bancaire	2 003	2 782	2 930	38,9%	5,3%
Marges commerciales	0	0	0	Ns	Ns
Ventes de marchandises	0	0	0	Ns	Ns
Variation de stocks de marchandises	0	0	0	Ns	Ns
Produits Généraux d'exploitation	3 450	597	1 005	-82,7%	68,3%
Reprises d'Amortissements et Provisions sur immobilisations	0	0	0	Ns	Ns
Solde en bénéfice des corrections de valeurs sur créances et du HB	297	0	0	-100,0%	Ns
Excédent des reprises/dotations du fonds pour risques bancaires gén.	0	0	0	Ns	Ns
Produits exceptionnels	378	55	27	-85,5%	-50,9%
Profits sur exercices antérieurs	706	2 519	561	>100%	-77,7%
Total	48 258	51 681	59 254	7,1%	14,7%

Source : Société Ivoirienne de Banque

En MFCFA	2013	2014	2015	Var 13/14	Var 14/15
CHARGES					
Intérêts et charges assimilés	8 059	7 413	9 574	-8,0%	29,2%
Sur dettes Interbancaires	461	604	1 343	30,9%	>100%
Sur dettes à l'égard de la clientèle	7 591	6 809	8 231	-10,3%	20,9%
Sur dettes représentées par un Titre	7	0	0	-100,0%	Ns
Autres Intérêts et charges assimilés	0	0	0	Ns	Ns
Charges sur Crédit-Bail et Opérations assimilés	0	561	2 962	Ns	>100%
Commissions	730	724	628	-0,8%	-13,3%
Charges sur Opérations Financières	40	1 418	837	>100%	-41,0%
Titres de Placement	0	1 085	3	Ns	-99,7%
Opérations de change	0	258	811	Ns	>100%
Opérations de Hors Bilan	40	75	23	87,0%	-69,3%
Charges diverses d'exploitation bancaire	690	851	1 162	23,4%	36,5%
Achats de marchandises	273	323	335	18,2%	3,7%
Stocks vendus	0	0	0	Ns	Ns
Variation de stocks de marchandises	0	0	0	Ns	Ns
Frais Généraux d'exploitation	16 855	18 132	19 271	7,6%	6,3%
Frais de personnel	8 605	9 424	10 219	9,5%	8,4%
Autres frais généraux	8 249	8 708	9 052	5,6%	4,0%
Dotations aux Amortissements et Provisions sur immobilisations	1 470	2 049	2 012	39,4%	-1,8%
Solde en perte des corrections de valeur sur créances et du Hors Bilan	5 697	7 123	2 372	25,0%	-66,7%
Excédent des dotations/ reprises du fonds pour risques bancaires généraux	0	0	0	Ns	Ns
Charges exceptionnelles	385	504	328	31,0%	-34,9%
Pertes sur exercices antérieurs	833	2 631	1 597	>100%	-39,3%
Impôt sur le bénéfice	2 706	1 500	3 364	-44,6%	>100%
Bénéfice de l'exercice	10 522	8 452	14 812	-19,7%	75,2%
Total	48 258	51 681	59 254	7,1%	14,7%

Source : Société Ivoirienne de Banque

V.1.1.Evolution et structure du Produit Net Bancaire

N.B : Les soldes intermédiaires de gestion qui seront analysés ci-dessous ne découlent pas d'une lecture directe des tableaux des produits et charges (DEC 2880) ci-dessus, mais de l'analyse de leurs détails.

Le Produit Net Bancaire de la Société Ivoirienne de Banque a évolué comme suit sur la période 2013-2015 :

En MFCFA	2013	2014	2015	Var. 13/14	Var. 14/15
Intérêts et produits assimilés	24 429	25 990	28 880	6,4%	11,1%
Intérêts et charges assimilés	7 968	7 403	8 653	-7,1%	16,9%
Marge d'intérêt	16 462	18 587	20 227	12,9%	8,8%
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	712	3 552	Ns	>100%
Charges sur immobilisations en crédit-bail et location	0	438	2 773	Ns	>100%
Résultat des opérations de crédit-bail et location	0	274	779	Ns	>100%
Marge sur commissions	14 749	15 021	15 573	1,8%	3,7%
Résultat des opérations de marché	3 399	5 733	7 106	68,6%	24,0%
Produit Net Bancaire	34 610	39 615	43 685	14,5%	10,3%

Source : Société Ivoirienne de Banque

Revue analytique 2014-2015

Au titre de l'exercice 2015, le Produit Net Bancaire (PNB) s'établit à 43,7 milliards FCFA, en croissance de 10,3% par rapport à 2014. Cette amélioration est justifiée par :

- l'amélioration de la marge d'intérêts, qui représente 46,3% du PNB, de 8,8% pour s'établir à 20,2 milliards FCFA suite à :
 - ✓ la croissance de 11,1% des intérêts et produits assimilés qui se chiffrent à 28,8 milliards FCFA en 2015 ;
 - ✓ atténuée par l'augmentation de 16,9% des intérêts et charges assimilées qui s'établissent à 8,7 milliards FCFA en 2015.
- la progression de 24,0% du résultat des opérations de marché qui s'élève à 7,1 milliards FCFA en 2015 ;
- la hausse de la marge sur commission de 3,7% pour atteindre 15,6 milliards FCFA en 2015 ;
- la croissance (>100%) du résultat des opérations de crédit-bail et location pour se chiffrer à 779 MFCFA.

Revue analytique 2013-2014

A fin 2014, le Produit Net Bancaire s'améliore de 14,5% pour s'établir à 39,6 milliards FCFA contre 34,6 milliards FCFA en 2013. Cette augmentation est à imputer à l'effet favorable de :

- la croissance de la marge d'intérêt, qui représente 46,9% du PNB, de 12,9% pour s'établir à 18,6 milliards en 2014. Cette évolution est consécutive à :
 - ✓ l'accroissement des intérêts et produits assimilés de 6,4 % pour se chiffrer à 26,0 milliards FCFA contre 24,4 milliards FCFA en 2013 ;
 - ✓ le repli des intérêts et charges assimilés de 7,1% en 2014 pour s'établir à 7,4 milliards FCFA contre 8,0 milliards FCFA en 2013 justifiée par la baisse des rémunérations des comptes d'épargne conformément à la réglementation en vigueur.
- La nette amélioration du résultat des opérations de marché (+68,6% par rapport à 2013) pour s'établir à près de 5,7 milliards FCFA à fin 2014. Cette progression provient principalement de l'amélioration des titres de placements et d'investissements qui ressortent à 5,0 milliards FCFA en 2014 contre 3,1 milliards FCFA en 2013;
- l'amélioration de 1,8% de la marge sur commission pour s'établir à près de 15,0 milliards FCFA contre 14,7 milliards FCFA en 2013 ;
- la hausse des opérations de crédit bail qui passent de 0 à 274 MFCFA en 2014.

V.1.2. Evolution du coefficient d'exploitation

Le coefficient d'exploitation de la SIB a évolué comme suit, sur la période considérée :

En MFCFA	2013	2014	2015	Var. 13/14	Var. 14/15
Produit Net bancaire (1)	34 610	39 615	43 685	14,5%	10,3%
Charges de personnel	9 100	9 953	10 732	9,4%	7,8%
Charges d'exploitation	8 323	8 905	9 437	7,0%	6,0%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations	1 470	2 049	2 012	39,4%	-1,8%
Charges générales d'exploitation (2)	18 892	20 907	22 181	10,7%	6,1%
Coefficient d'exploitation (2) / (1)	54,6%	52,8%	50,8%	-1,8 pts	-2,0 pts

Source : Société Ivoirienne de Banque

Revue analytique 2014-2015

A fin 2015, le coefficient d'exploitation de la Société Ivoirienne de Banque s'est établi à 50,8% en retrait de 2,0 points par rapport à 2014. Cette amélioration est liée à une progression du PNB (+10,3%) plus importante que celle des charges générales d'exploitation (+6,1%)

L'augmentation des charges générales d'exploitation provient essentiellement de :

- la hausse de 7,8% des charges de personnel qui s'établissent à 10,7 milliards FCFA en 2014 contre 10,0 milliards FCFA en 2014 ;
- la progression des charges d'exploitation de 6,0% pour se chiffrer à 9,4 milliards FCFA en 2014 (vs. 8,9 milliards FCFA en 2014).

Revue analytique 2013-2014

Au titre de l'exercice 2014, le coefficient d'exploitation a reculé de 1,8 points par rapport à 2013 pour s'établir à 52,8% contre 54,6% une année auparavant. Cette amélioration de marge est consécutive à une amélioration du PNB (+14,5%) plus importante que celle des charges (+10,7%).

La hausse des charges générales d'exploitation s'explique par :

- L'augmentation des charges de personnel de 9,4% (+853 MFCFA), s'établissant à près de 10,0 milliards FCFA contre 9,1 milliards FCFA en 2013, en raison essentiellement de l'accroissement des frais de formation et des recrutements réalisés en majorité sur le dernier trimestre 2013 ;
- La progression des charges d'exploitation de 7,0% pour s'élever à 8,9 milliards FCFA contre 8,3 milliards FCFA en 2013 ;
- La progression de 39,4% des dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations qui se chiffrent à 2,0 milliards FCFA en 2014 contre 1,5 milliards FCFA en 2013, due à l'acquisition en novembre 2013 du logiciel Amplitude.

V.1.3..Evolution du résultat d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation de la SIB évolue comme suit sur la période considérée :

En MFCFA	2013	2014	2015	Var. 13/14	Var. 14/15
Produit Net Bancaire	34 610	39 615	43 685	14,5%	10,3%
Charges générales d'exploitation	18 892	20 907	22 181	>100%	6,1%
Autres produits et/ou charges bancaires	45	0	0	-100,0%	Ns
Résultat Brut d'Exploitation	15 763	18 709	21 504	18,7%	14,9%

Source : Société Ivoirienne de Banque

Revue analytique 2014-2015

Au titre de l'exercice 2015, le résultat brut d'exploitation de la SIB s'établit à près de 21,5 milliards FCFA, en hausse de 14,9% par rapport à l'exercice 2014, suite notamment à une croissance du produit net bancaire (+4,1 milliards FCFA) plus importante que celle des charges générales d'exploitation de (+1,3 milliards FCFA).

Revue analytique 2013-2014

Le Résultat Brut d'exploitation de la SIB ressort à 18,7 milliards FCFA en 2014 en hausse de 18,7% par rapport à 2013. Cette situation résulte essentiellement d'une évolution du PNB (+5 milliards FCFA) plus importante que celle des charges générales d'exploitation (+2,0 milliards FCFA).

V.1.4.Evolution du coût du risque

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du coût du risque sur la période sélectionnée :

En MFCFA	2013	2014	2015	Var. 13/14	Var. 14/15
Dotations clientèle nette de reprise	2 498	4 793	2 283	91,9%	-52,4%
Dotation non clientèle nette de reprise	-58	2 452	532	>100,0%	-78,3%
Dotations nettes de reprises titres	0	-1	0	Ns	-100,0%
Coût du risque	2 440	7 244	2 816	>100,0%	-61,1%

Source : Société Ivoirienne de Banque

Revue analytique 2014-2015

En 2015, le coût du risque affiche une nette amélioration (-61,1%) pour s'établir à 2,8 milliards FCFA de dotations nettes contre 7,2 milliards FCFA en 2014. Cette progression résulte essentiellement du repli des dotations clientèle nettes des reprises aux provisions de 52,4% (-2,3 milliards FCFA) et des dotations nette de reprise pour risques et charges qui passent de 2,5 milliards FCFA en 2014 à 0,5 milliards FCFA en 2015.

Revue analytique 2013-2014

Le coût du risque s'établit à 7,2 milliards FCFA en dotations nettes en 2014 contre 2,4 milliards FCFA en 2013 enregistrant ainsi une croissance de >100%. Cette évolution tient compte de l'augmentation des dotations clientèle nettes des reprises aux provisions (91,9%) et des dotations nette de reprise pour risques et charges (>100%). Les dotations nettes aux provisions sont en forte progression en 2014 en raison de la poursuite de l'assainissement du portefeuille entrepris en 2012.

V.1.5. Evolution du résultat courant

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du résultat courant sur la période 2013-2015 :

En MFCFA	2013	2014	2015	Var. 13/14	Var. 14/15
Résultat Brut d'Exploitation	15 763	18 709	21 504	18,7%	14,9%
Autres produits et/ou charges non bancaires	78	51	38	-35,6%	-24,8%
Dotations clientèle nette de reprise	2 498	4 793	2 283	91,9%	-52,4%
Dotation nette de reprise pour risques et charges	-58	2 452	532	>100,0%	>100%
Résultat courant	13 401	11 514	18 726	-14,1%	62,6%

Source : Société Ivoirienne de Banque

Revue analytique 2014-2015

Le résultat courant affiche une hausse de 62,6% (+7,2 milliards FCFA) pour atteindre près de 18,7 milliards FCFA fin 2015.

Revue analytique 2013-2014

Le résultat courant en 2014 s'établit en baisse de 14,1% à près de 11,5 milliards FCFA.

V.1.6. Evolution du résultat net

N.B : Les soldes intermédiaires de gestion qui seront analysés ci-dessous ne découlent pas d'une lecture directe des tableaux des produits et charges (DEC 2880), mais de l'analyse de leurs détails.

Le résultat net évolue, comme suit, sur la période considérée :

En MFCFA	2013	2014	2015	Var. 13/14	Var. 14/15
Résultat courant	13 401	11 514	18 726	-14,1%	62,6%
Produits exceptionnels	1 087	1 577	1 389	45,0%	-11,9%
Charges exceptionnels	1 261	3 139	1 939	>100,0%	-38,2%
Résultat non courant	-174	-1 562	-550	Na	Na
Impôt sur les résultats	2 706	1 500	3 364	-44,6%	>100,0%
Résultat Net	10 521	8 452	14 812	-19,7%	75,3%

Source : Société Ivoirienne de Banque

Revue analytique 2014-2015

Au titre de l'exercice 2015, le résultat net enregistre une forte augmentation de 75,3% pour s'établir à 14,8 milliards FCFA après un impact fiscal provisoire de 3,4 milliards de FCFA. Cette évolution s'explique essentiellement par (i) une hausse de 63,0% du résultat courant qui s'établit à près de 18,7 milliards FCFA à fin 2015, conjuguée à la progression du résultat non courant (+1,0 milliards FCFA) suite à une diminution des charges exceptionnels plus importante que celle des produits exceptionnels.

Revue analytique 2013-2014

Le résultat net des activités de la SIB diminue de 19,7% en 2014 pour se chiffrer à 8,4 milliards FCFA contre 10,5 milliards en 2013. Ce recul s'explique notamment par la baisse du résultat courant (-1,9 milliards FCFA) conjuguée à celle du résultat non courant (-1,4 milliards FCFA) liée principalement à l'impact du coût du risque.

V.1.7. Rentabilité des fonds propres et rentabilité des actifs

En MFCFA	2013	2014	2015	Var. 13/14	Var. 14/15
Résultat net	10 521	8 452	14 812	-19,7%	75,3%
Fonds propres effectifs	28 068	32 666	36 298	16,4%	11,1%
Total bilan	479 750	499 791	747 276	4,2%	49,5%
Return On Equity (ROE) *	37,5%	25,9%	40,8%	-11,6 pts	14,9 pts
Return On Assets (ROA) **	2,19%	1,69%	1,98%	-0,5 pts	0,3 pts

Source : Société Ivoirienne de Banque

Revue analytique 2014-2015

En 2015, le ROE de la SIB ressort à 40,8% en hausse de 15,9 points par rapport à 2014 du essentiellement à la hausse du résultat net publié en 2015 (+75,3% par rapport à 2014) et des fonds propres effectifs en hausse de 11,1%.

Le ROA s'établit à 2,0% en hausse de 0,3 point par rapport à 2014.

Revue analytique 2013-2014

Au titre de l'exercice 2014, le ROE de la SIB s'élève à 25,9%, en recul de 11,6 points par rapport à 2013. Cette évolution est essentiellement due à une augmentation de 16,4% des fonds propres effectifs conjuguée à un recul de 19,7% du résultat net.

Pour sa part, le ROA de la banque s'établit à 1,7% à fin 2014, en retrait de 0,5 points par rapport au niveau enregistré au titre de l'exercice 2013 en raison du recul du résultat net.

V.2 Analyse du bilan

Le tableau ci-dessous présente l'actif du bilan de la Société Ivoirienne de Banques sur la période 2013/2015 :

En MFCFA	2013	2014	2015	Var 13/14	Var 14/15
ACTIF					
Caisse	21 478	19 628	18 617	-8,6%	-5,1%
Créances interbancaires	38 585	27 910	23 062	-27,7%	-17,4%
A vue	34 585	20 907	23 062	-39,5%	10,3%
Banque centrale	28 674	19 034	20 219	-33,6%	6,2%
Trésor public CCP	1	0	0	-100,0%	Ns
Autres établissements de crédit	5 910	1 873	2 844	-68,3%	51,8%
A terme	4 000	7 003	0	75,1%	-100,0%
Créances sur la clientèle	308 582	344 503	498 690	11,6%	44,8%
Portefeuille d'Effets Commerciaux	15 114	16 823	46 073	11,3%	>100%
Crédits de Campagne	0	0	0	Ns	Ns
Crédits Ordinaires	15 114	16 823	46 073	11,3%	>100%
Autres concours à la clientèle	219 479	233 191	371 522	6,2%	59,3%
Crédits de Campagne	16 286	14 905	32 414	-8,5%	>100%
Crédits Ordinaires	203 193	218 286	339 107	7,4%	55,4%
Comptes Ordinaires Débiteurs	73 989	94 489	81 095	27,7%	-14,2%
Affacturage	0	0	0	Ns	Ns
Titres de placement	44 746	38 793	122 942	-13,3%	>100%
Immobilisations financières	23 287	29 429	20 951	26,4%	-28,8%
Crédit Bail et opérations assimilées	0	3 809	11 106	Ns	>100%
Immobilisations incorporelles	5 159	4 650	4 301	-9,9%	-7,5%
Immobilisations corporelles	8 597	8 940	10 256	4,0%	14,7%
Actionnaires ou associés	0	0	0	Ns	Ns
Autres actifs	22 289	19 922	33 050	-10,6%	65,9%
Compte d'Ordre et Divers	7 028	2 207	4 300	-68,6%	94,8%
Total actif	479 750	499 791	747 276	4,2%	49,5%

Source : Société Ivoirienne de Banque

Le tableau ci-dessous présente le passif du bilan de la Société Ivoirienne de Banques sur la période 2013/ 2015 :

En MFCFA	2013	2014	2015	Var 13/14	Var 14/15
PASSIF					
Dettes Interbancaires	37 925	27 239	116 118	-28,2%	>100%
A vue	17 841	16 097	7 080	-9,8%	-56,0%
Banque centrale	0	0	0	Ns	Ns
Trésor public CCP	333	2 581	91	>100%	-96,5%
Autres établissements de crédit	17 508	13 516	6 989	-22,8%	-48,3%
A terme	20 083	11 142	109 039	-44,5%	>100%
Dettes à l'égard de la clientèle	378 300	402 804	546 241	6,5%	35,6%
Comptes d'Epargne à vue	80 422	90 553	103 110	12,6%	13,9%
Comptes d'Epargne à terme	10 896	12 672	16 461	16,3%	29,9%
Bons de Caisse	25	59	61	>100%	3,4%
Autres dettes à vue	204 028	230 825	335 920	13,1%	45,5%
Autres dettes à terme	82 928	68 695	90 689	-17,2%	32,0%
Dettes représentées par un Titre	6 000	6 000	6 000	0,0%	0,0%
Autres passifs	8 021	8 997	13 886	12,2%	54,3%
Comptes d'Ordre et Divers	6 740	6 171	7 281	-8,4%	18,0%
Provisions pour Risques et Charges	357	3 844	4 324	>100%	12,5%
Provisions réglementées	490	490	490	0,0%	0,0%
Emprunts et titre émis subordonnés	0	0	0	Ns	Ns
Subvention d'investissement	0	0	0	Ns	Ns
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	500	500	500	0,0%	0,0%
Capital	10 000	10 000	10 000	0,0%	0,0%
Réserves	20 895	25 294	27 623	21,1%	9,2%
Ecart de réévaluation	0	0	0	Ns	Ns
Report à nouveau	0	0	0	Ns	Ns
Résultat en instance d'affectation	0	0	0	Ns	Ns
Résultat de l'exercice	10 522	8 452	14 812	-19,7%	75,2%
Total passif	479 750	499 791	747 276	4,2%	49,5%

Source : Société Ivoirienne de Banque

Au titre de 2015, la SIB a clôturé l'exercice avec un total bilan de 747,3 milliards FCFA, en hausse de 49,5% par rapport à 2014, due principalement aux éléments suivants :

V.2.1. Evolution des crédits

L'encours des crédits de la Société Ivoirienne de Banque a évolué comme suit, sur la période considérée :

En MFCFA	2013	2014	2015	Var 13/14	Var 14/15
Créances interbancaires (C1)	38 585	27 910	23 062	-27,7%	-17,4%
A vue	34 585	20 907	23 062	-39,5%	10,3%
A terme	4 000	7 003	0	75,1%	-100,0%
Créances sur la clientèle (C2)	308 582	344 503	498 690	11,6%	44,8%
Portefeuille d'effets commerciaux	15 114	16 823	46 073	11,3%	>100,0%
Autres concours à la clientèle	221 257	233 191	371 522	5,4%	59,3%
Comptes ordinaires débiteurs	72 211	94 489	81 095	30,9%	-14,2%
Créances acquises par affacturage				Ns	Ns
Total crédits (C1) + (C2)	347 167	372 413	521 752	7,3%	40,1%

Source : Société Ivoirienne de Banque

Les crédits de la SIB progressent de 40,1% à fin 2015 et atteignent 521,8 milliards de FCFA contre 372,4 milliards de FCFA à fin 2014. Cette évolution provient essentiellement des éléments suivants :

Revue analytique 2014-2015

▪ Créances interbancaires

Au titre de l'exercice 2015, les créances interbancaires s'établissent à 23,1 milliards de FCFA en baisse de près de 17,4% par rapport à 2014 et sont principalement constituées de sommes disponibles à la banque Centrale.

▪ Créances clientèles

Les encours de crédits nets ont connu une forte progression de 44,8% soit (+154,2 milliards de FCFA) pour s'établir à 498,7 milliards de FCFA contre 344,5 milliards de FCFA en 2014 en raison des hausses des crédits à l'équipement (+76 milliards de FCFA), des crédits de trésorerie (+53 milliards de FCFA) et des effets de commerce (+29 milliards de FCFA). Ces hausses permettent de compenser la baisse de 14 milliards de FCFA observée sur les découverts (FER -4 milliards de FCFA, CARGILL -4 milliards de FCFA et ADM, CIE, CEMOI -3 milliards de FCFA chacun). Toutefois, un retard des crédits long terme pour le secteur des particuliers est à noter en raison du décalage des projets de logements sociaux.

Revue analytique 2013-2014

▪ Créances interbancaires

En 2014, les créances interbancaires enregistrent un repli de 27,7% pour s'établir à 28 milliards FCFA contre 39 milliards FCFA en 2013, en raison principalement de la forte utilisation des avoirs à la Banque Centrale et chez les correspondants bancaires en relation avec la hausse des cours du cacao.

▪ Créances clientèles

Par rapport à 2013, les créances sur clientèle ont enregistré une hausse de 11,6% pour s'établir à 344,5 milliards FCFA contre 308,6 milliards FCFA un an plus tôt. Cette augmentation résulte de l'effet combiné de :

- la hausse de 11,3% du portefeuille d'effets commerciaux qui passe de 15,1 milliards FCFA en 2013 à 16,8 milliards FCFA en 2014;
- l'augmentation de 5,4% des concours à la clientèle qui se chiffrent à 233,2 milliards FCFA en 2014 contre 221,3 milliards FCFA en 2013 ;
- la progression de 30,9% des comptes ordinaires débiteurs qui s'établissent à 94,5 milliards FCFA en 2014 contre 72,2 milliards FCFA en 2013.

La répartition des crédits par nature sur la période 2013/ 2015 se présente comme suit :

En MFCFA	2013	2014	2015	Var 13/14	Var 14/15
Crédits court terme	203 848	202 396	271 508	-0,7%	34,1%
<i>% Total</i>	<i>66,1%</i>	<i>58,1%</i>	<i>53,3%</i>	<i>-8,0%</i>	<i>-4,8%</i>
Escomptes Effets	15 114	16 823	46 073	11,3%	>100%
Comptes courants débiteurs et découverts	72 211	94 489	81 095	30,9%	-14,2%
Autres crédits court terme	116 523	91 084	144 340	-21,8%	58,5%
Crédits Moyen & Long terme, crédit consolidé et crédit bail	103 062	144 352	236 295	40,1%	63,7%
<i>% Total</i>	<i>33,4%</i>	<i>41,4%</i>	<i>46,4%</i>	<i>8,0%</i>	<i>4,9%</i>
Créances improductives nettes	1 672	1 564	1 992	-6,5%	27,4%
<i>% Total</i>	<i>0,5%</i>	<i>0,4%</i>	<i>0,4%</i>	<i>-0,1%</i>	<i>-0,1%</i>
Créances improductives	19 189	22 563	25 184	17,6%	11,6%
Provisions clientèle	-17 517	-20 999	-23 192	19,9%	10,4%
Total crédit par décaissement (Net)	308 582	348 312	509 795	12,9%	46,4%

Source : Société Ivoirienne de Banque

Au titre de l'exercice 2015, les crédits à court terme représentent 53,3% du total crédit par décaissement, 46,3% et 0,4% respectivement pour les crédits moyen et long terme et les créances en souffrance nettes.

L'encours des crédits court terme reste en hausse de 34,1% par rapport à 2014. Cette hausse est induite par celle des encours de crédits de trésorerie de 53 milliards de FCFA, dont la production hors crédits spots s'est élevée à 93 milliards de FCFA, contre 17 milliards de FCFA en 2014. Cette hausse est le fait notamment de plusieurs opérations dont M.T.N.C.I +20 milliards de FCFA, opération avec la BIM dans le financement de SOTHELMA +10 milliards de FCFA, etc.

Les effets de commerce ont également progressé de manière exceptionnelle, avec une hausse supérieur à 100,0%, soit +30 milliards de FCFA en 2015. Cette augmentation a été notamment le fait des deals conclus avec la CIE (+12 milliards de FCFA) et PETROCI (+8 milliards de FCFA).

Au cours de l'année 2015, la production des crédits MLT a porté les encours à 236,2 milliards de FCFA contre 142,2 milliards de FCFA en 2014, soit une progression de 66,1%. Cette performance des CMT a été tirée par les entreprises (+76 milliards de FCFA de crédits d'investissement, dont ATLANTIQUE TELECOM +32 milliards de FCFA, MCLAU +20 milliards de FCFA, FER +8 milliards de FCFA et SAPH +4 milliards de FCFA).

V.2.2. Evolution du portefeuille financier

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du portefeuille financier de la SIB :

En MFCFA	2013	2014	2015	Var 13/14	Var 14/15
Titres de placement	44 746	38 793	122 942	-13,3%	>100,0%
Immobilisations financières	23 287	29 429	20 951	26,4%	-28,8%
Total	68 033	68 222	143 893	0,3%	>100,0%

Source : Société Ivoirienne de Banque

Revue analytique 2014-2015

Les titres de placement sont en forte hausse de +84,1 milliards FCFA par rapport à décembre 2014 en raison de nouvelles souscriptions aux bons de trésor (+45 milliards FCFA) et de nouveaux placements aux Fonds Communs de Placement à hauteur de +37 milliards FCFA qui s'expliquent par le placement des DAT (+30,5 milliards FCFA) collectés par la SIB auprès de la clientèle. Ces opérations ont permis d'animer le marché secondaire des titres des Etats (78 milliards FCFA de cessions), engrangeant au passage des commissions et plus values importantes. Le portefeuille titre devrait continuer à progresser en 2016 en raison de l'activité spécialiste en valeur du trésor de la SIB.

Revue analytique 2013-2014

En 2014, les placements en bons, obligations et SICAV de la Banque sont restés quasi inchangés par rapport à 2013 pour se situer à 68,2 milliards de FCFA. Leur répartition en titres de placement et d'investissement a tout de même évolué avec une baisse de la première catégorie de 6 milliards de FCFA environ, en liaison avec les tombées des bons des Trésor de la Côte d'Ivoire et du Togo quant aux titres d'investissement, ils ont progressé de 6 milliards, du fait de l'encours de l'obligation 01/2014 (12 milliards de FCFA) qui a compensé les tombées de l'exercice.

V.2.3. Evolution des dépôts

L'encours des dettes de la SIB a évolué comme suit, sur la période considérée :

En MFCFA	2013	2014	2015	Var 13/14	Var 14/15
Dettes interbancaires (D1)	37 925	27 239	116 118	-28,2%	>100,0%
A vue	17 841	16 097	7 079	-9,8%	-56,0%
A terme	20 083	11 142	109 039	-44,5%	>100,0%
Dettes envers la clientèle (D2)	378 300	402 804	546 241	6,5%	35,6%
Comptes à vue créditeurs	80 422	90 553	103 110	12,6%	13,9%
Comptes d'Epargne à terme	10 896	12 672	16 461	16,3%	29,9%
Bons de Caisse	25	59	61	>100,0%	3,4%
Autres dettes à vue	204 028	230 825	335 920	13,1%	45,5%
Autres dettes à terme	82 928	68 695	90 689	-17,2%	32,0%
Total dépôts (D1+D2)	416 225	430 043	662 360	3,3%	54,0%

Source : Société Ivoirienne de Banque

Revue analytique 2014-2015

En fin d'année 2015, les dettes interbancaires progressent de 88,9 milliards de FCFA par rapport à 2014 du fait des refinancements effectués sur le marché monétaire et interbancaire en couverture des besoins de trésorerie.

L'encours des dépôts a progressé de 35,6% en 2015 pour s'établir à 546,2 milliards de FCFA. Cette croissance reste le fait des dépôts à vue (+105,1 milliards de FCFA) et des DAT (+22 milliards de

FCFA). Cette tendance est animée par le segment des grandes entreprises avec une hausse de 62% (+62 2 milliards de FCFA), suivi du réseau qui contribue à hauteur de 33% (soit +47 2 milliards de FCFA) dans la progression globale. Tous les segments de marché de la banque ont contribué à cette forte collecte de ressources sur l'exercice 2015.

Revue analytique 2013-2014

Au titre de l'exercice 2014, les dépôts de la clientèle se sont chiffrés à 402,8 milliards FCFA en 2014 contre 378,3 milliards FCFA en 2013, soit une progression de 6,5% principalement liée à une forte hausse des ressources collectées des entreprises.

La répartition des dépôts par catégorie sur la période 2013/ 2015 se présente comme suit :

En MFCFA	2013	2014	2015	Var 13/14	Var 14/15
Dépôts non rémunérés	209 355	239 048	342 452	14,2%	43,3%
<i>% Total</i>	<i>55,3%</i>	<i>59,3%</i>	<i>62,7%</i>	<i>4,0%</i>	<i>3,3%</i>
Dépôts à vue	197 430	225 907	331 236	14,4%	46,6%
Autres sommes dues à la clientèle	6 598	4 918	4 684	-25,5%	-4,8%
Dépôts de garantie reçus	5 327	8 223	6 532		
Dépôts rémunérés	168 945	163 756	203 789	-3,1%	24,4%
<i>% Total</i>	<i>44,7%</i>	<i>40,7%</i>	<i>37,3%</i>	<i>-4,0%</i>	<i>-3,3%</i>
Comptes d'épargne	91 319	103 225	119 571	13,0%	15,8%
Compte à terme	77 601	60 472	84 157	-22,1%	39,2%
Bons de caisse	25	59	61	>100%	3,4%
Total dépôt	378 300	402 804	546 241	6,5%	35,6%

Source : Société Ivoirienne de Banque

Au titre de l'exercice 2015, les dépôts non rémunérés représentent 62,7% du total dépôt et 37,3% pour les dépôts rémunérés.

V.2.4.Taux de transformation

Au titre de l'exercice 2015, le taux de transformation de la SIB s'établit à 95,5% en hausse de 4,8 points par rapport à 2014.

En MFCFA	2013	2014	2015	Var 13/14	Var 14/15
Encours crédits bruts *	326 100	365 502	521 881	12,1%	42,8%
Encours dépôts	378 300	402 804	546 241	6,5%	35,6%
Ratio de transformation	86,2%	90,7%	95,5%	4,5 pts	4,8 pts

Source : Société Ivoirienne de Banque

*Encours brut de crédits = encours + provisions sur la clientèle

V.2.5. Structure des Ressources de la SIB

Les ressources externes de la SIB se composent principalement des capitaux propres, des dettes envers les établissements de crédit et des dépôts de la clientèle.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des ressources sur la période considérée :

En MFCFA	2013	2014	2015	Var 13/14	Var 14/15
Fonds propres & assimilés dont :	42 407	44 736	53 425	5,5%	19,4%
Provisions réglementées	490	490	490	0,0%	0,0%
Fonds pour risques bancaires généraux	500	500	500	0,0%	0,0%
Capital	10 000	10 000	10 000	0,0%	0,0%
Réserves	20 895	25 294	27 623	21,1%	9,2%
Résultat net de l'exercice	10 522	8 452	14 812	-19,7%	75,2%
Ressources externes	422 226	436 043	668 360	3,3%	53,3%
Dette interbancaire	37 926	27 239	116 119	-28,2%	>100,0%
<i>Comptes à vue</i>	<i>17 842</i>	<i>16 097</i>	<i>7 080</i>	<i>-9,8%</i>	<i>-56,0%</i>
<i>Emprunts trésorerie à terme</i>	<i>20 084</i>	<i>11 142</i>	<i>109 039</i>	<i>-44,5%</i>	<i>>100,0%</i>
Dette à l'égard de la clientèle	378 300	402 804	546 241	6,5%	35,6%
Dettes représentées par un titre	6 000	6 000	6 000	0,0%	0,0%

Source : Société Ivoirienne de Banque

Revue analytique 2014-2015

Au titre de l'exercice 2015, les capitaux propres de la SIB se sont établis à 53,4 milliards de FCFA en hausse de 19,4% par rapport à 2014 du fait de la forte hausse du résultat net s'établissant à 14,8 milliards de FCFA.

Revue analytique 2013-2014

En 2014, les capitaux propres ont évolué de 5,5% pour s'établir à 44,7 milliards FCFA en 2014 contre 42,4 milliards FCFA en 2013.

V.3 Maitrise des risques - Ratio de solvabilité

V.3.1. Répartition des créances en souffrance nettes des provisions

L'évolution des créances en souffrance nettes des provisions de la SIB se présente comme suit au cours des trois dernières années :

En MFCFA	2013	2014	2015	Var 13/14	Var 14/15
Créances pré-douteuses nettes	798	3 517	5 373	>100,0%	52,8%
Créances douteuses nettes	1 672	1 564	1 992	-6,5%	27,4%
Créances compromises nettes				Ns	Ns
Créances en souffrance nettes	2 470	5 081	7 365	>100,0%	45,0%

Source : Société Ivoirienne de Banque

Revue analytique 2014-2015

En 2015, les créances en souffrances nettes progressent de 45,0% et sont principalement constituées des créances pré-douteuses. Cette situation fait suite à la poursuite de l'assainissement du portefeuille qui conduit à de nombreuses restructurations de créances dont SMB (3,5 milliards).

Revue analytique 2013-2014

En 2014, les créances en souffrances nettes ont doublé du fait de l'assainissement du portefeuille entamé en 2012, après la crise post-électorale qui a entraîné un niveau important de créances en souffrances. Cette progression est le fait principalement des restructurations de crédits, tandis que les créances douteuses baissent de 6,5%.

V.3.2. Ratios de maîtrise des risques

Le niveau de ratio de maîtrise des risques en vigueur s'établit comme suit :

En MFCFA	2013	2014	2015	Var 13/14	Var 14/15
Provisions sur les crédits à la clientèle (A)	17 517	20 999	23 192	19,9%	10,4%
Créances en souffrance brutes (décaissement) (B)	19 987	26 080	30 557	30,5%	17,2%
Encours de crédits bruts (C)	326 099	365 502	521 882	12,1%	42,8%
Taux de couverture (A/B)	87,6%	80,5%	75,9%	-7,1 pts	-4,6 pts
Taux de contentieux (B/C)	6,1%	7,1%	5,9%	1,0 pts	-1,3 pts

Source : Société Ivoirienne de Banque

Revue analytique 2014-2015

En 2015, le taux de couverture s'est établi à 75,9% des créances en souffrances en recul de 4,6 points par rapport à 2014. Cette situation est due à la hausse des créances pré-douteuses qui réglementairement peuvent ne pas être provisionnées. Quant au taux de contentieux, celui-ci ressort à 5,9% en 2015 en amélioration de 1,3 point par rapport à 2014.

Revue analytique 2013-2014

Au titre de l'exercice 2014, le taux de contentieux de la SIB s'établit à 7,1%, en dégradation 1,0 point par rapport à 2013, en raison de la hausse de 30,5% des créances en souffrances sous l'effet des pré-douteux qui ont doublé.

Le taux de couverture des créances en souffrance (décaissement) de la banque s'est établi à 80,5% à fin 2014 contre 87,7% en 2013, soit une baisse de 7,2 points sur la période.

V.3.3. Ratios réglementaires

Le tableau ci-dessous présente le ratio de solvabilité de la Société ivoirienne de Banque au titre de la période considérée :

En MFCFA	2013	2014	2015	Var 13/14	Var 14/15
Fonds propres de base (Tier 1)	28 068	32 666	36 298	16,4%	11,1%
Risques pondérés	328 319	341 460	413 924	4,0%	21,2%
Ratio de solvabilité	8,55%	9,57%	8,77%	1,0 pts	-0,8 pts

Source : Société Ivoirienne de Banque

Le ratio de solvabilité ressort à 8,77% en 2015 contre 9,57% en 2014 en baisse de 0,8 points.

V.4 Analyse du hors-bilan

Les tableaux ci-dessous mettent en exergue les engagements hors bilan de la SIB sur les exercices observés :

En MFCFA	2013	2014	2015	Var. 13/14	Var. 14/15
ENGAGEMENTS DONNES					
Engagements de Financement	9 145	14 832	19 498	62,2%	31,5%
En faveur d'Etablissements de Crédit	0	0	0	Ns	Ns
En faveur de la Clientèle	9 145	14 832	19 498	62,2%	31,5%
Engagements de Garantie	51 753	73 740	81 381		
En faveur d'Etablissements de Crédit	583	207	207	-64,5%	0,0%
En faveur de la Clientèle	51 170	73 533	81 174	43,7%	10,4%

Source : Société Ivoirienne de Banque

En MFCFA	2013	2014	2015	Var. 13/14	Var. 14/15
ENGAGEMENTS RECUS					
Engagements de Financement	0	0	0	Ns	Ns
Reçus d'Etablissements de Crédit	0	0	0	Ns	Ns
Reçus de la Clientèle	0	0	0	Ns	Ns
Engagements de Garantie	196 436	374 267	488 993	90,5%	30,7%
Reçus d'Etablissements de Crédit	0	0	0	Ns	Ns
Reçus de la Clientèle	196 436	374 267	488 993	90,5%	30,7%

Source : Société Ivoirienne de Banque

Revue analytique 2014-2015

Les engagements de garantie donnés en faveur de la clientèle s'élèvent à 81 milliards FCFA en 2015 contre 74 milliards FCFA en 2014, soit une croissance de 10,4%. Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle s'élèvent à 19 milliards de FCFA en 2015 contre 15 milliards de FCFA en 2014 (soit une augmentation de 31,5%).

Les engagements de garantie reçus en faveur de la clientèle s'élèvent à 489 milliards de FCFA en 2015 contre 374 milliards FCFA en 2014, enregistrant ainsi une croissance de 30,7%.

Aucun engagement de financement n'a été reçu sur la période analysée.

Revue analytique 2013-2014

Les engagements de garantie donnés en faveur de la clientèle se chiffrent à 74 milliards FCFA en 2014 contre 51 milliards FCFA en 2013, soit une croissance de 42,5%. Parallèlement, les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle s'élèvent à 15 milliards de FCFA en 2014 contre 9 milliards de FCFA en 2013 (soit une augmentation de 62,2%).

Les engagements de garantie reçus en faveur de la clientèle s'élèvent à 374 milliards de FCFA en 2014 contre 196 milliards FCFA en 2013, enregistrant ainsi une hausse de 90,5%.

Aucun engagement de financement n'a été reçu sur la période analysée.

V.5 Analyse de la situation intermédiaire au 31 mars 2016

Les données trimestrielles présentées ci-dessous constituent des comptes arrêtés par le management de la Société Ivoirienne de Banque mais non audités par les Commissaires aux comptes.

V.5.1. Analyse du Compte de résultat

Les comptes de produits et charges de la Société Ivoirienne de Banques sur la période allant de mars 2015 à mars 2016 se présentent comme suit :

En MFCFA	mars-15	mars-16	Var mars 15/mars 16
CHARGES			
Intérêts et charges assimilés	1 891	3 008	59,1%
Sur dettes Interbancaires	196	820	>100%
Sur dettes à l'égard de la clientèle	1 695	2 188	29,1%
Sur dettes représentées par un Titre	0	0	Ns
Autres Intérêts et charges assimilés	0	0	Ns
Charges sur Crédit-Bail et Opérations assimilés	1 000	1 477	47,7%
Commissions	115	171	48,7%
Charges sur Opérations Financières	3	317	>100%
Titres de Placement	0	29	Ns
Opérations de change	3	133	>100%
Opérations de Hors Bilan	0	155	Ns
Charges diverses d'exploitation bancaire	248	417	68,1%
Achats de marchandises	84	56	-33,3%
Stocks vendus	0	0	Ns
Variation de stocks de marchandises	0	0	Ns
Frais Généraux d'exploitation	4 670	5 538	18,6%
Frais de personnel	2 360	2 963	25,6%
Autres frais généraux	2 310	2 575	11,5%
Dotations aux Amortissements et Provisions sur immobilisations	498	515	3,4%
Solde en perte des corrections de valeur sur créances et du Hors Bilan	0	0	Ns
Excédent des dotations/ reprises du fonds pour risques bancaires généraux	0	0	Ns
Charges exceptionnelles	8	26	>100%
Pertes sur exercices antérieurs	210	263	25,2%
Impôt sur le bénéfice	0	0	Ns
Bénéfice de l'exercice	5 163	5 903	14,3%
Total	13 890	17 691	27,4%

Source : Société Ivoirienne de Banque

En MFCFA	mars-15	mars-16	Var mars 15/mars 16
PRODUITS			
Intérêts et produits assimilés	6 541	8 146	24,5%
Sur dettes Interbancaires	39	13	-66,7%
Sur créances à l'égard de la clientèle	6 502	8 133	25,1%
Sur Titre d'Investissement	0	0	Ns
Autres Intérêts et produits assimilés	0	0	Ns
Produits sur Crédit-Bail et Opérations assimilés	1 084	1 691	56,0%
Commissions	3 125	3 420	9,4%
Produits sur Opérations Financières	1 891	3 349	77,1%
Titres de Placement et d'investissement	1 025	1 595	55,6%
Dividendes et produits assimilés	0	0	Ns
Opérations de change	644	1 544	>100%
Opérations de Hors Bilan	222	210	-5,4%
Produits diverses d'exploitation bancaire	473	593	25,4%
Marges commerciales	0	0	Ns
Ventes de marchandises	0	0	Ns
Variation de stocks de marchandises	0	0	Ns
Produits Généraux d'exploitation	366	30	-91,8%
Reprises d'Amortissements et Provisions sur immobilisations	0	0	Ns
Solde en bénéfice des corrections de valeurs sur créances et du HB	324	338	4,3%
Excédent des reprises/dotations du fonds pour risques bancaires gén.	0	0	Ns
Produits exceptionnels	0	8	Ns
Profits sur exercices antérieurs	86	116	34,9%
Total	13 890	17 691	27,4%

Source : Société Ivoirienne de Banque

Le **produit net bancaire** est en hausse de 17% par rapport à mars 2015. Cette évolution s'explique par la progression de la **marge d'intérêt clientèle** de +26% en raison essentiellement des mises en place importantes de crédits faites au cours de l'année 2015 qui ont permis de maintenir un niveau d'encours moyens élevé face au recul des taux de -116 bp par rapport à 2015.

Par ailleurs, les **produits dégagés sur les intérêts clientèles** (+1,6MFCFA) ont été diminués par le niveau élevé des charges de refinancement, d'emprunt interbancaire et de contre garantie bancaire du groupe. De ce fait, la marge d'intérêts globale connaît une hausse de 10% soit +0,47 MFCFA par rapport à mars 2015.

La **marge sur commissions** est en hausse de 6% par rapport à mars 2015. Cette hausse s'explique principalement par la progression des activités de transferts (+168 MFCFA) et des commissions d'arrangement (+66 MFCFA).

Le **résultat sur opération de marché** progresse fortement de plus de 71% (+1,1MFCFA) par rapport à mars 2015, du fait de l'effet conjugué de la hausse d'une part, du résultat de change liée aux ventes de devises sur le marché bancaire, et d'autre part de la progression des revenus sur le portefeuille de titres et des produits des placements de la SICAV.

Le **coût du risque** ressort en reprise nette de 0,4 MFCFA en mars 2016 contre 0,2 MFCFA en 2015. Ceci s'explique par un niveau de recouvrement plus important (0,6 MFCFA).

Le **résultat net** ressort à 4,4 MFCFA après un impact fiscal provisoire de 1,5 MFCFA, en progression de 14% par rapport à la même période de l'année dernière.

V.5.2. Analyse du Bilan

Le Bilan de la Société Ivoirienne de Banques sur la période allant de décembre 2015 à mars 2016 se présentent comme suit :

En MFCFA	2015	mars-16	Var 15/mars-16
ACTIF			
Caisse	18 617	20 382	9,5%
Créances interbancaires	23 062	40 315	74,8%
A vue	23 062	37 691	63,4%
Banque centrale	20 219	29 689	46,8%
Trésor public CCP	0	0	Ns
Autres établissements de crédit	2 844	8 002	>100%
A terme	0	2 624	Ns
Créances sur la clientèle	498 690	491 809	-1,4%
Portefeuille d'Effets Commerciaux	46 073	35 268	-23,5%
Crédits de Campagne	0	0	Ns
Crédits Ordinaires	46 073	35 268	-23,5%
Autres concours à la clientèle	371 522	369 360	-0,6%
Crédits de Campagne	32 414	22 160	-31,6%
Crédits Ordinaires	339 107	347 200	2,4%
Comptes Ordinaires Débiteurs	81 095	87 181	7,5%
Affacturage	0	0	Ns
Titres de placement	122 942	107 886	-12,2%
Immobilisations financières	20 951	16 978	-19,0%
Crédit Bail et opérations assimilées	11 106	11 255	1,3%
Immobilisations incorporelles	4 301	4 149	-3,5%
Immobilisations corporelles	10 256	10 194	-0,6%
Actionnaires ou associés	0	0	Ns
Autres actifs	33 050	22 080	-33,2%
Compte d'Ordre et Divers	4 300	4 900	14,0%
Total actif	747 276	729 949	-2,3%

Source : Société Ivoirienne de Banque

Au titre du 1^{er} trimestre 2016, le total actif s'établit à 730 MFCFA en baisse de 2,3% par rapport à décembre 2015 pour les raisons suivantes :

Caisse et créances interbancaires : les opérations de caisse ont progressé de 9,5% et les créances interbancaires de 74,8% sur la période allant de décembre 2015 à mars 2016. Cette hausse est due à un relâchement de la pression sur la trésorerie, en raison de la réduction de l'endettement et de la faiblesse des mises en place de crédits par rapport aux tombées d'échéances.

Créances sur la clientèle : Les encours de crédits nets ont connu une baisse soit (-6,8 MFCFA) pour s'établir à 492 MFCFA contre 499 MFCFA au 31 décembre 2015 en raison des baisses observées sur les escomptes d'effets et des crédits de trésorerie. Ces baisses ont été atténuées par les progressions observées sur les découverts et les crédits moyens terme à la consommation.

Portefeuille: Les titres de placement sont en baisse de -15 MFCFA par rapport à décembre 2015 en raison des tombées observées sur les bons du trésor et de la baisse du niveau des placements aux FCP.

Valeurs immobilisées: Les valeurs immobilisées comprennent les immobilisations corporelles, incorporelles et les opérations de crédit bail. Elles sont quasi stables par rapport au début de l'année à cause de la faible variation des encours de crédit-bail.

Autres actifs : Ils se composent des débiteurs divers, des produits à recevoir, des charges payées d'avance, des comptes d'attente actif des opérations de transfert d'argent, des autres comptes d'attentes actif. Ils se composent principalement des débiteurs divers (9,8 MFCFA) et des valeurs émises en compensation (7,4 MFCFA) au 31 mars 2016.

En MFCFA	2015	mars-16	Var 15/mars-16
PASSIF			
Dettes Interbancaires	116 118	74 776	-35,6%
A vue	7 080	16 782	>100%
Banque centrale	0	0	Ns
Trésor public CCP	91	0	-100,0%
Autres établissements de crédit	6 989	16 782	>100%
A terme	109 039	57 994	-46,8%
Dettes à l'égard de la clientèle	546 241	567 817	3,9%
Comptes d'Epargne à vue	103 110	104 496	1,3%
Comptes d'Epargne à terme	16 461	16 695	1,4%
Bons de Caisse	61	61	-0,2%
Autres dettes à vue	335 920	360 028	7,2%
Autres dettes à terme	90 689	86 538	-4,6%
Dettes représentées par un Titre	6 000	6 000	0,0%
Autres passifs	13 886	11 075	-20,2%
Comptes d'Ordre et Divers	7 281	6 706	-7,9%
Provisions pour Risques et Charges	4 324	4 247	-1,8%
Provisions réglementées	490	490	0,0%
Emprunts et titre émis subordonnés	0	0	Ns
Subvention d'investissement	0	0	Ns
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	500	500	0,0%
Capital	10 000	10 000	0,0%
Réserves	27 623	27 623	0,0%
Ecart de réévaluation	0	0	Ns
Report à nouveau	0	0	Ns
Résultat en instance d'affectation	0	14 812	Ns
Résultat de l'exercice	14 812	5 903	-60,1%
Total passif	747 276	729 949	-2,3%

Source : Société Ivoirienne de Banque

Au titre du 1^{er} trimestre 2016, le total passif s'établit à 730 MFCFA en baisse de 2,3% par rapport à décembre 2015 pour les raisons suivantes :

Banques centrales et Dettes interbancaires : Ce poste regroupe les soldes créditeurs des comptes des correspondants bancaires dans les livres de la banque ainsi que les emprunts interbancaires et les emprunts auprès de la Banque Centrale (BCEAO).

A la fin du premier trimestre 2016, ce poste baisse de -41 MFCFA par rapport à 2015 en raison du remboursement des prêts contractés au cours de l'année 2015. Aussi, il est à noter la diminution du niveau de refinancement auprès de la banque centrale qui a connu une baisse de -22 MFCFA entre les deux périodes.

Dettes à l'égard de la clientèle : L'encours des dépôts a progressé de 3,9% (+22 MFCFA) par rapport à décembre 2015. La croissance reste le fait des dépôts à vue. Cette tendance est animée par le segment des Entreprises avec une hausse de +34 MFCFA.

Autres passifs : Les autres passifs se composent des dettes d'impôts, de dividendes, des dettes rattachées sur dépôts de la clientèle, des produits perçus d'avances (sur bons du Trésor par exemple), des charges à payer, des comptes d'attente passif des opérations de transfert d'argent et des autres comptes d'attente passif. Au 31 mars 2016, ils comprennent les créiteurs divers (6,7 MFCFA) et les dettes rattachées (3,2 MFCFA).

Fonds propres et assimilés: Les fonds propres sont en hausse de 11,0% par rapport à décembre 2015 en raison principalement du résultat en instance de 2015 et de la hausse du résultat périodique.

V.6 Commentaires des rapports de contrôle externe

La SIB, comme toute banque de la zone UMOA, est soumise au contrôle et à la supervision de la Commission Bancaire de l'UMOA.

Par ailleurs, ses actionnaires ont confié à deux commissaires aux comptes titulaires et à deux commissaires aux comptes suppléants, conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme de l'OHADA, l'audit externe des comptes et le suivi de la gestion des mandataires.

V.6.1. Commission Bancaire de l'UMOA

L'exercice 2014 a été marqué par une vérification globale de la SIB par la Commission Bancaire. La mission s'est déroulée du 30 juin au 1^{er} Août 2014, elle a porté sur les comptes arrêtés au 31 mars 2014. Le Contrôle de la Commission Bancaire de l'UMOA a donné lieu à un rapport en date du 22 octobre 2014 relevant les conclusions ci après :

La Commission Bancaire a relevé des insuffisances dans la gestion des immobilisations, dans le traitement des opérations d'encaissement, dans l'application des dispositions du Plan Comptable bancaire de l'UMOA (PCB) ainsi que dans le suivi des comptes d'ordres et divers actifs.

Ces insuffisances résultent majoritairement de la migration vers « Delta » et sont sources d'importants suspens pour lesquels la mission a requis des provisions et amortissements complémentaires d'un montant de 11 440 millions FCFA.

La révision des risques a conduit la Commission Bancaire à demander des provisions complémentaires de 7 370 millions FCFA, eu égard au taux brut de dégradation du portefeuille qui s'établit à 13,1% contre 6,4% déclaré par la SIB.

La banque a procédé à la correction des suspens issus de la migration vers le nouveau système informatique et a apporté les provisions complémentaires ainsi que les justificatifs nécessaires. Les corrections et les provisions complémentaires ont fait l'objet de certification par les commissaires aux comptes.

La commission bancaire avait également formulées 22 recommandations portant sur la gouvernance, les opérations et risques opérationnels, les procédures comptables et la tenue de la comptabilité, le contrôle et le suivi des engagements, la structure financière de la banque, le système de paiement, les relations financières extérieures, etc.

Au 31 décembre 2015, la banque a apporté des éléments de réponses sur l'ensemble des insuffisances relevées par la Commission Bancaire demeurent en attente les 4 récapitulées dans le tableau ci-dessous et présentées au Conseil d'Administration qui a arrêté les comptes de la banque au 31 décembre 2015. La Commission Bancaire devrait avoir une réponse courant de l'exercice 2016 :

Insuffisances résiduelles	Commentaires de la SIB
Absence d'inventaire physique des immobilisations. Le dernier inventaire physique remonte à 2009.	La banque a retenu un prestataire (Eurexco et Mazard en association) afin de réaliser un inventaire physique des immobilisations de la banque. Un rapport sera transmis à la banque au cours du 2 ^{ème} semestre 2016.
Le plan d'affaires quinquennal communiqué à la mission n'a pas été approuvé par le Conseil d'Administration tel que prescrit par la circulaire n°05/2011/CB/C relative à la gouvernance des établissements de crédits de l'UMOA.	La rédaction du plan d'affaires quinquennal est en cours et sera présenté au prochain Conseil d'Administration pour validation.
La Banque ne dispose pas de plan de secours et de continuité d'activités.	Le plan de secours a débuté et sera finalisé d'ici la fin de l'année. La banque dispose d'un centre de secours et d'un centre de repli utilisateur.
L'organigramme de la banque a fait l'objet de modifications en avril et mai 2014 non validées par le conseil administration	A la demande du Conseil d'Administration, un diagnostic des ressources humaines de la banque sera effectué avec l'appui du Capital humain Groupe. A l'issue de cette mission, un organigramme type sera proposé pour validation par le Conseil d'Administration.

Source : Société Ivoirienne de Banque

V.6.2.Commissariat aux comptes

Rapport général des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Ivoirienne de Banque, S.A. (SIB) tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- le respect de la réglementation prudentielle ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi ;
- le fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes annuels et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels de la Société Ivoirienne de Banque (SIB) sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Plan Comptable Bancaire de l'UMOA.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi et la réglementation bancaire.

Vérifications des documents de l'Assemblée Générale Ordinaire

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels de la Banque.

Vérifications spécifiques prévues par la réglementation bancaire

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques relatives au respect de la réglementation prudentielle. Nous vous informons que les engagements sur le client MTN s'établissent à FCFA 30 milliards au 31 décembre 2013 représentant individuellement 107 % des fonds propres effectifs, le maximum réglementaire étant fixé à 75% des fonds propres effectifs, soit FCFA 21 milliards.

Par ailleurs, conformément à l'article 45 de l'ordonnance n°2009-385 portant réglementation bancaire, nous vous informons que les encours de crédits accordés aux actionnaires détenant chacun directement ou indirectement 10 % au moins des droits de vote, aux personnes participant à la direction, à l'administration, à la gérance, au contrôle et au fonctionnement de la Banque ainsi que les entreprises privées dans lesquelles les personnes précitées exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance ou détiennent plus du quart du capital social s'élèvent à FCFA 4.222 millions au 31 décembre 2013. Ces encours représentent 15,04% des fonds propres effectifs.

Fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne

Nous avons procédé à l'évaluation du gouvernement d'entreprise, de l'environnement de contrôle et des procédures de contrôle interne au sein de la Banque.

Notre examen a mis en évidence des axes d'améliorations qui feront l'objet d'un rapport distinct adressé à la Direction de la Banque, conformément à l'article 8 de la circulaire n°004-2011/CB/C relative aux conditions d'exercice du commissariat aux comptes auprès des établissements de crédits de l'UMOA.

Abidjan, le 30 mai 2014

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Côte d'Ivoire
Marc WABI
Associé

EY Côte d'Ivoire
Jean François Albrecht
Associé

Rapport général des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur:

- le contrôle des comptes annuels de la Société Ivoirienne de Banque, S.A. (SIB) tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- le respect de la réglementation prudentielle ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi ;
- le fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes annuels et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels de la Société Ivoirienne de Banque (SIB) sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Plan Comptable Bancaire de l'UMOA.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 4 des notes annexes aux comptes annuels, relatif au contrôle fiscal dont la SIB a fait l'objet au cours de l'exercice 2014.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi et la réglementation bancaire de l'UMOA.

Vérifications des documents de l'Assemblée Générale Ordinaire

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés au paragraphe 1ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels de la Banque.

Vérifications spécifiques prévues par la réglementation bancaire

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques relatives au respect de la réglementation prudentielle. Nous n'avons pas d'observation à porter à votre attention.

Fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne

Nous avons procédé à l'évaluation du gouvernement d'entreprise, de l'environnement de contrôle et des procédures de contrôle interne au sein de la Banque. Notre revue du contrôle interne avait

essentiellement pour objectif d'orienter nos travaux d'audit des états financiers. Ne consistant pas en une étude approfondie de l'organisation, elle n'a donc pas nécessairement mis en évidence toutes les faiblesses de l'organisation actuelle.

Notre examen a toutefois, mis en évidence des axes d'améliorations, qui feront l'objet d'un rapport distinct adressé à la Direction de la Banque, conformément à l'article 8 de la circulaire n0004-2011/CB/C relative aux conditions d'exercice du commissariat aux comptes auprès des établissements de crédits de l'UMOA.

Les Commissaires aux Comptes

Abidjan, le 26 avril 2015

Deloitte Côte d'Ivoire
Marc WABI
Associé

EY Côte d'Ivoire
Jean François Albrecht
Associé

Rapport général des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur:

- le contrôle des comptes annuels de la Société Ivoirienne de Banque, S.A. (SIB) tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- le respect de la réglementation prudentielle ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi ;
- le fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Société Ivoirienne de Banque, comprenant le bilan au 31 décembre 2015, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, et les notes annexes.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Les comptes annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Plan Comptable Bancaire de l'UMOA. Le Conseil d'Administration est également responsable du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction et la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels de la Société Ivoirienne de Banque (SIB) sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Plan Comptable Bancaire de l'UMOA.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et la réglementation bancaire de l'UMOA.

Vérifications des documents présentés à l'Assemblée Générale Ordinaire

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels de la Banque.

Vérifications spécifiques prévues par la réglementation bancaire

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques relatives au respect de la réglementation prudentielle. Nous n'avons pas d'observation à porter à votre attention.

Fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne

Nous avons procédé à l'évaluation du gouvernement d'entreprise, de l'environnement de contrôle et des procédures de contrôle interne au sein de la Banque. Notre revue du contrôle interne avait essentiellement pour objectif d'orienter nos travaux d'audit des états financiers. Ne consistant pas en une étude approfondie de l'organisation, elle n'a donc pas nécessairement mis en évidence toutes les faiblesses de l'organisation actuelle.

Notre examen a toutefois, mis en évidence des axes d'améliorations, qui feront l'objet d'un rapport distinct adressé à la Direction de la Banque, conformément à l'article 8 de la circulaire n0004-2011/CB/C relative aux conditions d'exercice du commissariat aux comptes auprès des établissements de crédits de l'UMOA.

Les Commissaires aux Comptes Abidjan, le 3 mai 2016

Deloitte Côte d'Ivoire

Marc WABI
Associé

EY Côte d'Ivoire

Jean François Albrecht
Associé

PARTIE VI. PERSPECTIVES ET PREVISIONS

VI.1 Orientations stratégiques et perspectives

VI.1.1. Enjeux actuels

Enjeux actuels de la SIB

	Enjeux	Plan d'action
Transformation et innovation	<ul style="list-style-type: none"> • Changement du système d'exploitation; • Industrialisation du crédit à la consommation; • Elargissement de la gamme produits et services; • Implémentation d'une banque digital. 	<ul style="list-style-type: none"> • Déploiement du modèle en coordination avec l'aide de Wafasaf (Optimisation du processus de distribution de crédits); • Revue des procédures afin de les harmoniser; • Leasing, confirming, bancassurance.
Staffing	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des activités commerciales; • Elaboration de la segmentation de clientèle; • Renforcement des filières Contrôle des Risques; • Renforcement des capacités. 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du pilotage commercial via les Groupes d'agence; • Création de fonds de commerce orientés vers la collecte des Ressources (haut de gamme, Diaspora); • Renforcement des fonctions de contrôles notamment risques.
Compression du coefficient d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les sources de profits; • Optimiser les charges par une meilleure maîtrise des frais de fonctionnement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Exploration des nouvelles niches de métier (crédit à la consommation, crédit bail, bancassurance, activité de marché); • Elaborer des produits innovants afin d'améliorer le rapport commissions/ frais généraux; • Révision de la tarification; • Amélioration des processus d'animation du réseau et de pilotage des activités pour augmenter les performances; • Mise en place des contrats cadres avec les principaux fournisseurs; • Intégration du processus achat et rationalisation des charges.
Pilotage du risque de contrepartie	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les délais d'instruction des dossiers retail; • Maîtriser le coût du risque. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de normes (procédures / délais) et des canevas pour l'étude des différentes natures de crédits; • Mise en place de la notation interne des clients; • Augmentation de la périodicité de revue du portefeuille.

Source : Société Ivoirienne de Banque

VI.1.2. Ambitions à horizon 2020

Ambitions de la SIB à horizon 2020

<p>Banque de détail (Particuliers, Pro/TPE)</p>	<p>Disputer le leadership sur ce marché en prenant appui sur le programme d'extension du réseau, l'industrialisation des crédits, notamment des crédits à la consommation, le développement des crédits immobiliers, le développement des conventions, l'augmentation du taux d'équipement et la proposition de produits innovants.</p>
<p>Corporate banking (Grandes Entreprises)</p>	<p>Poursuivre la fidélisation des grandes entreprises en participant activement au financement de leurs besoins d'investissements; Contribuer au financement des grands projets Etatiques.</p>
<p>Corporate banking (PME / PMI)</p>	<p>Contribuer efficacement au soutien du tissu PME/PMI à travers une offre de produits innovants tel que le crédit-bail et le « confirming », faisant de la PME un vrai levier de croissance.</p>
<p>Packages, TPE Sous-Agent</p>	<p>Développer l'équipement clientèle avec le démarrage de produits et services nouveau ; Industrialiser l'octroi des crédits en s'appuyant sur les accords de partage des risques.</p>
<p>Bancassurance</p>	<p>Fidéliser la clientèle, élargir l'offre de produits et améliorer les revenus en commissions. Nouer des partenariats avec Wafa Assurance.</p>
<p>Activités de marché</p>	<p>Devenir un acteur de premier plan en prenant appui sur la Direction des Activités de Marché à l'International et la SGO et en développant des produits adaptés aux clients.</p>

Source : Société Ivoirienne de Banque

VI.2 Comptes de résultat prévisionnels

Les prévisions ci-après, bien qu'établies avec le plus grand soin à partir de la connaissance que l'Émetteur a de son activité, de son entreprise et de l'environnement dans lequel il évolue, sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente un caractère incertain. Les résultats réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de la Société Ivoirienne de Banque.

VI.2.1. Perspectives de croissance dans la région²³

La croissance de la région devrait rester vigoureuse, et les déficits budgétaire et courant diminuer progressivement si les autorités mettent à exécution leurs programmes d'assainissement des finances publiques.

La croissance devrait se maintenir au dessus de 6,0% grâce au maintien d'investissements publics élevés, et être favorisée par l'affaiblissement de l'euro, auquel le FCFA est ancré, et l'amélioration des termes de l'échange par rapport à l'évaluation de l'année précédente, due notamment à la baisse des cours pétroliers internationaux. Pour sa part, l'inflation devrait s'établir en moyenne à 2,0% à moyen terme. Le déficit budgétaire global devrait reculer jusqu'à 4,0% en 2015, puis baisser progressivement à 3,0% du PIB d'ici à 2019 si les Etats appliquent leurs programmes d'assainissement budgétaire. La dette publique totale devrait se stabiliser à un niveau modéré (40% du PIB environ). Sous l'effet de la baisse des prix pétroliers et de l'assainissement des finances publiques, le déficit extérieur courant (dons compris) devrait passer de 7,3% du PIB en 2014 à 6,3% à l'horizon 2019, la couverture des réserves restant supérieure à 4 mois d'importations.

VI.2.2. Présentation des résultats prévisionnels

Les mutations rapides de l'environnement financier ont conduit les Autorités de la Banque Centrale de l'UMOA à l'adoption des normes internationales en matière de présentation des états financiers et de gestion des risques des banques.

Ainsi, des projets de migration vers les IFRS et Bâle 2 et 3 sont en cours et devraient voir leur application dès 2017.

Aussi, au même titre que l'ensemble des établissements financiers de la région UMOA, la SIB a engagé des réformes pour se conformer à cette migration des cadres prudentiel et comptable.

²³ Source : Rapport des services du FMI sur les politiques communes des Etats membres – Avril 2015

Le tableau suivant présente le compte de résultat prévisionnel de la SIB sur la période 2015^R/ 2020^P :

MFCFA	2 015 ^R	2 016 ^B	2 017 ^P	2 018 ^P	2 019 ^P	2 020 ^P	TCAM 16 ^B /20 ^P
Marge d'intérêt clientèle	21 114	25 930	28 358	30 975	33 789	36 871	9,2%
Produits clientèle	28 779	36 285	40 205	44 481	49 088	54 065	10,5%
Charges clientèle	7 665	10 355	11 847	13 506	15 299	17 194	13,5%
Marge d'intérêt s/établissements de crédits	-887	-909	-1 108	-995	-638	-196	-31,8%
Produits établissements de crédit	101	150	175	175	175	178	4,4%
Charges établissements de crédit	987	1 059	1 282	1 170	813	375	-22,9%
Marge d'intérêt globale	20 227	25 021	27 250	29 980	33 152	36 675	10,0%
Résultat des opérations de crédit bail	779	1 042	1 198	1 375	1 574	1 798	14,6%
Marge sur commissions	15 572	16 884	18 267	19 739	21 305	22 964	8,0%
Résultat sur opérations de marché	7 106	8 161	8 554	8 963	9 390	9 833	4,8%
PRODUIT NET BANCAIRE	43 685	51 108	55 269	60 057	65 420	71 271	8,7%
Charges générales d'exploitation	22 181	25 160	27 365	29 388	31 417	33 619	7,5%
Charges du personnel	10 732	12 561	13 493	14 465	15 535	16 716	7,4%
Autres charges d'exploitation	9 437	10 479	11 204	11 984	12 823	13 724	7,0%
Dotations aux amortissements	2 012	2 119	2 668	2 939	3 059	3 179	10,7%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	21 504	25 949	27 904	30 669	34 003	37 652	9,8%
Autres produits et/ou charges non bancaires	38						
Dotations aux provisions	2 816	3 749	5 339	4 897	5 285	5 779	11,4%
RESULTAT AVANT IMPOT	18 176	21 599	23 554	25 772	28 718	31 873	10,2%
Impôts sur les sociétés	3 364	5 400	5 764	6 443	7 179	7 968	10,2%
RESULTAT NET	14 812	16 200	17 791	19 329	21 538	23 905	10,2%

Source : Société Ivoirienne de Banque

L'analyse des principaux postes du compte de résultat fait ressortir les évolutions suivantes :

VI.2.2.1. Evolution du produit net bancaire

Le produit net bancaire devrait enregistrer une croissance annuelle moyenne de 8,7% sur la période 2016/2020. Cette évolution résulte de la combinaison des éléments suivants :

- une hausse de la marge d'intérêt clientèle de 9,2% en moyenne sur la période étudiée. Cette évolution s'explique par la stratégie de la SIB à orienter ses encours clients vers les particuliers ;
- une hausse du résultat sur opération de crédit bail de 14,6% sur la période 2016/2020. En effet, l'activité a véritablement été lancée en 2015, néanmoins son évolution a été conservée prudente du fait d'un manque de visibilité sur la profondeur du marché ;
- une augmentation moyenne de la marge sur commission de 8,0% sur la période prévisionnelle due à l'effet combiné des ouvertures de nouvelles agences (92 agences à horizon 2020) qui devrait drainer de nouveaux clients et d'une gamme plus élargie de nouveaux produits tels que le confirming ;

- une croissance annuelle moyenne de 4,8% des résultats sur opération de marché sous l'effet combiné d'une croissance annuelle moyenne estimée à 5,0% pour le portefeuille relatif aux obligations du trésor et 5,0% pour les placements en SICAV.

VI.2.2.2. Evolution du Résultat Brut d'Exploitation

Le Résultat Brut d'Exploitation devrait enregistrer une croissance annuelle moyenne de 9,8% sur la période 2016/2020 pour s'établir à 37 652 MFCFA en 2020 contre 25 949 MFCFA en 2016. Cette évolution tient compte :

- des charges du personnel qui devraient croître suivant un rythme annuel moyen de 7,4% sur la période prévisionnelle du notamment aux ouvertures de nouvelles agences (7 agences nouvelles par an à partir de 2017 afin d'atteindre 92 agences en fin de période) ;
- de la hausse des charges d'exploitation de 7,0% en moyenne sur la période étudiée ;
- de la croissance annuelle moyenne des dotations aux amortissements de 10,7% sur la période 2016/2020 liée aux investissements en agences et à l'investissement lié à la rénovation du siège de la SIB.

VI.2.2.3. Evolution du Résultat Net

Eu égard à l'évolution du PNB et du Résultat Brut d'Exploitation impactée par les éléments cités précédemment, le Résultat Net devrait suivre un rythme annuel croissant de 10,2% pour s'établir en fin de période à 23 905 MFCFA contre 16 200 MFCFA budgétisé en 2016.

Le Résultat Net devrait être impacté par le coût du risque en 2017 lié à la systématisation du provisionnement des créances douteuses. En effet, celui-ci devrait représenter 0,7% des créances en 2017 puis revenir à des niveaux historiques en 2018/ 2020 (en moyenne 0,5% des créances).

Le tableau suivant présente le bilan prévisionnel de la SIB sur la période 2015^R/ 2020^P :

MFCFA	2 015 ^R	2 016 ^B	2 017 ^P	2 018 ^P	2 019 ^P	2 020 ^P	TCAM 16 ^B /20 ^P
Opérations de trésorerie et opérations interbancaires	41 680	67 479	70 979	69 659	74 670	79 937	4,3%
Caisse	18 617	25 000	26 000	27 000	28 000	29 000	3,8%
Créances interbancaires	23 063	42 479	44 979	42 659	46 670	50 937	4,6%
Opérations avec la clientèle	515 413	591 133	672 087	761 637	842 577	930 519	12,0%
Dont :							
Portefeuille d'effets commerciaux	46 073	31 765	36 912	41 054	44 544	48 219	11,0%
Crédits à court terme	144 340	142 598	167 727	196 039	223 823	255 229	15,7%
Comptes ordinaires débiteurs	81 095	113 574	130 264	147 546	163 039	179 750	12,2%
Crédits à moyen terme et long terme	219 820	284 734	317 846	354 451	385 426	417 985	10,1%
Crédits bail et affacturage	11 116	15 000	15 662	18 380	21 045	24 044	12,5%
Opérations sur titres et opérations diverses	154 408	153 453	162 786	168 029	175 813	182 847	4,5%
Valeurs immobilisés	35 775	42 445	44 385	46 118	46 005	45 872	2,0%
TOTAL ACTIF	747 276	854 510	950 237	1 045 444	1 139 065	1 239 174	9,7%

Source : Société Ivoirienne de Banque

MFCFA	2 015 ^R	2 016 ^B	2 017 ^P	2 018 ^P	2 019 ^P	2 020 ^P	TCAM 16 ^B /20 ^P
Opérations de trésorerie et opérations interbancaires	116 222	105 979	101 285	85 443	59 949	28 681	-27,9%
Opérations avec la clientèle	549 309	653 236	742 666	842 558	954 510	1 071 924	13,2%
Dont :							
Comptes ordinaires créditeurs	331 236	391 767	456 269	523 201	595 597	670 997	14,4%
Dépôts à terme	84 157	106 307	122 931	139 437	158 261	178 043	13,8%
Comptes d'épargne	119 571	131 263	148 542	165 286	185 874	208 177	12,2%
Opérations sur titres et opérations diverses	23 996	29 377	30 687	30 032	24 359	24 195	-4,7%
Provisions pour risques et charges	4 324	5 954	6 860	7 794	8 756	9 746	13,1%
Provisions réglementées	490	490	0	0	0	0	-100,0%
Fonds pour risques bancaires généraux	500	500	0	0	0	0	-100,0%
Fonds propres	52 435	58 973	68 739	79 618	91 492	104 627	15,4%
Capital	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	0,0%
Réserves	27 623	32 774	40 949	50 289	59 953	70 722	21,2%
Réserves spéciales	12 666	15 299	17 729	20 398	23 298	26 530	14,8%
Réserves réglementées	411	411	0	0	0	0	-100,0%
Autres réserves	14 546	17 064	23 219	29 890	36 655	44 193	26,9%
Résultat de l'exercice	14 812	16 200	17 791	19 329	21 538	23 905	10,2%
TOTAL PASSIF	747 276	854 510	950 237	1 045 444	1 139 065	1 239 174	9,7%

Source : Société Ivoirienne de Banque

Le total bilan de la SIB enregistre une croissance annuelle moyenne de 9,7% sur la période prévisionnelle 2016/ 2020. Cette évolution résulte de :

VI.2.2.4. Eléments de l'actif

Une évolution des crédits à la clientèle qui devraient croître suivant un rythme annuel de 12,0% sur la période 2016/2020. En effet, une progression plus lente a été estimée pour l'évolution des emplois moyens toute catégorie confondue sur la période 2016/2020 eu égard à la problématique de fonds propres et la division des risques soulevée par les normes Bâle II/ III.

L'évolution des opérations sur titres devraient progresser annuellement de 4,5%, notamment via l'augmentation des titres de placement (TCAM 2017/2020 : 5,0%). Il est à noter que la SIB est considérée à partir de 2016 comme étant spécialiste en valeur du Trésor.

La croissance des valeurs immobilisées suivant une croissance annuelle moyenne de 2,0% sous l'effet combiné de :

- la hausse de 4,9% annuellement des immobilisations financières, composées des titres de participation qui s'élèvent à 686 MFCFA stables sur la période étudiée, ainsi que des titres d'investissement constitués des obligations du Trésor et suivant une croissance annuelle moyenne de 5,0% ;
- la baisse moyenne de 4,1% par an des immobilisations d'exploitation en raison des amortissements annuels. Les immobilisations sont composées principalement des investissements en agences et du siège ainsi que les investissements lié au système d'information.

VI.2.2.5. Eléments du passif

Une évolution des dépôts clientèle qui devraient croître suivant un rythme annuel de 13,2% sur la période 2016/2020 pour s'établir à 1 072 milliards de FCFA en fin de période.

Une diminution des dettes interbancaires suivant un rythme annuel décroissant de 27,9% sur la période 2016/2020 pour atteindre 28 681 MFCFA en 2020.

Un renforcement des fonds propres notamment à travers le cumul des résultats bénéficiaires sur toute la période prévisionnelle. Ceux-ci devraient croître suivant un rythme annuel de 15,4% sur la période 2016/2020. Le business plan présenté prend en considération une dette subordonnée de 8 milliards FCFA à lever d'ici la fin d'année 2016, pour faire face au besoin en fonds propres.

PARTIE VII. FACTEURS DE RISQUES ET FAITS EXCEPTIONNELS

VII.1 Facteurs de risques

La démarche de la Société Ivoirienne de Banque (SIB) en termes de gestion globale des risques s'inscrit dans le cadre des règles définies au niveau des recommandations des autorités de tutelle et du Groupe AWB.

La Direction de la Gestion Globale des Risques (DGGR) joue un rôle important dans la politique de gestion et de maîtrise des risques de la SIB. Cette Direction, indépendante des métiers, rattachée au Directeur Général Adjoint, a une relation fonctionnelle avec la ligne Métier Gestion Globale des Risques Groupe AWB. Elle a la responsabilité de rédiger et diffuser la politique des risques de la SIB après validation du Directeur Général et du Conseil d'Administration, et de veiller à son respect de la part de toutes les parties prenantes dans la gestion du risque en favorisant la compréhension de la stratégie optimale pour conquérir les opportunités du marché dans les meilleures conditions possibles de tarification, de garanties et de coût du risque.

La politique des risques de la SIB s'appuie sur le principe de séparation entre les fonctions de développement commercial et les fonctions risques, qui consiste à pondérer les propositions commerciales par une vision risque neutre, basée sur des critères d'analyse technique, de notation interne, de comportement des comptes de la clientèle et d'études sectorielles.

Ainsi, l'organisation de la Filière Risque a été définie à partir des principes suivants :

- indépendance de la Gestion Globale des Risques (GGR), garantie par son positionnement ;
- pilotage par la GGR de l'expertise risques au sein de la SIB ;
- coopération étroite entre GGR et les responsables des filières commerciales particuliers et entreprises (DDCM, GE, PME) ;
- prise en compte des évolutions organisationnelles intervenues au sein de la SIB ;
- élargissement des missions de la GGR devenue l'entité centralisatrice des décisions d'octroi (autorisations formelles et autorisations ponctuelles) et de suivi des risques.

Cette indépendance et orientation de la GGR lui permet d'assurer une objectivité optimale dans l'examen des propositions de prise de risque et dans le contrôle.

VII.1.1. Risque de crédit et de contrepartie

Le Risque de crédit et de contrepartie couvre le risque de perte dû à l'incapacité des clients de la Banque à faire face à leurs obligations financières.

Pour gérer le risque de contrepartie, les entités « Risques Crédits Entreprises » et « Risques Crédits Particuliers & Pacte » au sein de la DGGR ont pour mission principale d'analyser et d'instruire les demandes de prise de risque émanant des différentes forces de vente de la Banque. Elles ont, en outre, pour prérogatives l'évaluation de la consistance et de la validité des garanties, l'appréciation du volume d'activité de la relation et le bien-fondé économique des financements sollicités.

En aval, les différentes entités se chargent des tâches suivantes :

- le suivi quotidien des utilisations par rapport aux autorisations et la prise, en cas de dépassement, des mesures correctives ;
- la validation opérationnelle des opérations de dépassement accordée dans le système d'information ;
- le passage en revue régulier de l'ensemble des engagements dans l'optique de qualifier le portefeuille par famille de risque ;
- le suivi des grands risques et le repérage des créances présentant des signes de difficultés et des incidents de paiements à travers un comité mensuel des risques sensibles ;

- Le comité de crédit se tient une fois par semaine sous la présidence du Directeur Général conformément à la charte validée par le Conseil d'Administration ;
- le provisionnement des créances en souffrance ;
- la gestion des garanties reçues par la SIB et leur enregistrement dans le système d'information ;
- la conservation des documents physiques de garantie et des actes de crédits dans des armoires ignifugées dédiées à cet effet.

VII.1.2. Risque de liquidité

L'activité de transformation, propre aux établissements bancaires, implique nécessairement un risque de liquidité. Les maturités des emplois et des ressources, toutes différentes les unes des autres, créent au sein du bilan de la banque des écarts entre volume d'actifs et de passifs qui sont à la source du risque de liquidité.

Quant à la Direction Financière, elle a pour mission de mettre en place une gestion ALM dont le but est de mettre en évidence les impasses de liquidité que présente la déformation du bilan et d'élaborer dans le cadre d'un Comité ALM les actions correctives en vue de stabiliser la déformation du bilan. Un comité de trésorerie est tenu tous les lundis.

VII.1.3. Risques opérationnels

Les risques opérationnels englobent les risques de non-conformité, risques comptables, environnementaux ou de réputation, risques de pertes ou de fraudes, d'informations comptables ou financières erronées, et résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des procédures, des personnes ou des systèmes internes ou encore d'événements extérieurs.

L'entité Contrôle Permanent est chargée de la collecte et de l'analyse des pertes opérationnelles au sens des recommandations de Bâle II.

A cet effet, un rapport trimestriel comprenant des recommandations est élaboré et communiqué à la Direction Générale. Bien entendu, les conclusions de ce rapport influence directement l'évaluation des risques faite à travers la cartographie globale des risques dont la révision est effectuée au moins une fois par année. Les principales étapes de la démarche sont résumées ci-après :

- analyse des activités et des processus ;
- identification des zones de risques ;
- identification des contrôles ;
- couvertures des zones de risques par des contrôles ;
- constitution des plans de contrôles ;
- mesure des résultats de contrôles.

Les plans d'actions qui en découlent au travers des fiches de risques établis et validés par la Direction Générale, permettent de couvrir tous les risques sensibles. Les mesures de contrôles qui en découlent, permettent de déclencher des alertes et des actions correctives dès lors qu'un dispositif, un processus, une procédure ou encore une règle n'est pas respectée.

VII.1.4. Risque de taux

Dans le cadre de la gestion ALM, la Direction Financière à travers le Contrôle de Gestion évalue le profil de la rentabilité de la SIB à travers l'évolution de ses taux.

Cette démarche, en cours de finalisation, consiste à mettre en évidence la déformation des taux créditeurs et débiteurs afin d'analyser le profil de la rentabilité commerciale et prendre les mesures correctrices éventuelles.

Pour chaque type d'emplois et ressources, un profil de taux par maturité est mis en évidence et permet ainsi d'évaluer le risque de taux auquel fait face la Banque.

VII.1.5. Risque liés aux exigences Bâle II/ III

Les normes Bâle II/ III constituent une évolution du dispositif prudentiel destiné à mieux appréhender les risques bancaires afin d'assurer la solidité financière des établissements bancaires. Elles élargissent le périmètre initial (risques de crédit) aux risques opérationnels et de marché.

Ces normes renforcent les exigences inhérentes à l'activité bancaire qui sont :

- l'adéquation des fonds propres à l'activité ;
- le dispositif de gestion des risques.

En matière d'adéquation des fonds propres la SIB a mis en place un service de « Gouvernance Financière » au sein de la Direction Financière dont l'une des prérogatives est de s'assurer périodiquement que la Banque dispose des fonds propres nécessaires, tant en qualité qu'en quantité, pour poursuivre son activité et faire des recommandations sur les actions d'augmentation de fonds propres à réaliser, le cas échéant.

VII.1.6. Autres risques

VII.1.6.1. Risques informatiques

La Direction de l'audit interne et de l'inspection couvre dans le cadre de ces travaux périodiques, les Systèmes Informatiques (SI). Sur recommandation du comité d'audit, la fonction informatique est prise en compte par le dispositif de surveillance permanente à travers l'affectation d'un contrôleur interne dédié.

En tout état de cause, les dispositions suivantes sont adoptées en matière informatique :

- la sauvegarde des données ;
- l'intégrité des données / gestion des droits ;
- la protection vis à vis de l'extérieur ;
- la sécurité des liaisons de télécoms et des équipements de communication ;
- la sécurité physique.

Un comité Informatique est tenu chaque trimestre.

VII.1.6.2. Risques juridiques

La Direction des Affaires Juridiques (DAJ) est placée sous la hiérarchie du Directeur Général Adjoint. Elle est chargée de veiller au respect strict des procédures internes, de la législation et de la réglementation bancaire. Son action vise principalement à prévenir et circonscrire les risques de mise en cause de la responsabilité de la Banque.

La DAJ joue également un rôle d'appui, de conseil au réseau sur le plan juridique et contentieux à travers :

- l'élaboration et la vérification de tout acte relevant de sa compétence ;

- l'interface entre la Banque et les conseils juridiques externes ;
- la participation ou l'initiation des séances de formation, de sensibilisation dans ses domaines de compétences ;
- le suivi de l'évolution des affaires en défense et les demande pendantes devant les différentes juridictions avec l'aide des conseils ;
- le suivi de l'évolution de la fiscalité ;
- la veille juridique et réglementaire ;
- l'élaboration d'une cartographie des risques juridiques ;
- le suivi des risques juridiques potentiels ;
- la rédaction et la validation de tout acte (contrats, engagements, protocoles) destiné aux tiers ;
- la correction des dysfonctionnements constatés auprès des services de la Banque pouvant avoir une incidence juridique, contentieuse ou fiscale.

Un Comité Recouvrement ainsi qu'un Comité Juridique se tiennent une fois par trimestre.

VII.1.6.3. Risques fiscaux

L'exercice 2014 a été marqué par la réalisation d'un contrôle fiscal par l'Administration fiscale portant sur les exercices 2011, 2012 et 2013. Les travaux menés par cette dernière ont donné lieu à une notification provisoire datée du 11 mars 2015 avec pour incidence des droits et pénalités d'un montant de 2 789 MFCFA.

A fin décembre 2014, la banque avec l'aide de son conseil a estimé le risque maximal de redressement à 923 MFCFA. Ce montant a fait l'objet de provision dans les livres de la banque au titre de l'exercice 2014.

En 2015, la banque a reçu la notification définitive de la Direction Générale des Impôts d'un montant total de 500 MFCFA dont (350 MFCFA de droits simple et 150 MFCFA d'intérêts de retard et majorations). La SIB a introduit une demande de réduction des majorations à hauteur de 50% qui s'élevaient à 89 MFCFA. L'administration fiscale ayant répondu favorablement, en définitive, un montant de 456 MFCFA a été payé au titre du redressement fiscal.

VII.1.7. Respect des principaux ratios prudentiels

Au titre des exercices 2014 et 2015, les ratios prudentiels de la SIB se présentent comme suit :

N°	RATIOS	MODE DE CALCUL	SIB		NORME BCEAO
			2014	2015	
1	Contrôle des immobilisations hors exploitation et des participations dans des sociétés immobilières	(Participations + Immobilisations hors exploitation)/Fonds propres effectifs (FPE)	0,00%	0,00%	Max 15%
2	Contrôle des immobilisations et des participations	Total des actifs immobilisés/ Fonds propres effectifs	40,46%	36,37%	Max 100%
3	Contrôle des crédits des personnes participant à la direction, l'administration, la gérance, le contrôle et le fonctionnement des banques et établissements financiers	Montant des concours/Fonds propres effectifs	14,35%	14,07%	Max 20%
4	Risques couverts par les fonds propres effectifs	Fonds propres effectifs/Total des risques retenus	9,57%	8,69%	Min 8%
5	Coefficient de liquidité	Actifs liquides /passif exigible	80,00%	89,00%	Min 75%
7	Coefficient de couverture des emplois à moyen et long terme par des ressources stables	Ressources stables/Emplois à moyen terme	77,39%	61,45%	Min 50%
8	Coefficient de division des risques	Total engagements atteignant 25% FPE	3,1x	5,7x	Max 8xFPE
9	Participation dans les entreprises autres que les banques, établissements financiers et sociétés immobilières	Participation dans chaque entreprise inférieure à 25% du capital/ Fonds propres de base (FPB)	0,15%	0,0%	Max 15%

Source : Société Ivoirienne de Banque

VII.2 Faits exceptionnels

La Banque n'a pas connaissance de fait exceptionnel qui pourrait avoir une incidence importante sur son activité, son patrimoine, sa situation financière ou ses résultats.

PARTIE VIII. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

Les principales actions en responsabilité en cours entre la banque à ses clients au 31 Décembre 2015 sont présentées ci-après.

Il n'existe pas d'autres procédures gouvernementales judiciaires ou d'arbitrage en cours dont la Société Ivoirienne de Banque a connaissance, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur les résultats ou la situation financière de la SIB.

VIII.1 Affaires civiles

N° Ordre	Montant de la réclamation en FCFA	Objet du litige et stade d'évolution	Durée de l'affaire	Décision de justice	Risque de condamnation à terme
1-	2 120 000 000	Rejets de 2 chèques de banques BNP PARIBAS et BARCLAYS pour motifs de vol et fraude. Le bénéficiaire, poursuit la SIB en paiement des chèques rejetés par ces banques.	6 ans (2010-2016)	<u>Procédure Civile</u> : avant dire droit, le TPI plateau a ordonné le sursis à statuer en application de la règle « le pénal tient le civil en état ». <u>Procédure pénale</u> : Chambre d'accusation : délibéré au 29/06/2016). A cette date, le tribunal a annulé les ordonnances portant 1- désignation de l'expert et 2- prorogation de sa mission.	Risque minime
2-	105 661 495	24/11/14, paiement de 62 Chèques frauduleux par un signataire de compte. En attente de programmation de l'audience civile.	2 ans (2014-2016)	<u>Procédure civile</u> : Avant dire droit le juge ordonne le 12/03/15 le sursis à statuer concernant l'action civile jusqu'à ce qu'il soit statué sur l'action pénale initiée par le plaignant (détenteur du compte). <u>Décision pénale</u> : L'ex-collaborateur du plaignant est condamné à lui payer 87 000 000 FCFA ; une condamnation éventuelle de la SIB ne porterait que sur le reliquat du litige. Soit 18 661 495 FCFA. Ras à ce jour.	Risque moyen
3-	294 200 000	Assignation pour rupture abusive de contrat entre la SIB et un prestataire, chargé du transport de ses employés.	7 ans (2009-2016)	Plaignant débouté. Procédure en appel renvoyée 15/07/2016	Risque minime

VIII.2 Affaires saisies

N° Ordre	Montant de la réclamation en millions de FCFA	Objet du litige et stade d'évolution	Durée de l'affaire	Décision de justice	Risque de condamnation à terme
4-	264 541 629	Litige entre un client de la SIB et une banque consœur	1 an (juin 2015-juin 2016)	21/04/2016 : Ordonnance de mise sous séquestre des sommes cantonnées. 29/04/2016: dépôt du chèque à la BIO pour séquestre des fonds	Risque moyen
5-	166 079 800	15/07/15 Assignation pour déclaration incomplète. Appel du client le 26/08/15	11mois (juillet 2015-juin 2016)	Affaire renvoyée au 15/07/2016 (Cour d'appel).	Risque nul
6-	80 000 000	Assignation en liquidation d'astreinte suite à une procédure de saisie qui s'est dénouée par le paiement par la SIB, du montant de 676 035 378 FCFA, cantonné dans ses livres		La cour d'appel a déclaré la partie adverse mal fondée et a confirmé l'ordonnance qui déboute celle-ci de sa demande en liquidation d'astreinte.	Risque nul

PARTIE IX. ANNEXES

IX.1 Décret n° 2015-229 autorisant la cession de la participation de 39% détenue par l'Etat dans le capital de la SIB

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

**DECRET N° 2015-229 DU 08 AVRIL 2015
AUTORISANT LA CESSION DE LA PARTICIPATION DE 39%,
DONT 15% EN PORTAGE, DETENUE PAR L'ETAT DANS LE
CAPITAL DE LA SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE, SIB**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Sur** rapport conjoint du Ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances et du Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget,
- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n°94-338 du 9 juin 1994 relative à la privatisation des participations et actifs de l'Etat dans certaines entreprises et établissements publics nationaux ;
- Vu** la loi n°95-519 du 4 septembre 1997 portant définition et organisation des sociétés d'Etat ;
- Vu** la loi n°97-520 du 4 septembre 1997 relative aux sociétés à participation financière publique ;
- Vu** le décret n°94-520 du 21 septembre 1994 portant composition, organisation, fonctionnement et attributions du Comité de Privatisation ;
- Vu** le décret n°94-532 du 21 septembre 1994 portant modalités d'application de la loi n°94-338 du 9 juin 1994 relative à la privatisation des participations et actifs de l'Etat dans certaines entreprises et établissements publics nationaux ;
- Vu** le décret n°2012-1118 du 21 novembre 2012 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu** le décret n°2012-1119 du 22 novembre 2012 portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié par les décrets n°2013-505 du 25 juillet 2013, n°2013-784, n° 2013-785, n°2013-786 du 19 novembre 2013 et n° 2014-89 du 12 mars 2014;

1

N° 1500306

Vu le décret n°2013-506 du 25 juillet 2013 portant attributions des Membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n°2013-802 du 21 novembre 2013 ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE :

Article 1 : Est autorisée la cession de la participation de 39%, dont 15% en portage, détenue par l'Etat de Côte d'Ivoire dans le capital de la Société Ivoirienne de Banque, SIB à Attijariwafa bank, pour le montant de trente-trois milliards (33 000 000 000) de FCFA.

Article 2 : Le prix de la cession de la participation de 39% détenue par l'Etat, doit être payé par chèque ou virement bancaire à l'ordre du Trésor Public de la République de Côte d'Ivoire.

Article 3 : Attijariwafa bank procède à la cession, dans un délai n'excédant pas deux années, à compter de la date de signature du présent décret, de la participation de 15% en portage suivant les modalités suivantes :

- cession de 3% en faveur des salariés de la SIB ;
- cession de 12% à travers la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières, BRVM.

Article 4 : Le Ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances et le Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget assurent, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 08 avril 2015

Copie certifiée conforme à l'original
Le Secrétaire Général du Gouvernement



Alassane
Sansan KAMBILE
Magistrat

Alassane OUATTARA

N° 1500306

2